



PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA PÉNINSULE ACADIENNE

RAPPORT FINAL

NOVEMBRE 2024

 VALORÈS

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ZONES CÔTIÈRES INC.
COASTAL ZONES RESEARCH INSTITUTE INC.

 CSR
Péninsule acadienne

RÉFÉRENCE :

Institut de recherche sur les zones côtières, 2024. Plan régional de développement de la zone agricole de la Péninsule acadienne. 118p.

RÉDACTION :

- Irina Randriantiana, PhD.
- Marion Tétégan Simon, PhD.
- Nisa Rajaoranimanana, MSc.
- Thibaut Peterlini, PhD.

CONCEPTION GRAPHIQUE :

- Rapport : Marion Tétégan Simon, PhD.
- Infographies : Marion Tétégan Simon, PhD.
- Cartographie : Nisa Rajaoranimanana, MSc.

ILLUSTRATIONS :

- Photos VALORÈS
- Photothèque Microsoft
- Base de données [Pexels](#)
- Base de données [Flaticon](#)



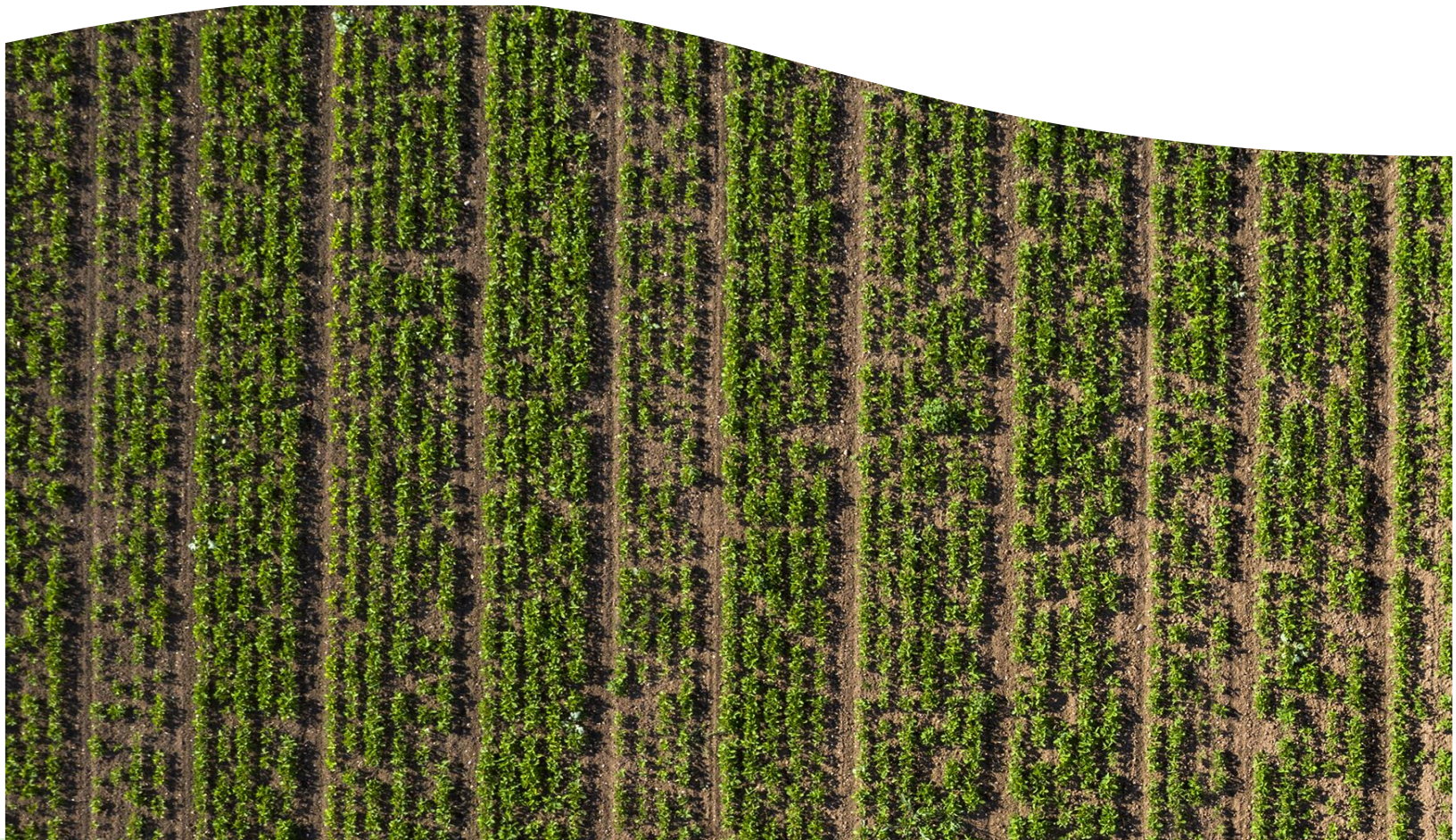
INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ZONES CÔTIÈRES INC.
COASTAL ZONES RESEARCH INSTITUTE INC.



REMERCIEMENTS

L'institut de recherche VALORÉS souhaite remercier la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne pour la confiance accordée à la réalisation de ce projet. Un grand merci remercie également aux personnes et aux institutions, pour leur contribution à différents moments du projet, et plus spécifiquement :

- Monsieur Kocyla, Directeur de la planification à la commission des services régionaux de la Péninsule acadienne.
- Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick avec ses contacts internes Monsieur Chiasson et Monsieur Basque.
- Les participants aux entrevues incluant des agronomes, des producteurs et des intervenants agricoles ainsi que des représentants des autorités municipales, d'organismes environnementaux et d'organisations récréotouristiques.
- L'Acadie nouvelle pour la diffusion du sondage adressé au grand public.
- Les personnes ayant participé au sondage public.
- Toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à ce projet.



AVERTISSEMENT

Ce rapport a été préparé par l'équipe de recherche de l'institut de recherche sur les zones côtières (VALORÉS) uniquement pour des besoins spécifiques à la commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA), dans le respect de l'entente de service entre les deux parties. Ainsi, ce rapport propose un plan régional de développement de la zone agricole de la Péninsule acadienne et non une solution relative aux préoccupations distinctives à la gestion de l'ancien champ de tir localisé dans la Municipalité régionale de Tracadie.

Les informations présentées dans le rapport sont basées sur divers témoignages et des données existantes et disponibles au moment de sa rédaction. L'interprétation des informations collectées a été basée sur des connaissances scientifiques existantes à ce jour et reflète les analyses et opinions de ses auteurs. Par conséquent, les collaborateurs ayant contribué à la réalisation de ce rapport ne peuvent être tenus responsables de toute doléance, requête ou récrimination, quelle qu'en soit la cause, relative à des préjudices qui pourraient découler de l'utilisation des résultats de ce rapport.

Ce rapport ainsi que les données qui le soutiennent ne peuvent être utilisés sans autorisation préalable de la CSRPA. La CSRPA ainsi que VALORÉS (à travers les auteurs du rapport) déclinent toute responsabilité en cas de mésinterprétation du contenu de ce rapport et/ou d'utilisation biaisée des données présentées de quelque nature qu'elle soit.



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	4
AVERTISSEMENT	5
RÉSUMÉ	9
CONTEXTE ET MANDAT	11
DÉMARCHE	13
AGRICULTURE : NOTIONS DE BASE	17
PORTRAIT DU TERRITOIRE	20
Le profil socio-démographique.....	21
Le réseau hydrographique.....	25
Le profil climatique.....	27
Le profil topographique.....	34
Le profil édaphique.....	35
Le profil écologique.....	37
PORTRAIT AGRICOLE	42
Occupation du sol et son évolution.....	43
Production agricole.....	46
Potentiel agricole de la Péninsule acadienne.....	48
Cas particulier du bleuet sauvage.....	51
Portrait socio-économique.....	58
Politique et cadre réglementaire régissant le secteur agricole.....	61
DIAGNOSTIC	66
ENJEUX ET ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT	70
PLAN D'ACTION	72
MISE EN OEUVRE	86
CONCLUSION	89
RÉFÉRENCES	91
ANNEXES	95





RÉSUMÉ

Ce rapport final présente les conclusions et recommandations issues du processus d'élaboration du plan de développement de la zone agricole pour la communauté de la Péninsule acadienne, une initiative visant à maximiser le potentiel économique, environnemental et social de ce territoire. En s'appuyant sur des consultations approfondies avec les parties prenantes, des analyses des ressources locales, et une évaluation des défis et des enjeux, ce document présente un portrait global de la région et suggère un plan qui trace une feuille de route pour un développement agricole durable, innovant et inclusif. Ce plan de développement pour la zone agricole ciblée vise à dynamiser le secteur tout en respectant les principes de durabilité économique, sociale et environnementale. Élaboré à partir des rétroactions collectées de divers acteurs directs et connexes au secteur agricole ainsi que le grand public, le plan met en lumière les besoins prioritaires, les opportunités de croissance et les défis à relever pour assurer une agriculture résiliente et prospère. Il reflète une vision où la préservation des écosystèmes, la promotion de la multifonctionnalité des activités agricoles et la communication auprès des communautés rurales sont au cœur des priorités, tout en répondant aux besoins actuels et futurs du territoire.

Les recommandations clés proposées sous forme de sept projets incluent la bonne gouvernance et l'occupation dynamique du territoire ; la mise en place d'une base de données accessible pour orienter et ajuster le plan, l'adoption de pratiques agricoles régénératives et l'intégration de technologies modernes pour accroître la productivité tout en réduisant l'impact environnemental. Des filières spécifiques, telles que les petits fruits, les cultures biologiques et les produits transformés, ont été identifiées comme vecteurs de valeur ajoutée pour la région. Parallèlement, un accent particulier est mis sur le développement de l'agroforesterie et des infrastructures collectives, ainsi que sur le soutien à l'entrepreneuriat agricole local. Le plan insiste également sur la formation des producteurs, la promotion de circuits courts et la création de partenariats entre les agriculteurs, les institutions et les consommateurs. Enfin, une feuille de route concrète est proposée, incluant des objectifs mesurables et un mécanisme de suivi pour assurer la mise en œuvre efficace du plan. En conclusion, ce projet vise à bâtir une zone agricole résiliente et innovante, capable de répondre aux enjeux économiques et environnementaux tout en renforçant la vitalité de nos communautés locales de la Péninsule acadienne.



CONTEXTE ET MANDAT

La décision récente du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'offrir en location des terrains à des producteurs permettant d'augmenter les capacités de la région à développer la culture du bleuet sauvage a engendré plusieurs inquiétudes de la part de la population et de divers intervenants concernés. Plus accrues depuis les initiatives de développement de bleuetières dans l'ancien champ de tir de la Municipalité régionale de Tracadie, ces inquiétudes concernent majoritairement les impacts environnementaux actuels et potentiels engendrés par le développement agricole global sur le territoire de la Péninsule acadienne.

Récemment annoncé à travers un communiqué du ministère de l'agriculture de l'aquaculture et des pêches du Nouveau-Brunswick, le bleuet sauvage est considéré comme étant le deuxième produit horticole en importance dans la province. Sur une période de cinq ans, les recettes monétaires agricoles associées à la production de ce petit fruit se sont élevées à 40,4 millions \$ dont environ 70 % sont réalisées dans la Péninsule acadienne (source GNB¹). Le Nouveau-Brunswick est l'un des cinq endroits au monde où les bleuets sauvages sont cultivés et mis en marché en raison de ses sols propices pour cette espèce.

Le désir des communautés de procéder à une analyse approfondie des impacts environnementaux et économiques de l'exploitation des bleuets sauvages dans la Péninsule acadienne a été perçu comme étant l'occasion d'intégrer cet élément dans une vision concertée et globale de planification régionale des zones agricoles.

Un plan régional de développement de la zone agricole servira d'outil de planification visant à mettre en valeur cette zone avec pour optique de favoriser un développement durable et équilibré des ressources naturelles de la région. Il permettra également de faire la mise au point sur la situation agricole, y compris celle reliée à l'exploitation du bleuet sauvage en plus de déterminer les actions concrètes à mettre en œuvre afin de répondre aux recommandations issues de l'étude. Ce plan sera complémentaire et compatible aux diverses démarches de planification et d'aménagement du territoire réalisées par la commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA).

Afin de se doter d'un outil de planification visant un développement durable et un équilibre entre la pérennité des activités agricoles et la protection de la qualité de l'environnement, la CSRPA a mandaté l'institut de recherche sur les zones côtières (VALORÉS) pour la réalisation (i) d'un portrait du territoire incluant les activités agricoles ; (ii) d'un diagnostic et (iii) d'un plan d'action.

¹ Source GNB : [RÉVISÉ / Des cultivateurs de la région sélectionnés pour produire des bleuets sauvages dans l'ancien champ de tir de Tracadie](#)



DÉMARCHE

Une **démarche participative et inclusive** a été privilégiée pour permettre une meilleure prise en compte de la réalité de la Péninsule acadienne tout en favorisant une implication d'acteurs clés diversifiés qui seraient engagés à agir sur le territoire. Ainsi, la démarche de réalisation du plan régional de développement de la zone agricole vise à promouvoir, à différentes étapes, l'implication de participants exerçant des activités dans des secteurs variés liés de façon directe ou connexe à l'agriculture afin de refléter les dynamiques territoriales du milieu.

La démarche de travail s'est déclinée sous deux phases majeures :

I. Phase 1 : Monographie du secteur agricole de la Péninsule acadienne

La monographie informera premièrement sur la situation actuelle du secteur agricole dans la Péninsule acadienne et donnera une analyse approfondie et détaillée des divers aspects qui entourent le secteur. Les principaux jalons sont :

- Jalon 1. L'élaboration d'un **portrait du territoire** et la description des activités agricoles. Cette étape intègre la description du contexte social et économique, du capital physique et humain, des ressources naturelles ; des principaux systèmes de mise en valeur ; des modèles de production agricoles d'hier et existants. La démarche adoptée pour l'élaboration du portrait du territoire et des activités agricoles reposera sur l'analyse et la synthèse des informations collectées à partir de la littérature (consultation de livres, d'articles, d'actes de conférences, de rapports techniques et scientifiques, de feuillets de renseignements et de règlements émis pour le gouvernement, etc.), des statistiques et des plateformes spécialisées (consultation de sites web de données géospatiales) sur le sujet. Plus précisément, les informations suivantes ont été collectées avec l'aide de différents intervenants clés :
 - Le portrait général de la Péninsule acadienne incluant sa composition, son profil démographique ainsi que des données générales sur sa situation socio-démographiques et socio-économiques ;
 - Les caractéristiques géophysiques du territoire qui aideraient à l'établissement de zones à fort rendement agricole comme la topographie et la typologie des sols ;
 - Les caractéristiques environnementales telles que le climat, l'hydrographie, les milieux humides, les habitats fauniques et celles permettant d'identifier les zones protégées ;
 - Le portrait de la zone agricole incluant la superficie connue, les terres en friche et les boisés ainsi qu'une évaluation historique et actuelle de la zone et une comparaison avec d'autres régions similaires en termes géographiques et démographiques ;
 - Les types de production agricoles (agriculture extensive, intensive, biologique, de conservation, etc.);
 - La contribution de l'agriculture dans l'économie de la Péninsule acadienne grâce à l'établissement d'un portrait général des revenus générés par les activités agricoles et par type d'agriculture. Les emplois générés en général et par type d'activités agricoles ainsi que les activités économiques complémentaires à ces activités seront également prises en considération ;
 - L'importance des zones de conservations grâce à l'estimation de la valeur des milieux naturels en termes économique, écologique et sociale.
- Jalon 2. Le **diagnostic** faisant appel à :
 - L'identification des éléments structurant le secteur agricole (segments du secteur, politique et réglementations, considérations sociales et environnementales, changements climatiques, etc.);

- Des enjeux majeurs, des problèmes actuels et émergents dans le secteur ainsi que des innovations et des tendances (pratiques agricoles, consommation, biotechnologie, etc.) qui façonnent l'avenir de l'agriculture.

II. Phase 2 : Développement d'une feuille de route pour le développement régional agricole

La feuille de route proposée reflète avant tout la vision concertée de développement du secteur agricole régional à travers un processus de consultation inclusif et identifiera les actions suggérées à entreprendre pour rencontrer les objectifs organisés autour d'une vision concertée. Les principaux jalons prévus sont :

- Jalon 3. Le développement d'une **vision concertée** et des grandes orientations pour :
 - Déterminer les objectifs à court terme et à un horizon de 10 ans de développement agricole, tout en considérant les besoins spécifiques de la région et les priorités provinciales en matière de développement durable, de sécurité alimentaire, etc. ;
 - Définir les axes stratégiques qui permettront d'atteindre les objectifs fixés, en tenant compte des ressources disponibles, des éventuelles contraintes et des potentielles opportunités.
- Jalon 4. L'élaboration du **plan d'action**. Le plan proposé identifiera des actions concrètes à entreprendre et intégrera les aspects transversaux (environnement, inclusion, adaptation aux changements climatiques, etc.) afin de favoriser la pérennité et la durabilité des résultats escomptés. Le plan d'action inclut une mise en œuvre sous forme de calendrier de réalisation d'actions. Aussi des indicateurs de suivis et de succès sont définis afin d'assurer un plan d'action vivant, évolutif, ajustable, concret et réaliste.



Outils utilisés pour la démarche :

La démarche de travail a été effectuée via de la recherche bibliographique, des entretiens et un sondage pour la collecte de données et la recherche d'opinions.

Des interlocuteurs d'intérêt issus des sphères actives environnementales, économiques et sociales de la Péninsule acadienne ont été définis de concert avec la CSRPA; et un guide d'entretien a été élaboré pour les entretiens réalisés auprès de ces interlocuteurs d'intérêt.

Une monographie du secteur agricole de la Péninsule acadienne a été établie sur la base des données collectées et des opinions recueillies synthétisées et analysées.

Les informations collectées ont conduit à l'élaboration d'une feuille de route qui identifie les actions prioritaires sous forme de recommandations qui seraient en faveur du développement durable du secteur régional accompagné d'un calendrier de réalisation et des indicateurs de suivi.



AGRICULTURE : NOTIONS DE BASE

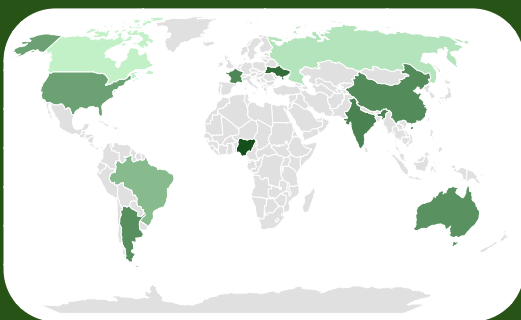
Ce terme « agriculture » peut sembler simple et connu de tous, mais il renferme un ensemble de notions qui pourraient paraître complexes. Ainsi, cette section est présentée afin de fournir des informations de base sur ce pilier à la fois nourricier, économique et social que nous côtoyons tout au long de notre vie.

L'agriculture désigne l'ensemble des activités humaines visant à cultiver des végétaux et à élever des animaux pour répondre aux besoins alimentaires, industriels et énergétiques de la société. Elle comprend diverses pratiques, telles que la préparation des sols, le semis, la récolte, l'élevage, et des techniques plus avancées comme l'irrigation ou l'utilisation de technologies modernes (pour l'optimisation du rendement et de la gestion agro-environnementale). L'agriculture est une activité qui s'appuie sur la science pour répondre aux besoins de nos sociétés. Activité essentielle et de bien commun, l'agriculture est un garant vital et économique pour nos communautés, s'adaptant aux particularités pédologiques, environnementales, climatiques et culturelles de chaque région.

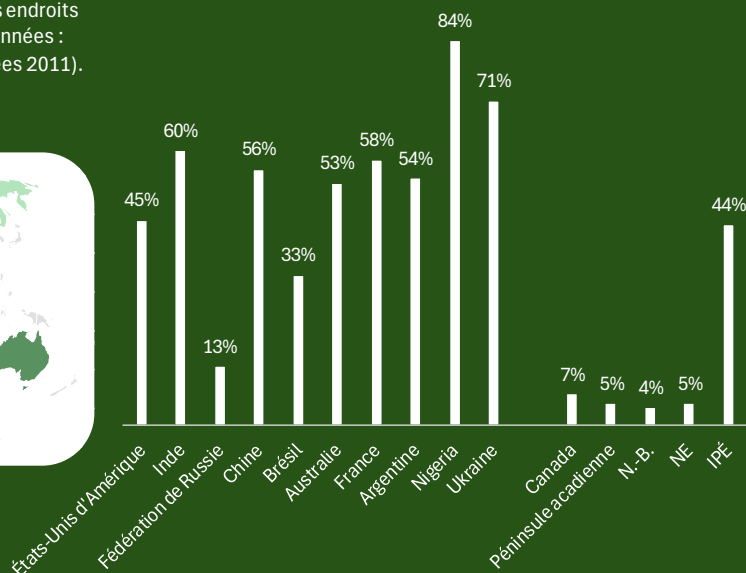
Dans la Péninsule acadienne, plusieurs types d'agriculture ont été observés :

- Agriculture intensive : système de production agricole fondé sur l'optimisation de la performance (rendement et qualité) de la production agricole par rapport aux moyens de production utilisés en termes de ressources humaines et matérielles.
- Agriculture extensive : système de production agricole moins mécanisé qui utilise peu d'intrants (produits fertilisants et phytosanitaires) que l'agriculture intensive à surface équivalente.
- Agriculture de proximité : système de production agricole qui favorise la proximité géographique des producteurs par rapport aux communautés qu'elle dessert : lien plus direct avec les consommateurs.
- Agriculture biologique : système agricole basé sur l'utilisation d'intrants issus ou dérivés de substances naturelles pour la fertilisation du sol et la protection des plantes.
- Agriculture de subsistance : système agricole destiné à la consommation personnelle.

Les zones agricoles dans la Péninsule acadienne occupent peu de superficies comparativement à d'autres endroits dans le monde. Chiffres arrondis. Source de données : Chiasson, 2024 et Statistiques Canada (données 2011). Carte traitée par Bing cf. données xls.



Proportion de zones agricoles





PORTRAIT DU TERRITOIRE

PORTRAIT DU TERRITOIRE

La région de la Péninsule acadienne (Figure 1), étendue sur environ 2000 km², située au nord-est de la province de Nouveau-Brunswick est composée d'un district rural et de sept municipalités que sont respectivement le district rural de la Péninsule acadienne (localisé sur l'Île Miscou), la municipalité de l'Île-de-Lamèque, la municipalité de Shippagan, la municipalité de Néguaac, la municipalité des Hautes-Terres, la municipalité de Caraquet, la municipalité régionale de Tracadie et la municipalité de Rivière-du-Nord. Ces huit localités - qui contiendraient environ 50 000 habitants - sont supportées par la CSRPA qui leur offre des services de différents types pour un fonctionnement cohérent régional communautaire. Parmi ces services, ceux de l'aménagement du territoire, du développement économique et du développement communautaire sont au cœur de l'initiative du développement d'un plan régional de développement de la zone agricole. L'occupation du territoire de la Péninsule acadienne est majoritairement marbrée par des zones résidentielles, industrielles, agricoles et forestières. En dehors des activités touristiques saisonnières, l'économie de la région est ainsi gouvernée par des activités principalement reliées aux ressources naturelles et donc aux secteurs primaires de la pêche, de l'exploitation forestière et de l'agriculture/horticulture. Considérant ce dernier secteur, certaines préoccupations environnementales ont émergé ces dernières années en raison de l'expansion grandissante de la culture de bleuets sauvages dans la région. Le détail du portrait du territoire est décliné sous forme de sections sur :

- Le profil socio-démographique
- Le réseau hydrographique
- Le profil climatique
- Le profil topographique
- Le profil édaphique
- Le profil écologique
- Le portrait agricole

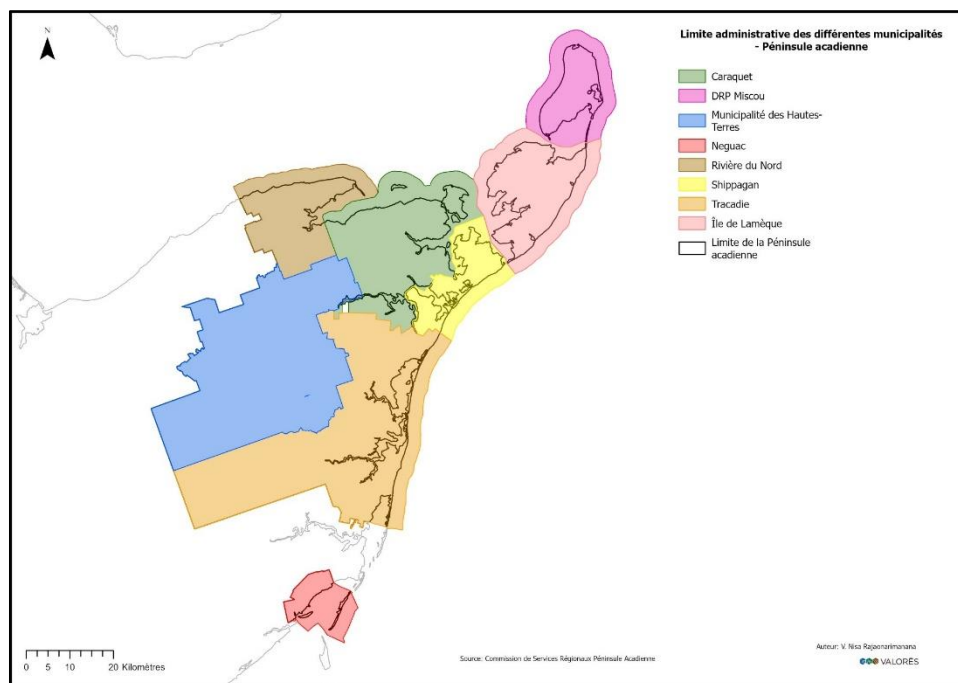


Figure 1: Localités de la Péninsule acadienne. Source CSRPA.

Le profil socio-démographique

Les données utilisées dans cette sous-section proviennent des recensements de la population réalisés par Statistique Canada en 2021². La méthodologie utilisée dans cette section consistait à utiliser les données pour chacun des anciens villages, anciennes villes et anciens districts des services locaux (DSL). Ces données ont ensuite été regroupées pour obtenir des chiffres correspondant aux huit entités formant la Péninsule acadienne.

1) Nombre d'habitants et densité démographique

D'après les données de recensement réalisé par Statistique Canada, la Péninsule acadienne comptait 46 526 habitants en 2021 ([Annexe 1](#)). La population totale de la Péninsule acadienne comptait un nombre quasi similaire d'hommes et de femmes. Étant donné que la superficie de ce territoire est de 2150 km², la densité démographique, en 2021, était d'environ 21,6 habitants/km². D'après les données de recensement, la population vivant dans la Péninsule acadienne représente environ 6 % de la population totale vivant au Nouveau-Brunswick. La comparaison de ces données avec celles du précédent recensement, réalisé en 2016, montre que la population de la Péninsule acadienne a diminué de 0,9 % par rapport au recensement de 2016 tandis que celle du Nouveau-Brunswick a augmenté de 3,8 % (Tableau 1). Parmi les huit entités qui forment la Péninsule acadienne, toutes les municipalités ont perdu de la population entre les recensements de 2016 et 2021 sauf le district rural de Miscou, le village de Néguaac et la municipalité de Shippagan.

Tableau 1: Données démographiques de 2021 et 2016 pour la Péninsule acadienne ainsi que pour le Nouveau-Brunswick.

	Péninsule acadienne	Nouveau-Brunswick
Population en 2021	46 526	775 610
Population en 2016	46 939	747 101
Variation démographique	- 0,9 %	3,8 %

2) Âge de la population

La répartition de la population selon différentes classes d'âges montre que la majorité de la population de la Péninsule acadienne et du Nouveau-Brunswick est âgée de 25 à 64 ans (Figure 2). Toutefois, la population de la Péninsule acadienne est plus âgée que celle de la province avec un âge médian de 54 ans contre 47 ans. En plus de cela, la Péninsule acadienne compte plus d'ainés (65 ans et plus) que la province avec 28 % contre 23 %.

3) État matrimonial et taille des ménages

Les figures 3 et 4 montrent le profil de l'état matrimonial des résidents de 15 et plus ainsi que des données sur la taille des ménages privés de la Péninsule acadienne. Concernant l'état matrimonial, la figure 3 montre que 52 % des habitants du territoire de la CSRPA étaient mariés ou vivaient en union libre lors du dernier recensement en 2021.

² Statistique Canada. Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. 2023.

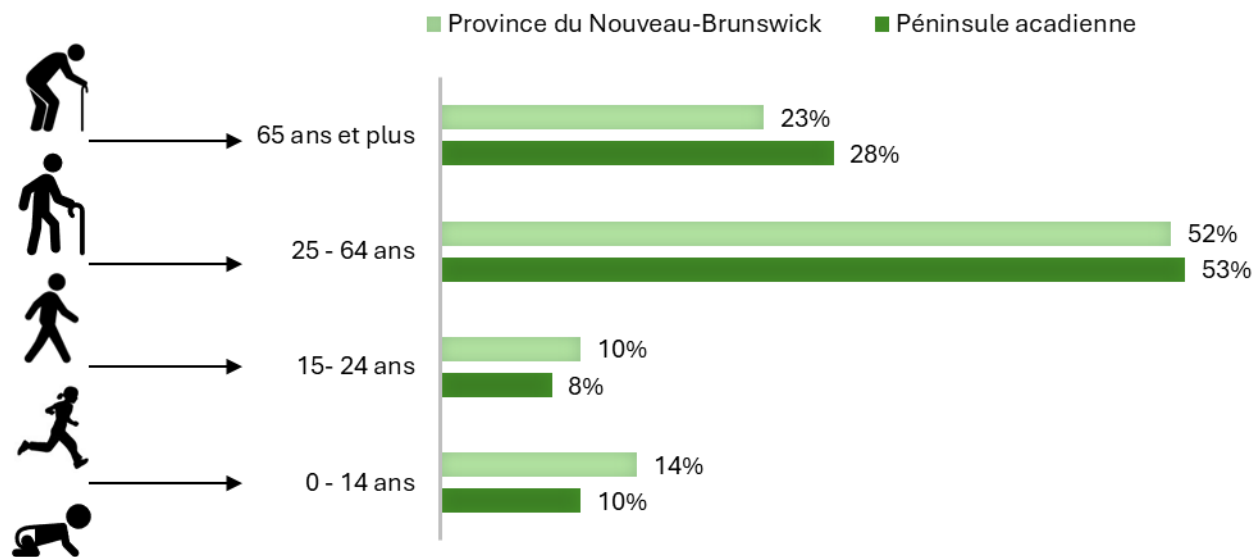


Figure 2 : Population par groupe d'âge de la Péninsule acadienne et du Nouveau-Brunswick.

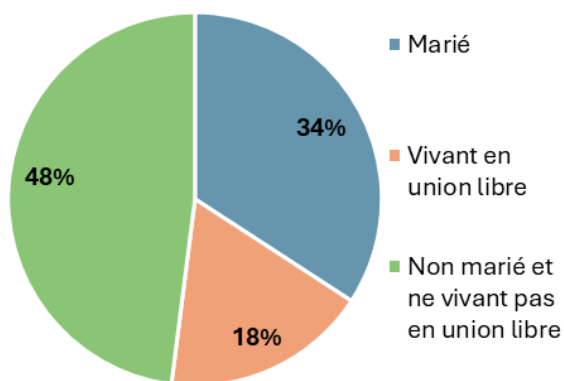


Figure 3 : État matrimonial de la population de la Péninsule acadienne.

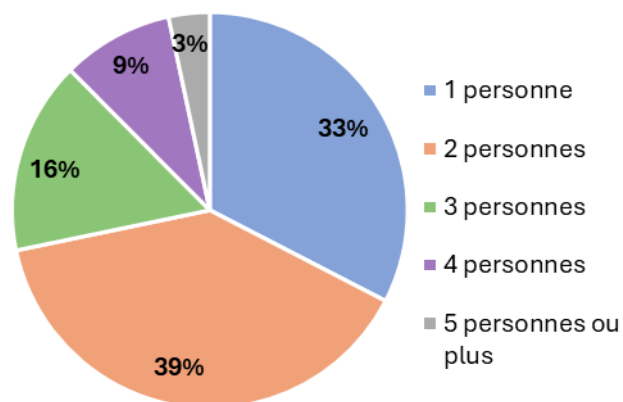


Figure 4 : Taille des ménages dans la Péninsule acadienne.

La figure 4 montre les données sur la taille des ménages privés de la Péninsule acadienne. Statistique Canada définit un ménage privé comme « une personne ou un groupe de personnes qui occupent le même logement et qui n'ont pas de domicile habituel au Canada ou à l'étranger ». Ainsi, les personnes ou groupes de personnes qui résident dans un logement collectif (foyer de soins, hôtel, etc.) ne sont pas considérés dans ces données. D'après la figure 4, la majorité des ménages de la Péninsule acadienne est constituée de moins de trois personnes. En effet, 72 % des ménages sont composés d'une ou deux personnes. Ces données concernant la Péninsule acadienne sont similaires à celles observées pour l'ensemble de la province.

4) Langues officielles

La figure 5 montre que la majorité de la population de la Péninsule acadienne peut soutenir une conversation uniquement en français avec un taux de 56,17 %. De plus, 42,60 % de la population est capable de soutenir une conversation dans les deux langues officielles de la province. Ainsi, 98 % de la population de la Péninsule acadienne est capable de soutenir une conversation en français. Finalement, 1,18 % de la population peut soutenir une conversation seulement en anglais et 0,05 % uniquement dans une autre langue que le français et l'anglais. Ces données montrent que la population de la Péninsule acadienne est majoritairement francophone même si de nombreuses personnes sont capables de soutenir une conversation dans les deux langues officielles.

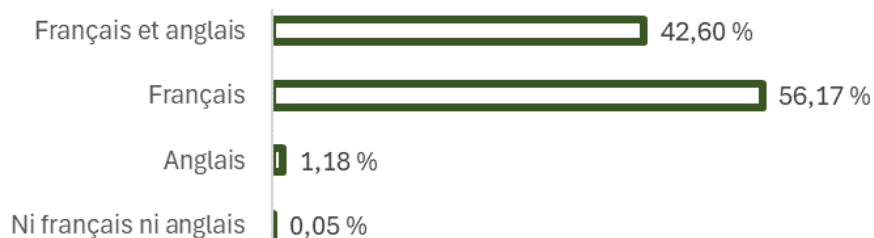


Figure 5 : Usage des langues officielles par la population de la Péninsule acadienne.

5) Situation d'activité

Afin de déterminer la situation d'activité de la population de la Péninsule acadienne, trois indicateurs ont été retenus : le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage. D'après les données de Statistiques Canada, le taux d'emploi de la population de la Péninsule acadienne était de 45,5 % tandis que le taux de chômage était de 14,3 % en 2021 (Figure 6). La comparaison de ces deux indicateurs avec ceux de la province montre que le taux d'emploi était plus faible dans la Péninsule acadienne qu'au Nouveau-Brunswick avec une valeur respective de 53,9 %. À contrario, le taux de chômage est plus élevé dans la Péninsule acadienne puisque celui-ci était de 10,3 % dans la province. La comparaison de ces mêmes indicateurs entre les huit entités constituant la Péninsule acadienne ne montre globalement pas de différence majeure ([Annexe 2](#)). Toutefois, la municipalité de Rivière-du-Nord était constituée d'une population moins active comparativement aux autres entités tandis que la municipalité de Shippagan semblait être la plus active. De plus, la municipalité des Hautes-Terres et le district rural (Île Miscou) présentaient les taux de chômage les plus élevés du territoire avec 19,1 %.

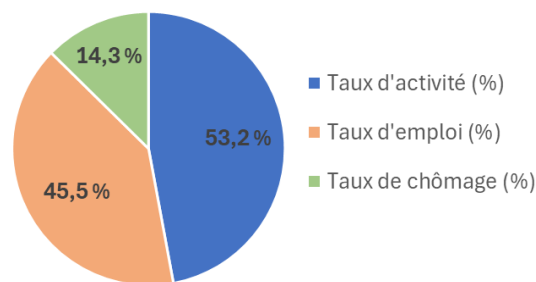


Figure 6 : Proportion de population active dans la Péninsule acadienne. Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante. Le taux d'emploi correspond à la proportion de la population de 25 à 64 ans en emploi. Calculé en divisant le nombre de chômeurs par le nombre de personnes au sein de la population active, le taux de chômage est la proportion de la population disponible pour travailler, mais qui est sans emploi et qui se cherche activement un emploi.

Afin de déterminer le nombre de personnes de la Péninsule acadienne pouvant potentiellement travailler dans le domaine de l'agriculture, les données de Statistique Canada concernant le principal domaine d'études pour la population active de la Péninsule acadienne âgée de 15 ans et plus ont été relevées. Plus précisément, les données utilisées étaient celles correspondant aux classifications des programmes d'enseignement 2021 (CPE) suivants :

- 01. Sciences/services/opérations agricoles et vétérinaires et domaines connexes.
- 03. Ressources naturelles et conservation.

D'après ces données, seulement 0,5 % de la population de la Péninsule acadienne détenait un diplôme principal dans le domaine de l'agriculture, des ressources naturelles et conservation. Il est certain qu'il ne soit pas nécessaire d'étudier en agriculture pour pouvoir occuper un poste dans ce domaine, mais cela montre tout de même le manque d'intérêt de la population de la Péninsule acadienne envers les études dans ce dernier. En comparant ces données à celles obtenues pour l'ensemble de la province, une différence notable a été observée. En effet, dans le cas du Nouveau-Brunswick, 1,3 % de la population possède un diplôme principal dans ce domaine. Bien que ce chiffre reste faible, il reste toutefois deux fois plus élevé que celui de la Péninsule acadienne.

Dans ce rapport, le pourcentage de la population de la Péninsule acadienne travaillant dans le domaine de l'agriculture n'a pas pu être déterminé. Toutefois, pour l'ensemble de la province ce pourcentage était seulement de 1,4 % en 2023³. Il est donc fort probable que ce taux soit également faible au niveau de la Péninsule acadienne.

³ Gouvernement du Canada SC. Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles. 2018.



À retenir sur l'analyse du profil socio-démographique de la Péninsule acadienne:

- La population de la Péninsule acadienne a diminué au cours des cinq dernières années (- 0,9 %) contrairement à celle de la province (+ 3.8 %),
- La population de la Péninsule acadienne est plus âgée que celle de la province avec un âge médian de 54 ans contre 47 ans pour le Nouveau-Brunswick,
- La taille des ménages de la Péninsule acadienne est similaire à celle des ménages du Nouveau-Brunswick avec majoritairement une à deux personnes par ménage,
- La population de la Péninsule acadienne est majoritairement francophone (56 %). Il est important de noter qu'une grande partie de celle-ci est bilingue (43 %),
- Le taux d'emploi dans la Péninsule acadienne est moins élevé que celui de la province avec des valeurs respectives de 46 % et 54 %. Au contraire, le taux de chômage est plus important dans la Péninsule acadienne avec une valeur de 14 % contre 10 % pour la province,
- Seulement une faible portion de la Péninsule acadienne détient un diplôme principal dans le domaine de l'agriculture, des ressources naturelles et conservation (0,5 %).

Le réseau hydrographique

La figure 7 présente le réseau hydrographique de la région de la Péninsule acadienne incluant les rivières, les ruisseaux et les lacs. Le territoire renferme plusieurs ruisseaux et rivières ayant une longueur d'environ 2 068 km. À partir des données collectées via la base de données du ministère des ressources naturelles de la province du Nouveau-Brunswick⁴ et la plateforme GEONB⁵, il est observé que les plus importantes rivières représentent environ 3,23 % de la surface totale de la zone d'intervention de la CSRPA. Les rivières les plus importantes en termes de superficie sont :

- **Rivière du Petit-Tracadie** : Elle prend sa source dans la forêt à environ 1,3 km au sud de Bois-Gagnon, dans la paroisse de Saint-Isidore. Longue de près de 29 km, elle se déverse dans la baie de Tracadie.
- **Grande rivière Tracadie** : Elle prend sa source à environ 140 mètres d'altitude dans la forêt, à 5 km au nord d'Allardville (Buxton Keenlyside et Buxton Keelyside, 1976). La superficie brute du bassin versant est de 383 000 ha. Sa longueur est de 42 km approximativement. Le débit moyen est de 63,5m³par seconde avec un niveau d'eau moyen de 2,031 m en date du 15 avril 2024 (Environnement et ressources naturelles Canada, 2014).
- **Rivière Caraquet** : longue de 30 km, elle prend sa source dans le Caribou Barren, une région de végétation basse à l'ouest de Notre-Dame-des-Érables, à près de 90 m d'altitude. Elle traverse une région principalement forestière, et son embouchure se trouve dans une zone marécageuse dans la baie de Caraquet à Bertrand. La rivière a un débit moyen de 19,8 m³/s avec un niveau d'eau moyen de 1,2 m⁶. La superficie brute du bassin versant est de 173 000 ha (Environnement et ressources naturelles Canada, 2014).
- **Rivière Pokemouche** : Le bassin versant de la rivière Pokemouche s'étale environ sur 443 000 ha. Elle a une longueur d'environ 41 km depuis sa source en haut de Val-Doucet jusqu'à son embouchure (Comité de gestion environnementale de la rivière Pokemouche, 2024).
- **Rivière du Nord** : Elle prend sa source à 45 m d'altitude dans l'Ouest de Black Rock. Elle a une longueur approximative de 16 km.
- **Rivière Tabusintac** : Elle prend sa source à 3,6 km au nord de Bartibog Station, Allardville, à 140 mètres d'altitude. Elle ne traverse qu'une petite partie de la région de la Péninsule acadienne.

Dix lacs ont été identifiés dans la zone délimitée de la Péninsule acadienne avec une superficie calculée d'environ 3 585 ha sur la base des données recensées via GEONB (Tableau 2).

Tableau 2 : Superficie des principaux lacs de la Péninsule acadienne.

Nom	Localisation	Superficie (ha)
Lac le Goulet	Le goulet	295
Lac Gallien	Caraquet	5
Grand lac de Miscou	Miscou	186
Grand lac de Tracadie	Tracadie	31
Lac Chenière	Miscou	62
Lac des Losiers	Losier Settlement	17
Lac Saint-Cœur	Saint Isidore	9
Lac à l'église	Caraquet	3
Lac à Finn	Shippagan	13
Lac Scott	Saint-Simon	3

⁴ Réseau hydrographique du Nouveau-Brunswick (RHNB)

⁵ Catalogue de données - GeoNB

⁶ Mesure en date de 16 avril 2024

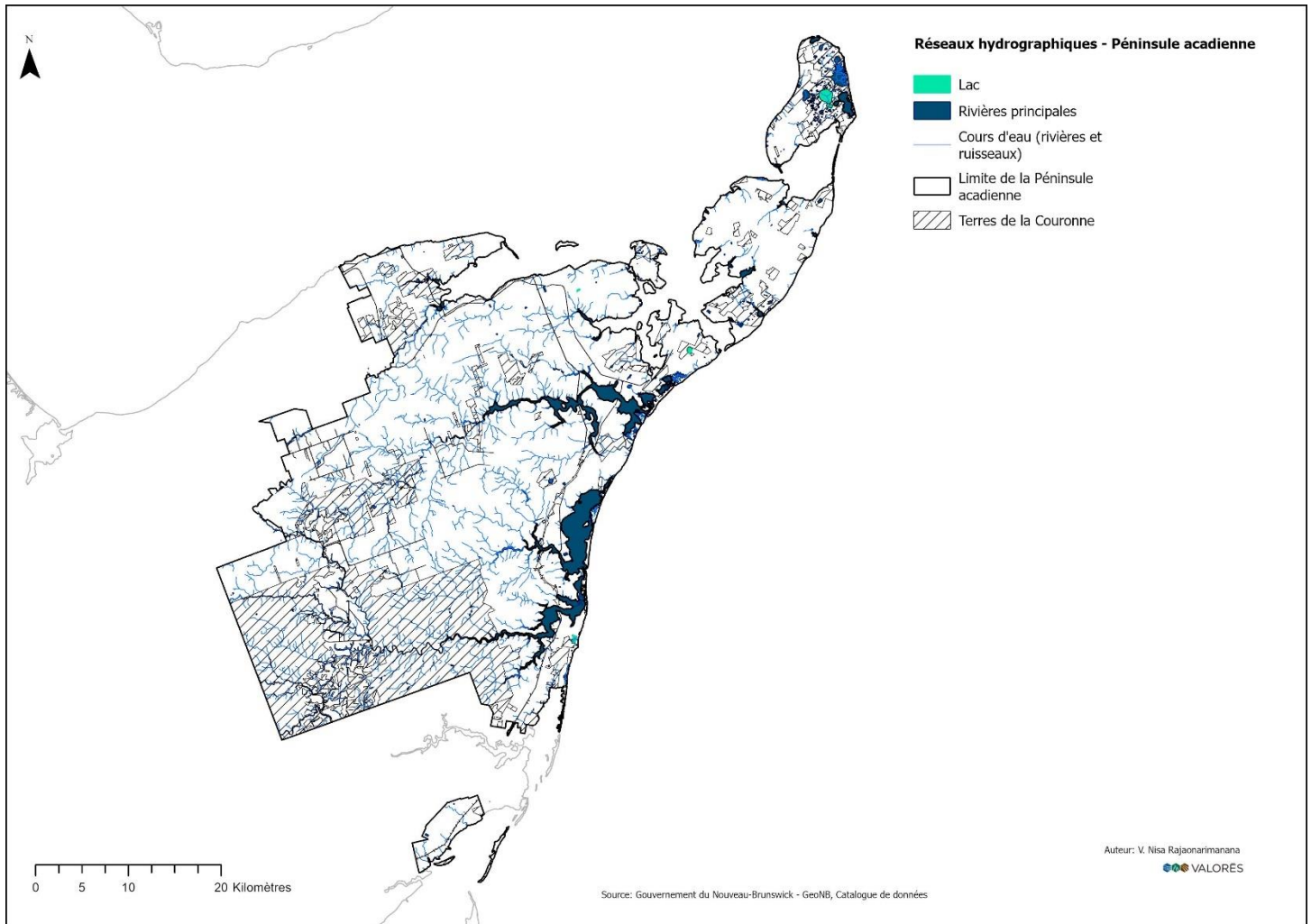


Figure 7 : Carte des réseaux hydrographiques de la zone d'intervention de la CSRPA (Lac, rivières et ruisseaux).



Le profil climatique

Comme partout dans le monde, le climat de la Péninsule acadienne change et impacte la vie des citoyens. Ainsi, cette sous-section traitera brièvement de l'ampleur des changements au niveau du climat pour le territoire de la Péninsule acadienne.

Les changements climatiques sont des changements à long terme dans le climat (température de l'air, précipitations, niveau marin, etc.) qui sont directement ou indirectement causés par les activités humaines. Le Nouveau-Brunswick est déjà affecté par les changements climatiques et le sera davantage dans le futur. En effet, la température moyenne annuelle du Nouveau-Brunswick a déjà augmenté de 1,5°C en 100 ans⁷. De plus, la province devra faire face à d'autres dangers associés aux changements climatiques comme l'augmentation du niveau de la mer et des ondes de tempête, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des précipitations ainsi que l'augmentation des événements météorologiques extrêmes. Dans le cadre de ce rapport, plusieurs indicateurs d'évolution du climat, pour la Péninsule acadienne, ont été étudiés. Les données présentées pour chaque indicateur sont issues de la synthèse réalisée par la Commission de services régionaux Nord-Ouest (CSRNO, 2020) à partir de données provenant d'Ouranos (Roy, Huard, 2010) et du Dr. Charles Bourque. Plus précisément, les données utilisées proviennent de simulations du modèle climatique global (MCG) contribuant aux expériences de la cinquième phase du projet de comparaison de modèles couplés (CMIP5). De plus, pour chaque indicateur, deux scénarios⁸ d'émissions de gaz à effet de serre ont été utilisés :

- RCP 4.5 aussi appelé scénario d'émissions modérées : présume que les gaz à effet de serre vont continuer d'augmenter (mais à un taux plus bas qu'aujourd'hui) jusqu'au mi-siècle pour ensuite se stabiliser d'ici la fin du siècle. Ce scénario d'émission cause le deuxième niveau le plus bas de réchauffement planétaire et de changement climatique.
- RCP 8.5 aussi appelé scénario d'émissions élevées : présume que la concentration de gaz à effet de serre continuera d'augmenter d'un taux semblable à celui actuel. Ce scénario démontre donc un réchauffement planétaire et les changements climatiques les plus graves.

⁷ GNB C. Température - Indicateurs des changements climatiques - Environnement et Gouvernements locaux [Internet]. 2011.

⁸ Glossaire. DonneesClimatiques.ca. 2024.



1) Changements de la température

Le tableau 3 montre l'ampleur des changements de la température pour la Péninsule acadienne selon les scénarios RCP4.5 et RCP8.5. Pour chaque indicateur, une comparaison entre la valeur attendue en 2020, 2050 et 2080 par rapport à celle de l'année de référence (1990) a été réalisée. Ainsi, le tableau 3 représente les valeurs « delta » obtenues à la suite de cette comparaison, c'est-à-dire la différence entre la valeur future et celle de la période de référence. Les données détaillées pour chacune des entités sont également disponibles en annexe ([Annexe 3](#)).

Tableau 3 : Ampleur des changements de la température pour la Péninsule acadienne.

	Péninsule acadienne					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
T° annuelle moyenne	1,17	1,28	2,29	3,20	2,93	5,42
T° moyenne hivernale	1,50	1,63	2,86	3,92	3,65	6,35
T° moyenne estivale	1,14	1,23	2,22	3,06	2,78	5,28
T° moyenne printannière	1,01	1,10	2,04	2,89	2,69	7,40
T° moyenne automnale	1,06	1,20	2,05	2,96	2,61	5,03
Jours avec T° max > 25°C	12,82	13,89	23,89	33,43	30,20	56,94
Jours avec T° max > 30°C	3,76	4,04	8,69	13,64	11,96	30,76
Jours avec T° max > 35°C	0,31	0,34	0,88	1,71	1,43	6,49
Jours avec T° max < 0°C	-15,02	-15,66	-24,70	-33,05	-30,83	-49,56
Jours avec T° max < -10°C	-4,98	-5,22	-7,73	-9,50	-9,09	-12,58
Jours avec T° max < -20°C	-0,47	-0,49	-0,60	-0,64	-0,63	-0,68
Jour de gel-dégel	-5,46	-6,32	-10,45	-14,10	-13,45	-23,40
Jour de gel-dégel hiver	5,54	5,82	8,78	11,62	11,06	15,00
Jour de gel-dégel printemps	-6,56	-7,07	-11,58	-15,23	-14,80	-22,79
Jour de gel-dégel automne	-4,28	-4,81	-7,27	-9,98	-9,24	-15,14
Jours sans gel	20,43	21,93	34,93	47,75	44,25	72,94

Température annuelle moyenne

D'après les projections, il est attendu que la température annuelle moyenne augmente dans les prochaines années. En effet, les données prédisent qu'en 2080, la température annuelle moyenne pour l'ensemble de la Péninsule acadienne pourrait être supérieure de 5,42°C à celle observée en 1990. De façon plus détaillée, la température moyenne de chaque saison devrait également être plus élevée dans les prochaines années. Cet indicateur peut être relié à d'autres indicateurs climatiques comme le nombre de jours de chaleur ou de froid extrêmes, le nombre de jours de gel-dégel et la durée de la saison sans gel.

Nombre de jours de chaleur ou de froid extrêmes

D'après les projections, il est également attendu que le nombre de jours de chaleur extrême augmente au cours des prochaines années. En effet, les données prédisent qu'en 2080, il y aura jusqu'à :

- 57 jours de plus dans l'année où la température maximale sera supérieure à 25°C par rapport à l'année de référence.
- 31 jours de plus dans l'année où la température maximale sera supérieure à 30°C par rapport à l'année de référence.
- 6 jours de plus dans l'année où la température maximale sera supérieure à 35°C par rapport à l'année de référence.

De plus, le nombre de jours avec des températures froides devrait quant à lui diminuer dans les prochaines années. En effet, il est attendu qu'il y ait entre 9 et 13 jours de moins, selon le scénario, avec des températures maximales inférieures à -10°C d'ici 2080 comparativement à 1990.

Nombre de jours de gel-dégel

Cet indicateur correspond au nombre moyen de jours par année pendant lesquels la température maximale quotidienne est égale ou supérieure à 0°C et la température minimale quotidienne est inférieure à 0°C. D'après le tableau 3, les projections indiquent qu'il pourrait y avoir jusqu'à 23 jours de moins par année où un cycle gel-dégel sera observé. En regardant les données détaillées par saison (hiver, printemps et automne), cette diminution semble être principalement induite par une diminution du nombre de jours de gel-dégel lors du printemps et de l'automne.

Durée de la saison sans gel

Le nombre de jours sans gel devrait logiquement augmenter au cours des prochaines années dans la Péninsule acadienne. En effet, il est attendu qu'il gèle entre 44 et 73 jours de moins en 2080 comparativement à 1990 selon les scénarios RCP4.5 et RCP8.5 respectivement.

2) Changements des précipitations

Le tableau 4 montre l'ampleur des changements au niveau des précipitations pour la Péninsule acadienne selon les scénarios RCP4.5 et RCP8.5. Pour chaque indicateur, une comparaison entre la valeur attendue en 2020, 2050 et 2080 par rapport à celle de l'année de référence (1990) a été réalisée. Ainsi, le tableau 4 représente les valeurs « delta » obtenues à la suite de cette comparaison, c'est-à-dire la différence entre la valeur future et celle de la période de référence. Les données détaillées pour chacune des entités sont également disponibles en annexe ([Annexe 4](#)).

Tableau 4 : Ampleur des changements au niveau des précipitations pour la Péninsule acadienne.

	Péninsule acadienne					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Précipitations annuelles totales (%)	4,26	4,72	6,23	9,29	8,93	13,10
Précipitations totales hivernales (%)	6,70	7,36	8,92	15,70	12,99	21,97
Précipitations totales estivales (%)	2,28	4,17	3,51	4,73	6,07	6,79
Précipitations totales printanières (%)	5,23	5,72	8,44	11,24	10,69	19,51
Précipitations totales automnales (%)	2,44	1,26	3,87	4,50	5,19	3,33
Jours de pluie	-4,67	-3,91	-3,56	-2,87	-2,88	-2,62
Jours de neige	-10,29	-10,72	-12,97	-16,28	-15,57	-27,31

Précipitations annuelles totales

D'après les projections, il est attendu que la quantité de précipitations annuelles totales augmente dans les prochaines années. En effet, les données prédisent qu'en 2080, le volume annuel total de précipitations pour l'ensemble de la Péninsule acadienne pourrait augmenter d'environ 13 % par rapport à 1990. De façon plus détaillée, les quantités de précipitations lors de chaque saison de l'année devraient augmenter. Toutefois, les différences les plus marquées seront observées lors de l'hiver et du printemps.

Jours de pluie et de neige

Ces deux indicateurs correspondent au nombre moyen de jours par an où il pleut ou neige au moins 0,2 mm ou 0,2 cm respectivement. Bien que le volume annuel total de précipitations dans la Péninsule acadienne devrait être plus important dans les prochaines années, le nombre de jours avec plus de 0,2 mm de pluie ou 0,2 cm devrait quant à lui diminuer de 3 jours et de 27 jours respectivement. Ceci laisse supposer que les épisodes de pluie ou de neige devraient être plus intenses même s'ils sont moins fréquents.

3) Autres changements au niveau du climat

Le tableau 5 montre l'ampleur d'autres changements importants au niveau du climat de la Péninsule acadienne selon les scénarios RCP4.5 et RCP8.5. Pour chaque indicateur, une comparaison entre la valeur attendue en 2020, 2050 et 2080 par rapport à celle de l'année de référence (1990) a été réalisée. Ainsi, le tableau 5 représente les valeurs « delta » obtenues à la suite de cette comparaison, c'est-à-dire la différence entre la valeur future et celle de la période de référence. Les données détaillées pour chacune des entités sont également disponibles en [Annexe 5](#).

Tableau 5 : Ampleur d'autres changements au niveau du climat pour la Péninsule acadienne.

	Péninsule acadienne					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Degrés-jours annuel de refroidissement	66,27	72,31	144,15	214,70	190,29	435,82
Degrés jours de croissance - Base 10°C	155,94	170,80	313,91	449,46	404,19	831,83
Degrés jours de croissance - Base 5°C	205,62	226,81	414,92	596,89	540,21	1097,17
Durée de la saison de croissance (Jours)	9,64	10,64	18,54	28,55	26,14	237,39
Degrés-jours annuel de chauffage	-362,66	-395,42	-691,10	-951,94	-879,49	-1540,15

Degrés-jours de refroidissement et degrés-jours de chauffage

L'indicateur degrés-jour de refroidissement aussi appelé degrés-jours de climatisation donne une indication sur la quantité d'air climatisé pouvant être nécessaire afin de maintenir des conditions confortables dans un bâtiment, lors des mois plus chauds. Il est donc calculé en vérifiant la température moyenne journalière par rapport à une base de 18°C. Les jours où la température moyenne est inférieure à 18°C ne comptent aucun degré-jour de refroidissement. Une journée avec une température moyenne de 24°C représente 6 degrés-jours de refroidissement. Le nombre annuel de degrés-jours de refroidissement est le total pour l'ensemble de l'année. Ainsi, plus ce nombre est élevé plus le besoin en climatisation est important.

Pour l'indicateur degrés-jour de chauffage, pour chaque jour où la température moyenne est inférieure à 18°C, des degrés-jours sont calculés. Par exemple, une journée avec une température moyenne de 5°C représente 13 degrés-jours de chauffage. Le nombre annuel de degrés-jours de chauffage est le total moyen pour l'ensemble de l'année. Ainsi, plus le total de degrés-jours est élevé, plus le besoin en chauffage sera important. D'après le tableau 5, les changements au climat attendus pour la Péninsule acadienne entraîneront une augmentation des besoins en climatisation lors des mois les plus chauds, mais aussi une diminution des besoins en chauffage lors des périodes plus froides.

Degrés-jours annuel de croissance – Base 5°C ou Base 10°C

Cet indicateur représente la quantité de chaleur disponible à la croissance et la maturation de différentes plantes. Il est calculé par rapport à une température de référence de 5°C (Base 5°C) ou 10°C (Base 10°C). Pour chaque journée où la température moyenne enregistrée dépasse celle de référence, des degrés-jours sont calculés. Le nombre annuel de degrés-jours correspond donc au total pour l'ensemble de l'année. Généralement, l'indicateur à 5°C est utilisé afin d'évaluer la croissance du canola et du fourrage tandis que celui à 10°C est plus approprié pour l'évaluation de la croissance du maïs et des haricots⁹. Les changements au climat attendus pour la Péninsule acadienne entraîneront une augmentation de cet indicateur. Cela signifie que les conditions climatiques dans les années à venir devraient être plus propices pour la croissance et la maturation de certaines plantes.

Durée de la saison de croissance

Cet indicateur correspond au nombre de jours entre la première occurrence d'au moins six jours consécutifs où la température moyenne quotidienne est supérieure à 5°C et, après le 1^{er} juillet, la première occurrence d'au moins six jours consécutifs avec une température moyenne quotidienne sous 5°C¹⁰. Ainsi, plus cette période est longue, plus les végétaux disposeront de temps pour croître au cours de l'année. D'après les projections, la durée de la saison de croissance devrait augmenter, d'ici l'horizon 2080, de 26 jours ou de 237 jours pour les scénarios RCP4.5 et RCP8.5 respectivement.

Unités de chaleur de maïs (CHU)

Cet indicateur est calculé d'une façon similaire aux degrés-jours de croissance, mais le calcul est spécialement adapté à la croissance du maïs. Il s'agit de la somme annuelle d'unité de chaleur de maïs (CHU) dérivée des températures maximales et minimales quotidiennes, en tenant compte des températures optimales pour la croissance du maïs. La date de début de l'accumulation annuelle de CHU commence au dernier jour de trois jours consécutifs ayant une température quotidienne moyenne supérieure ou égale à 12,8°C; la date de fin de l'accumulation de CHU est la première date avec une température minimale inférieure ou égale à -2°C. Cet indice est utilisé afin d'évaluer si le maïs est susceptible d'arriver complètement à maturité dans une région donnée, En général, au moins 2 200 CHU sont nécessaires pour que diverses variétés de maïs arrivent à maturité.

⁹ Degrés-jours de croissance (Base 10 °C) | Canada | Atlas climatique du Canada. 2019.

¹⁰ Glossaire. DonneesClimatiques.ca. 2024.



D'après les projections, les conditions climatiques dans la Péninsule acadienne devraient être plus favorables à la maturation du maïs d'ici l'horizon 2050 avec des valeurs respectives de 2124 et 2246 pour les scénarios RCP4.5 et RCP8.5 (Tableau 6)

Tableau 6 : Données sur les unités de chaleur de maïs pour les années 1990, 2020, 2050 et 2080 selon les scénarios RCP4.5 et RCP 8.5 pour la Péninsule acadienne

	Péninsule acadienne	
	RCP4.5	RCP8.5
Unités de chaleur de maïs (CHU) (1990)	1811	1806
Unités de chaleur de maïs (CHU) (2020)	1973	1983
Unités de chaleur de maïs (CHU) (2050)	2124	2246
Unités de chaleur de maïs (CHU) (2080)	2210	2533

4) Impacts des changements du climat

Les données climatiques ont permis de montrer que le climat de la Péninsule acadienne allait changer à plusieurs niveaux d'ici les horizons 2050 et 2080. Pour chaque indicateur mentionné, une différence entre les scénarios RCP4.5 et RCP8.5 commence à être observée à partir de l'horizon 2050. Cette dernière devient plus significative pour l'horizon 2080. L'ensemble de ces changements au niveau du climat de la Péninsule acadienne va entraîner divers impacts sur son territoire. Toutefois, étant donné que ce rapport concerne l'agriculture, seuls les impacts du climat sur ce domaine seront synthétisés ici.

Changements de la température annuelle moyenne

L'augmentation de la température annuelle moyenne d'ici quelques décennies impactera tout d'abord la croissance des plantes. En effet, il est attendu que le dernier gel du printemps arrive plus tôt et que le premier gel de l'automne arrive plus tard. Par conséquent, la saison de croissance des plantes sera plus longue. Comme mentionné précédemment, il est effectivement attendu que cette saison soit entre 26 jours et 237 jours plus longue, selon le scénario, d'ici l'horizon 2080. Dans une telle situation, la production de certaines cultures, telles que le maïs, le soya et certaines espèces fourragères sera augmentée. Toutefois, les producteurs devront adapter leurs pratiques à cette nouvelle réalité. De plus, certaines cultures qui poussent habituellement dans des régions plus fraîches, comme le canola, l'orge et le blé, seront affectées négativement par ces changements¹¹.

L'augmentation du nombre de cycle gel-dégel pendant l'hiver (Tableau 3) dans la Péninsule acadienne pourrait avoir un effet néfaste pour la production de certaines cultures, comme les cultures fourragères utilisées pour l'alimentation du bétail. En effet, en absence de neige, les périodes de froids hivernaux rendront ces cultures plus vulnérables au gel.

En plus de ces impacts, l'augmentation de la température moyenne pourrait favoriser l'apparition et/ou l'abondance de certains insectes, de maladies ou de mauvaises herbes. Cela pourrait *in fine* accroître le risque de dommages aux cultures et augmenter l'utilisation de pesticides dans le but de se débarrasser de ces envahisseurs. Finalement, les épisodes de chaleur extrême auront des impacts néfastes sur l'agriculture notamment sur les cultures qui ne supportent pas la chaleur, mais également sur les animaux d'élevage.

¹¹ Agriculture-Impacts. Ouranos.

Changements au niveau des précipitations

La diminution de la fréquence des épisodes de pluie couplée à des périodes prolongées de températures chaudes entraînera une augmentation des périodes de sécheresse ainsi qu'une pression sur les niveaux des nappes phréatiques. Ceci provoquera un manque d'eau aux cultures augmentant ainsi les besoins en irrigation pour la croissance de ces dernières¹². De plus, l'augmentation de l'intensité des événements de précipitations pourrait entraîner une érosion des sols accrue, endommageant ainsi les champs et les cultures. Ces événements pourraient également entraîner une contamination des eaux avoisinantes par des pesticides et/ou des éléments nutritifs par ruissellement de surface. Finalement, l'augmentation des précipitations printanières pourrait retarder les opérations de plantation en raison de champs gorgés d'eau.

Autres changements au niveau du climat

Étant donné que la Péninsule acadienne est située le long des côtes, il est également attendu qu'elle soit impactée par la hausse du niveau de la mer et l'érosion. Ces phénomènes peuvent avoir des effets néfastes pour l'agriculture. En effet, l'intrusion d'eau salée dans les terres agricoles pourrait influencer la qualité des sols et des eaux de surface¹³. De plus, l'érosion côtière pourrait être responsable de la perte de certaines terres agricoles plus proches de la mer.

¹² Scénarios climatiques pour l'agriculture. Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2012.

¹³ Scénarios climatiques pour l'agriculture. Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2012.

À retenir sur l'analyse du profil climatique :

Selon les données collectées, les changements attendus au niveau du climat de la Péninsule acadienne sont les suivants :

- Augmentation de la température annuelle moyenne, des précipitations annuelles totales, du nombre de jours sans gel, des jours de chaleur extrême et des besoins en climatisation lors des mois les plus chauds,
- Diminution du nombre de jours avec un cycle gel-dégel ainsi que des besoins en chauffage lors des périodes plus froides,
- Augmentation de la durée de la saison de croissance des végétaux grâce à des conditions climatiques plus propices pour la croissance et la maturation de certaines plantes.

Ces changements au niveau du climat auront divers impacts sur l'agriculture. En effet, il est attendu que :

- La production de certaines cultures (maïs, soya, fourrage) augmente grâce à l'augmentation des températures annuelles. Toutefois, d'autres cultures comme le canola, l'orge et le blé seront affectées négativement par ce changement,
- La production de certaines cultures fourragères utilisées pour l'alimentation du bétail diminue à cause de l'augmentation du nombre de cycle gel-dégel pendant l'hiver,
- Les dommages aux cultures et l'utilisation de pesticides augmentent à cause de l'augmentation du nombre d'insectes, de maladies et de mauvaises herbes à la suite des températures plus chaudes,
- Certains animaux d'élevage souffrent des chaleurs extrêmes,
- Les périodes de sécheresse soient plus longues à cause de la diminution de la fréquence des épisodes de pluie associés à des périodes prolongées de températures chaudes,
- L'érosion des sols augmente à cause de l'intensité des épisodes pluvieux,
- Les terres agricoles les plus proches de la mer disparaissent à cause de l'érosion côtière et de la hausse du niveau de la mer.



Le profil topographique

Du point de vue géomorphologique, la Péninsule acadienne se classe dans la catégorie des basses terres du Nouveau-Brunswick (Figure 8, Rampton *et al.*, 1984) et présente un relief varié, mais relativement faible. Le territoire peut être classé en 3 grandes catégories :

- La Côte Nord, entre Grande-Anse et Caraquet, a un aspect légèrement incliné et bas qui se termine par des falaises allant jusqu'à 30 m de hauteur (Ressources naturelles NB, 2007). L'altitude moyenne est de 15 m avec un minimum de -4 m et un maximum de 57 m.
- Le relief de la Côte Nord-Est et Sud-Est de la Péninsule allant de l'île Miscou à Néguaac est relativement plat entre 1 et 5 m d'altitude. Ce secteur est dominé par des marais salés et des terres basses qui s'étendent sur 5 km.
- L'Ouest de la région qui se trouve les différentes villes des hauts plateaux telles que Saint-Isidore, Paquetville, Notre-Dame-des-Érables, Saint-Sauveur est plus accidenté avec une altitude allant de 59 m à 120 m (figure 8). Le point culminant se trouve à l'extrémité Nord-Ouest d'Alnwick, à environ 120 m.

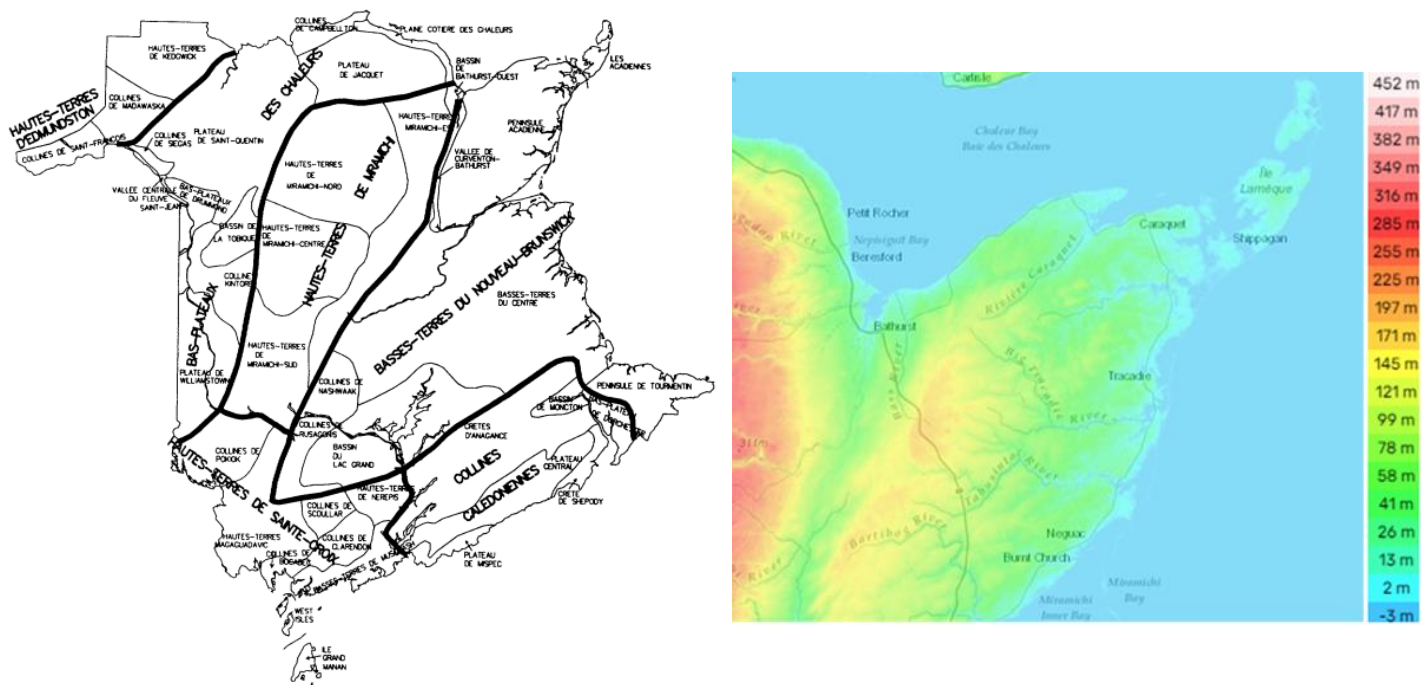


Figure 8 : De gauche à droite : carte des régions géomorphologiques du Nouveau-Brunswick (Rampton *et al.*, 1984) et carte topographique de la Péninsule acadienne (Source : topographic-map.com).

Le profil édaphique

Les sols de la Péninsule acadienne ont été classés suivant le Système canadien de classification des sols (Michalica *et al.*, 2000). Cinq ordres de sols y sont présents (figure 9). Il s'agit de l'ordre des Gleysoliques, Podzoliques, Brunisoliques, Luvisoliques et Organiques.

La partie Nord entre Grand-Anse et Caraquet est caractérisée en majeure partie par l'ordre des sols Gleysoliques. Il s'agit de sols qui sont périodiquement ou de façon permanente gorgés d'eau et appauvris en oxygène (Encyclopédie canadienne, 2024). Le sol Gleysolique de cette zone est également associé à l'ordre des Brunisoliques.

La zone des Hautes terres est prédominée par l'ordre des Luvisoliques (dans les zones forestières) où l'argile constitue la matière la plus importante de sa composition et par l'ordre des Podzoliques qui se développe dans les zones forestières ou arbustives (Encyclopédie canadienne, 2024).

L'Île Miscou, une partie de l'Île - de - Lamèque et de Shippagan, Pokesudie et une partie de la ville de Néguaac sont caractérisés par des sols de l'ordre des Organiques, là où les zones humides telles que les tourbières, les marécages et les marais salés sont abondantes.

La série de sols Holmesville appartenant au groupe des sols podzoliques qui constitue le type de sol le plus répandu au Nouveau-Brunswick se développe uniquement dans la zone de Val-Doucet, Notre-Dame-des-Érables, Doucetville, Pokemouche, Village Blanchard, Évangeline et Inkerman. La diversité des sources rocheuses (quartzite, argilite, ardoise, schiste et schiste argileux) contribue à la fertilité de cette série de sols et est idéale pour la production de la pomme de terre et de l'orge (Gouvernement du Canada, 2024).

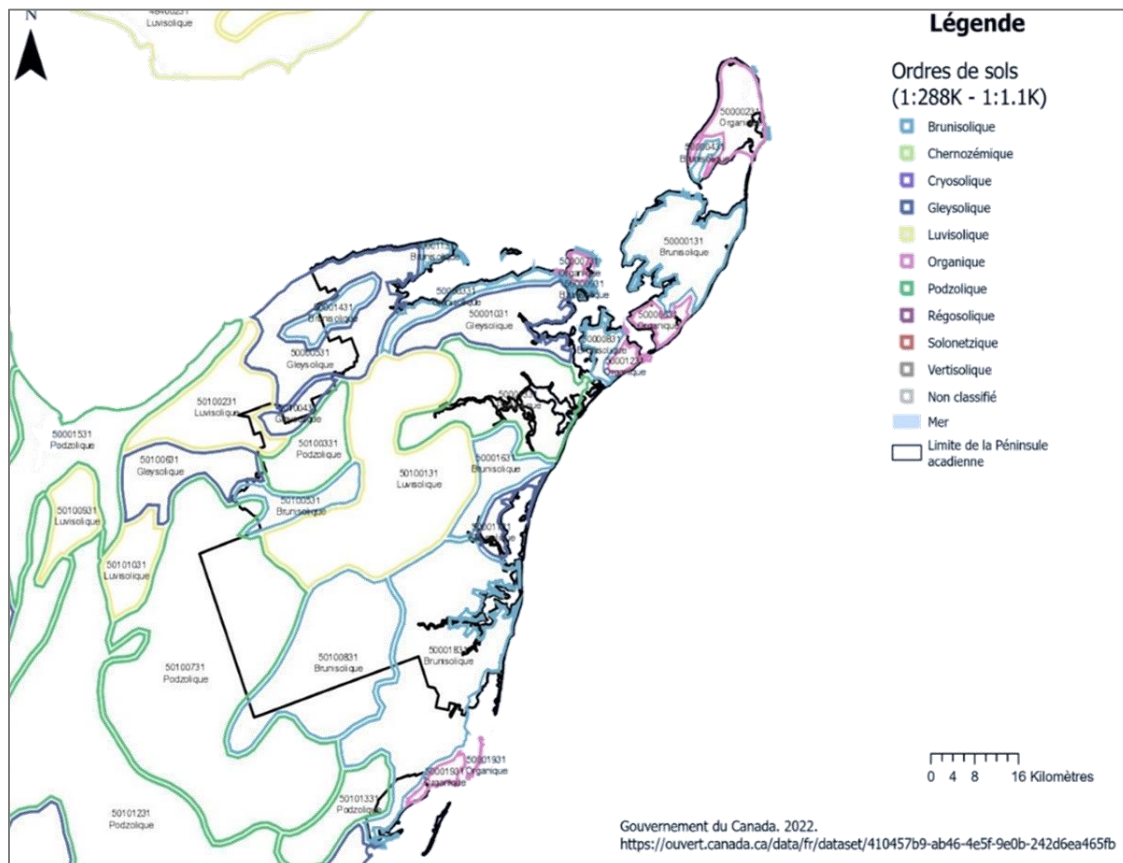


Figure 9 : Types de sols présents dans la Péninsule acadienne. Source : Gouvernement du Canada, 2023.

Dans l'optique d'offrir un outil de décision pour les producteurs actuels ou à venir, la province du Nouveau-Brunswick met à disposition une feuille de route¹⁴ et des cartes interactives¹⁵ basées sur des algorithmes considérant le potentiel de production pour certains types de cultures. Ces cartes présentent des potentialités agricoles à titre indicatif, ce qui implique une exigence d'inspection et de vérification sur sites considérant les besoins du type de production.

Considérant ces cartes interactives, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick a classé les sols de la Péninsule acadienne de « passables » pour la culture de pomme de terre, de petits grains, de cultures légumières et fourragères, de petits fruits et de chanvre. Néanmoins, une évaluation de la productivité des cultures effectuée par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a indiqué que la zone de la Péninsule acadienne disposait de sols adéquats pour le maïs-grain. Le rendement a été évalué à 7,94 tonnes/ha par an pour une période d'évaluation de cinq ans. (Figure 10). L'analyse de la potentialité agricole associée aux types de sol dans la Péninsule acadienne sera abordée plus en détail dans la section sur la production agricole.

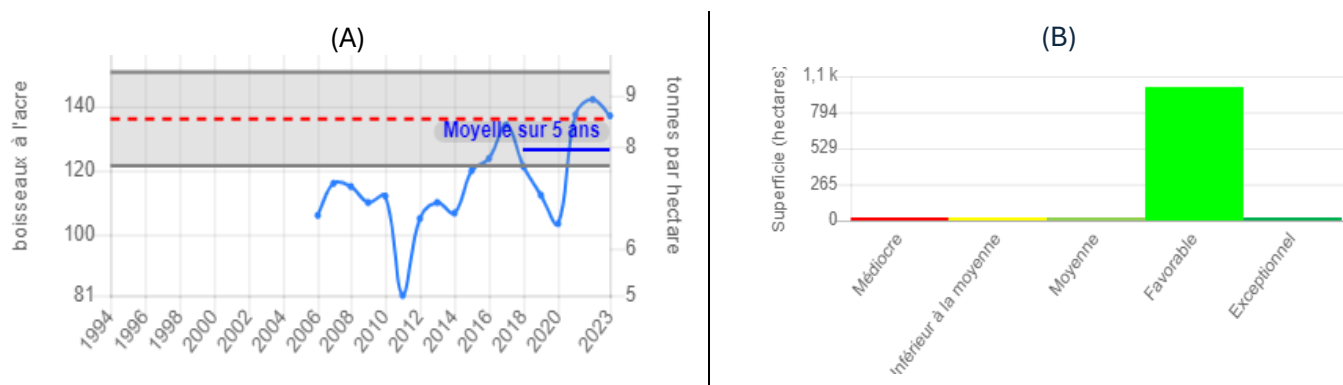


Figure 10 : (A) Valeurs de rendement historiques pour le comté de Gloucester-Région agricole de recensement de Gloucester. (B) Perspective générale de rendement de Maïs-grain dans le comté de Gloucester. Source : Ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2024, Évaluation de la productivité des cultures-www.agriculture.canada.ca/

¹⁴ [Pratiquer l'agriculture au Nouveau-Brunswick...Une feuille de route pour les nouveaux venus dans ce secteur Édition 2020](#)

¹⁵ [Agriculture Suitability](#)



Le profil écologique

Cette section regroupe les données collectées sur les zones humides ainsi que les zones de protection et conservation. La Péninsule acadienne regorge d'une diversité écologique définie par une forêt mixte acadienne occupant la majeure partie de son territoire non habité, suivi des tourbières et des marais salés¹⁶. Cette forêt, composée de plusieurs habitats forestiers distincts, témoigne de la richesse naturelle de la région. Les zones plus sèches abritent des espèces telles que l'érable, le bouleau et le sapin baumier, tandis que les zones forestières humides sont dominées par l'épinette noire, le thuya occidental et le mélèze. Les forêts de la région sont surtout des forêts mixtes jeunes et d'âge moyens (Ministère des Ressources Naturelles, 2007). La faune et la flore de la région sont semblables à celles des régions avoisinantes du Nouveau-Brunswick, mais quelques espèces peu retrouvées dans celles-ci sont présentes dans la Péninsule acadienne, telles que les espèces côtières du pluvier siffleur et de l'aster du St-Laurent (Ministère des Ressources Naturelles, 2013).

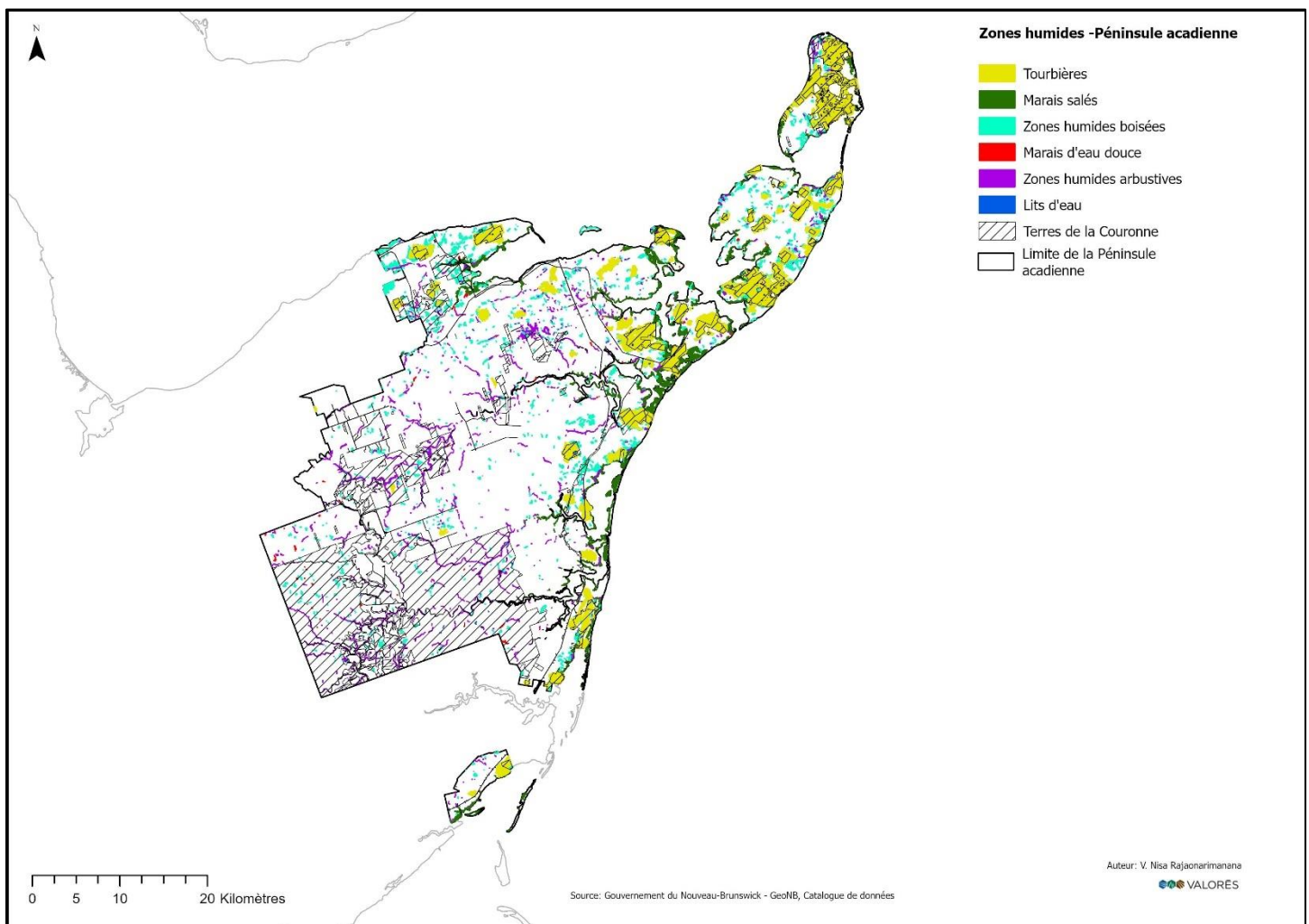


Figure 11 : Carte des zones humides de la Péninsule acadienne. Source : GeoNB.

¹⁶ [CNC: Nous trouver - Nouveau-Brunswick - La Péninsule acadienne](#)

Les terres humides abondent dans la Péninsule, offrant un écosystème important pour de nombreuses espèces, comme en témoigne par exemple la présence du Satyre fauve des Maritimes, un papillon endémique seulement retrouvé dans quelques marais salés autour de la baie des Chaleurs (source GNB)¹⁷. On trouve dans la Péninsule acadienne tous les cinq types de milieux humides définis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, soit les tourbières, les marécages, les marais et les plans d'eau peu profonds (Ministère des Ressources Naturelles, 2007).

Les zones humides représentent environ 9,70 % de la superficie totale de la Péninsule acadienne, soit 25 448 ha (Figure 11). Les tourbières de type ombrotrophes occupent la première place avec une superficie d'environ 7 173 ha (soit 2,73 % par rapport à la surface totale de la Péninsule acadienne) et servent de support économique majeur pour l'industrie de la tourbe. Les zones humides boisées viennent en deuxième place avec une superficie d'environ 6 919 ha et enfin les marais salés avec 3 790 ha (Rajaonarimanana *et al.*, 2023).

Au sujet des zones de protection et de conservation, environ 6 % du territoire de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne est désigné comme aires protégées contre les activités humaines perturbatrices, via l'initiative de protection du patrimoine naturel et les aires protégées de classe II du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Cependant, seulement 1,6 % (4 205 hectares) du territoire est couvert par des forêts âgées, en grande majorité dans les aires protégées. Ces habitats forestiers sont cruciaux pour de nombreuses espèces animales telles que la martre d'Amérique, le pékan, la chouette rayée et de nombreuses autres espèces (Ministère des Ressources Naturelles, 2013).

La région contient huit zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), principalement sur l'île Miscou et sur la côte est (Figure 12). Celles situées sur l'île Miscou sont presque toutes protégées, contrairement à celles situées sur la terre ferme dans les 7 autres localités de la Péninsule acadienne. L'île Miscou est considérée dans son entièreté comme une aire d'importance clé internationale pour la biodiversité des oiseaux migrateurs comme les fous de bassan, la macreuse à front-blanc, le courlis corlieu, la sterne pierregarin, etc. Ces espèces y passent par milliers chaque année. Plus au sud, des dunes de la baie du Petit-Pokemouche jusqu'aux dunes de Pointe-à-Bouleau, les cordons dunaires et les lagunes de cette partie de la Péninsule acadienne sont considérés comme des aires clés d'importance nationale par Oiseaux Canada¹⁸. On y retrouve notamment le pluvier siffleur et la sterne pierregarin. Il y a aussi une petite aire importante à Inkerman, pointe aux rats musqués, où l'on retrouve la plus grande population de bihoreaux gris de la province. Hormis une grande partie du territoire de Miscou, ces territoires ne sont pas officiellement protégés en dehors de la protection que leur confère le statut de milieux humides d'importances provinciales.

¹⁷ <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nr-rn/pdf/fr/Publications/SatyreFauveDesMaritimes.pdf>.

¹⁸ [Home - Birds Canada | Oiseaux Canada](#)

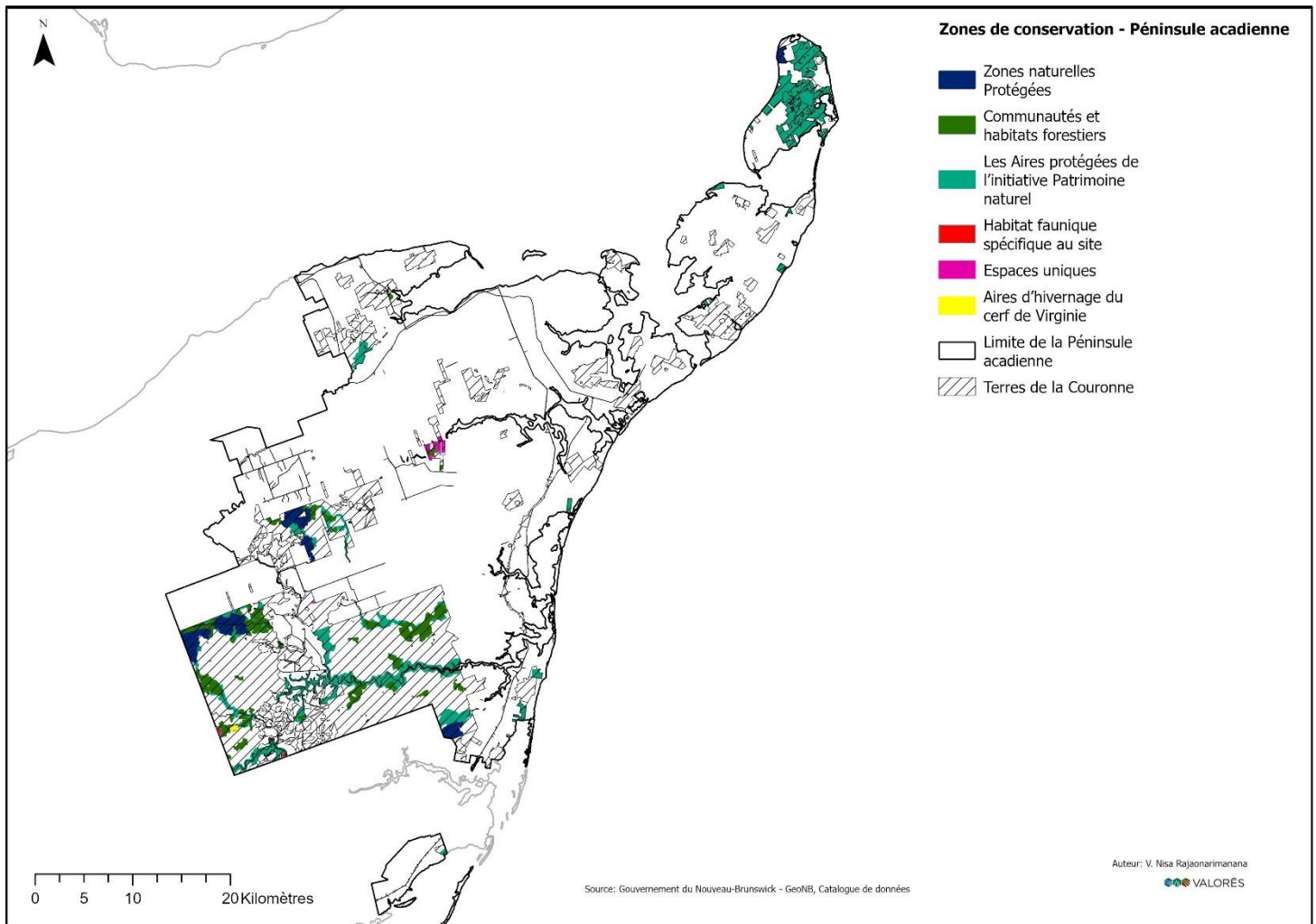


Figure 12 : Carte des zones de conservation de la Péninsule acadienne. Source : GeoNB..

Une façon d’illustrer l’importance des zones de protection et de conservation et d’intérêt environnemental pour les communautés passe par le concept de services écosystémiques. Il s’agit de l’évaluation des biens et services que produit la nature et qui bénéficient aux êtres humains. Il est difficile d’exprimer quantitativement tous les bénéfices que la communauté retire de ses zones naturelles. Une étude plus poussée devrait être menée pour estimer les valeurs écosystémiques de l’entièreté des milieux naturels de la Péninsule acadienne. Cependant, des efforts partout dans le monde fournissent l’importance fondamentale de leur rôle notamment, écologique, économique, culturel, etc.

Les biens et services écologiques fournis par un hectare de zones humides se trouvant au Canada (marais salés, tourbières naturelles) correspondraient à environ 11000\$/année (Association de conservation de la nature de Stukely-Sud, 2021).

En termes de régulation du climat, à travers la séquestration de carbone, les zones humides stockent entre 81 et 216 tCO₂/acre (Wetland Economic Benefits for Landowners, 2024). Pour les forêts, la qualité de l'air qu'elles fournissent a été évaluée à 10\$/ha (Wood *et al.*, 2019).

En termes de rétention en éléments chimiques, les quantités de phosphore et d'azote retenues par les milieux naturels et non exportées aux lacs et aux cours d'eau pourraient atteindre respectivement plus de 7000 tonnes/an et de 1800 tonnes/an (Habitat, 2022).

Dans sa fonction de support, les zones de conservation pourraient fournir un habitat propice aux espèces tant animales que végétales. La population de pluviers siffleurs de Miscou représente 3,3 % de la population totale du Canada atlantique pour cette espèce. Plus de 1000 individus de Fou de Bassan fréquentent le secteur nord de l'île Miscou au cours de la migration automnale (IBA Canada, 2020). En ce qui concerne les zones forestières de conservation, la valeur d'habitat écologique a été évaluée à 2 239 \$/ha (Wood *et al.*, 2019). Le long de la rivière de Tracadie, des espèces rares, comme le porte-queue gris, le pioui de l'Est et le moucherolle à côtés olive, vivent sur une superficie de près de 2 200 ha de vieilles forêts (Environnement et changement climatique Canada, 2024).

Un autre domaine en rapide expansion grâce à l'existence des zones de conservation est l'écotourisme. Il connaît un développement sans précédent partout dans le monde. L'esthétisme des paysages tels que la tourbière à Miscou attire en moyenne 7300 visiteurs chaque année (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2012). Pour des activités récréatives, particulièrement dans les forêts, la valeur écosystémique a été évaluée à environ 223\$/ha (Wood *et al.*, 2019).

Par ailleurs, les zones de conservation apportent aussi des bénéfices sur le plan scientifique et éducatif. En effet, elles permettent d'avoir accès à des informations sur les écosystèmes et les espèces (lieux de référence écologique). Elles aident à comprendre le fonctionnement des éléments naturels.





PORTRAIT AGRICOLE

PORTRAIT AGRICOLE

Les données récentes collectées en 2021 et 2022 permettent de décrire une agriculture dans la province du Nouveau-Brunswick avec 1.13 \$ milliards de recettes monétaires agricoles, 1851 exploitations agricoles, environ 5570 employés et 577\$ millions de contribution au PIB de la province (Chiasson, 2024). En considérant les années 1981 et 2021, il apparaît une baisse de 50637 acres dans le comté de Carleton tandis qu'une légère hausse de 2368 acres est observée dans le comté de Gloucester (Figure 13). Toutefois, il est important de noter qu'en 2021, les superficies cultivées sont plus faibles au comté de Gloucester (0,59 acre par habitant) qu'au comté de Carleton (5,90 acres par habitant) en tenant compte de la population du territoire considéré.

La Péninsule acadienne se caractérise par divers types d'agriculture avec une prépondérance en culture maraîchère et production de bleuet sauvage.

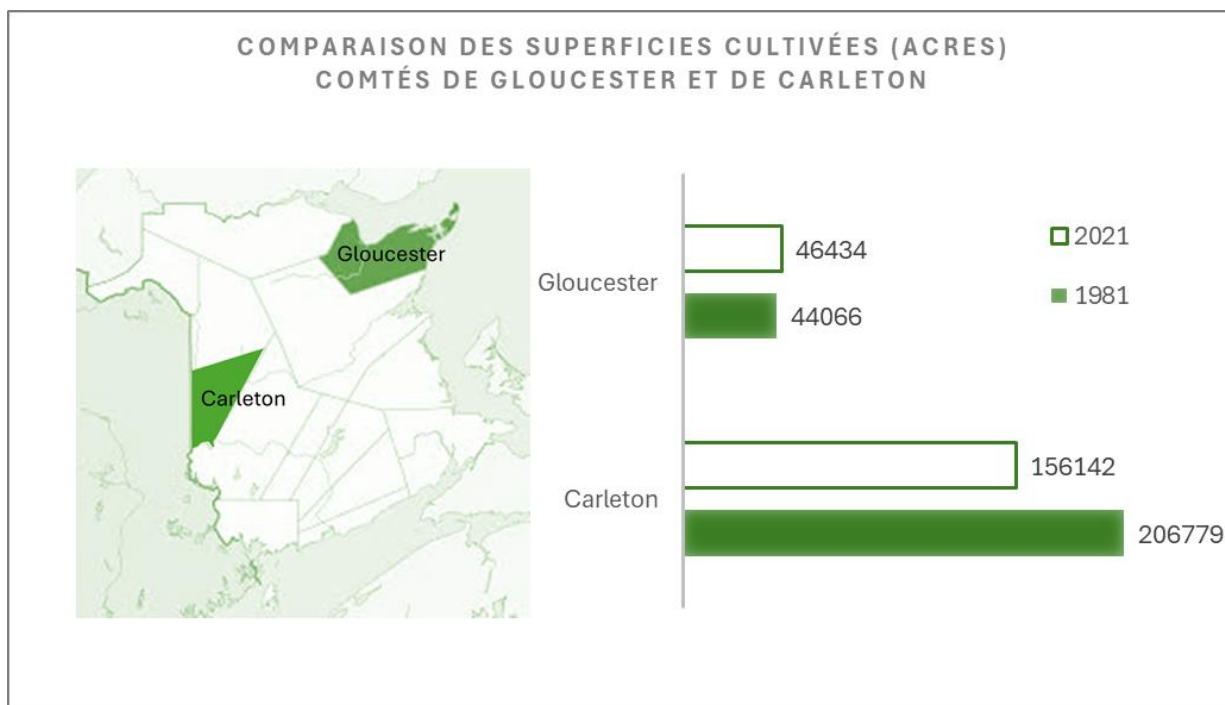


Figure 13 : Évolution des surfaces cultivées au comté de Gloucester comparée à celles au comté de Carleton. (Source : Chiasson, 2024).



Occupation du sol et son évolution

Le Système de Gestion des Ressources Agricoles (SGRA) du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick fournit les emplacements des exploitations agricoles connues de la province du Nouveau-Brunswick. Les exploitations agricoles de la Péninsule acadienne ont été tirées de cette base de données et considérant la limite géographique de la région. En excluant les milieux humides, les zones agricoles représenteraient 13 % soit 222 km² de la superficie totale de la Péninsule acadienne. Elles se concentrent principalement dans la partie Ouest et Sud-Ouest de la Péninsule acadienne entre Paquetville et Saumarez (Figure 14). Les zones au Centre, entre Bertrand et Alnwick peuvent être considérées comme des sols moyennement satisfaisants pour une exploitation agricole de manière générale. L'Île Miscou ainsi que l'Île-de-Lamèque sont considérées peu adéquates aux activités agricoles. Le détail de l'occupation des sols pour chacune des 8 localités est présenté sous forme de carte en [Annexe 6](#).

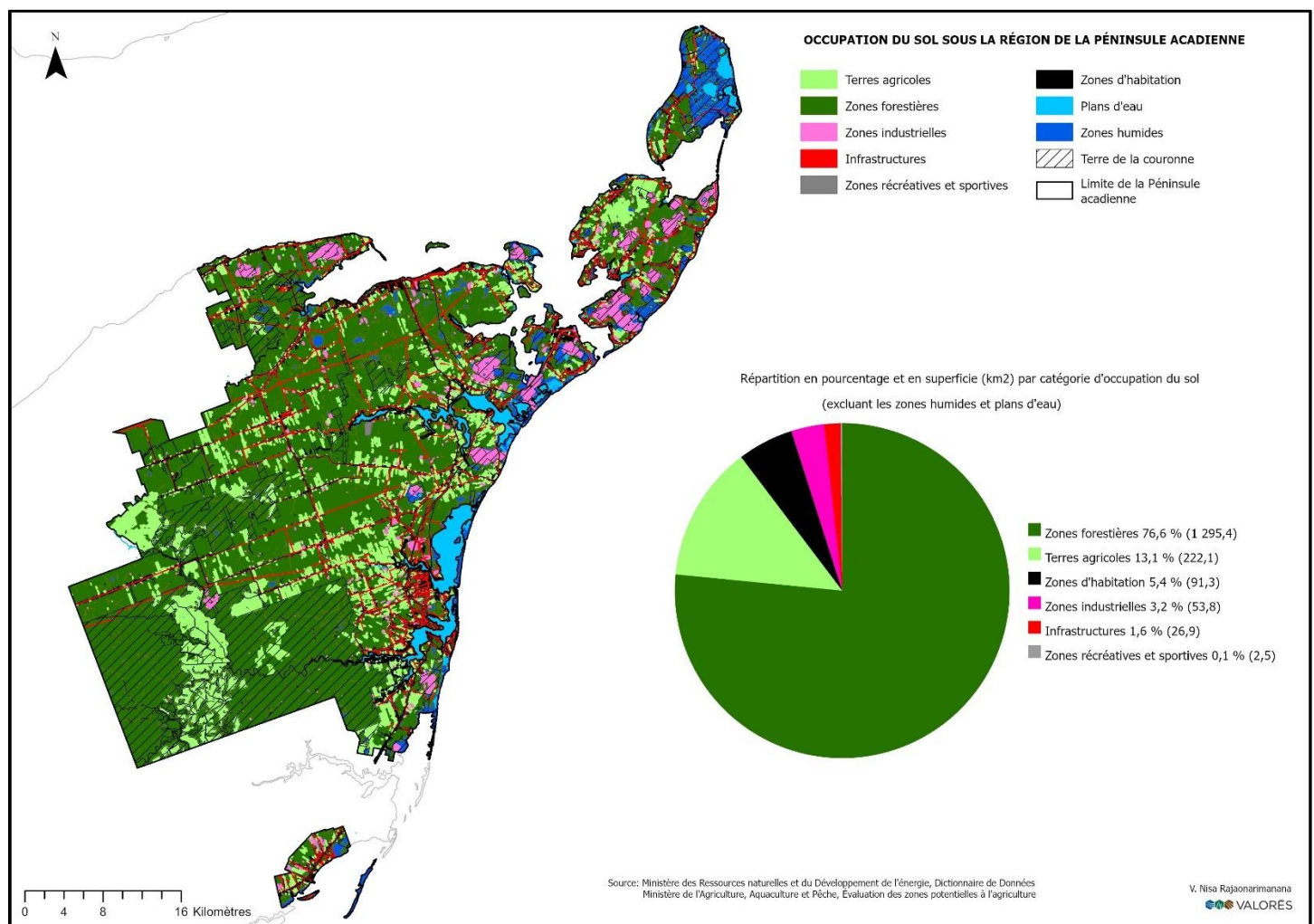


Figure 14 : Carte de l'occupation du sol sur le territoire de la péninsule acadienne.

De manière générale, entre 2011 et 2016, la superficie de fermes déclarées a significativement augmenté passant de 8 450 ha à 13 050 ha pour enfin connaître une baisse à 10 270 ha en 2021 (Tableau 7).

Les terres agricoles recensées sont majoritairement constituées de productions de fruits, de petits fruits (bleuets, canneberges, fraises, etc.) et de noix. Elles ont représenté 87,58 % des terres agricoles exploitées et déclarées de la péninsule en 2021. Ensuite, les grandes cultures et les fourrages (incluant blé, maïs, avoine, pommes de terre, orge, seigle, canola, soja, lentilles, etc.) ont représenté 12,12 % des cultures déclarées. Les légumes des champs n'ont occupé que 0,30 % des terres agricoles en termes de superficie. Peu d'informations sont disponibles sur les productions familiales et les jardins communautaires.

Les effectifs d'agriculteurs déclarants ont beaucoup fluctué en dix ans d'observations avec :

- 135 fermes en 2011; 162 en 2016 et 122 en 2021 pour la catégorie des fruits, des petits fruits et des noix;
- 95 fermes en 2011; 73 en 2016 et 29 en 2021 pour la catégorie des grandes cultures en foin.

Seule la catégorie des légumes de champ est restée quasi stable en termes d'effectif de fermes déclarantes et de superficie cultivée entre 2016 et 2021.

Tableau 7 : Effectif des fermes agricoles déclarantes et superficies correspondantes (fruits, petits fruits, noix et légumes de champ, grandes cultures) (Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0315-01)

Ville	Produits	2011		2016		2021	
		Nbr de fermes	Superficie (ha)	Nbr de fermes	Superficie (ha)	Nbr de fermes	Superficie (ha)
Caraquet		23	213	21	266	13	166
New Bandon*		10	323	6	91	3	-
Shippagan	Fruits, petits fruits et noix	18	656	28	1003	18	939
Paquetville		26	3541	38	9619	27	4932
Tracadie		-	-	49	1238	44	2327
Alnwick**		19	389	20	-	17	630
Saumarez		39	1683	-	-	-	-
	Total	135	6805	162	12217	122	8994
Caraquet		6	021	6	25	6	31
New Bandon*		1	-	3	8	5	-
Shippagan	Légume de champ	2	-	1	-	1	-
Paquetville		0	-	2	-	1	-
Tracadie		-	-	2	-	2	-
Alnwick**		1	-	2	-	2	-
Saumarez		-	-	-	-	-	-
	Total	10	21	16	33	17	31
Caraquet		14	167	12	29	6	N/D
New Bandon*	Grandes cultures et foin (Blé, Maïs, Avoine, orge, etc.)	40	955	30	765	14	1245
Shippagan		5	-	5	3	1	-
Paquetville		13	208	15	-	4	-
Tracadie		-	-	7	-	2	-
Alnwick**		13	288	4	-	2	-
Saumarez	10	-	-	-	-	-	
	Total	95	1618	73	797	29	1245

*incluant Grande-Anse

**incluant Néguaç

Quant à la production d'érable, les calculs faits à partir des données cartographiques dressées par le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ont fait ressortir une superficie de 1835,37 ha couverte par des sucrées de l'érable sur les terres de la Couronne et les terres privées. Les terres industrielles privées ne sont pas représentées. La classification reprend à la fois l'érable à sucre et l'érable rouge (GNB, 2024). Dix exploitants de l'industrie ont été déclarés en 2021 (Tableau 8).

Tableau 8 : Effectif d'exploitants de sucrées de l'érable déclarants de la Péninsule acadienne (Source: Statistique Canada. Tableau 32-10-0362-01 Entailles d'érables, Recensement de l'agriculture, 2021 DOI : <https://doi.org/10.25318/3210036201-fra>)

Entailles d'érables	Péninsule acadienne	Nouveau-Brunswick
Nombre d'exploitants déclarants	10	188
Nombre d'entailles	N/D	3 523 948

Les fermes d'élevage sont peu développées dans la Péninsule acadienne (Tableau 9). Par rapport à l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick, seulement 2,84 % se localisent dans la région. Les fermiers sont plus spécialisés à l'élevage mixte et/ou à petit élevage tels que l'apiculture, l'équidé, l'élevage de lapins. Ces formes d'élevage se pratiquent à Paquetville et dans la région du New-Bandon. En deuxième position se trouve l'élevage de bovins avec une représentation de 1,38 % par rapport à la province. Environ 9,43 % des fermes avicoles (production d'œuf ou de viande) se trouvent dans la Péninsule. L'élevage des ruminants (production de chair ou production laitière) se concentre plus dans la zone de New-Bandon (5 fermiers sur 7 se localisent dans cette zone). Une ferme spécialisée dans l'élevage de petits ruminants a été recensée dans la région de Paquetville. Aucun élevage porcin n'a été inventorié dans la Péninsule acadienne.

Tableau 9 : Effectif des fermes d'élevages déclarantes de la Péninsule acadienne (Source: Statistique Canada. Tableau 32-10-0231-01 Exploitations agricoles classées selon le type d'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture, 2021. DOI : <https://doi.org/10.25318/3210023101-fra>)

Type d'élevage	Péninsule acadienne	Nouveau-Brunswick
Élevage de bovins (Production de chair/laitière)	7	506
Élevage de porcs	0	9
Élevage de volailles et production d'œufs	5	53
Élevage de petits ruminants (moutons et de chèvres)	1	33
Autres types d'élevage (apiculture, équidés, lapins, mixte d'animaux)	8	139
TOTAL	21	740



Production agricole

La production agricole (en tonnes) de la Péninsule acadienne a été calculée sur la base des statistiques disponibles sur la province du Nouveau-Brunswick et de la superficie dédiée à la production agricole de la région.

En 2021, pour une superficie de terre agricole de 10 270 ha, la production agricole de la Péninsule a été d'environ 27 512,44 tonnes, toutes spéculations confondues (fruits, petits fruits et noix, les différents légumes de champ et grandes cultures) (Tableau 10). Ce volume représente environ 6,30 % du total de production du Nouveau-Brunswick. La production agricole de la Péninsule est particulièrement dominée par les petits fruits, notamment les bleuets. En effet, les fruits et petits fruits et noix récoltés annuellement dans la Péninsule représentent environ 53,06 % par rapport à l'ensemble du Nouveau-Brunswick. La production annuelle en bleuets sauvages, basée sur une moyenne de 5 ans, est de 14 700 tonnes dans les régions côtières de la province (Agriculture, Aquaculture et Pêches, 2024). Sur les 22 851,66 tonnes de fruits et petits fruits, 41,68 % sont constitués de bleuets sauvages.

La région de la Péninsule ne produit pas beaucoup de légumes comparativement à d'autres endroits de la province du Nouveau-Brunswick, plus particulièrement dans la région sud du territoire. La production ne représente qu'environ 4,93 % du total de la province. Environ 39,75 % de la production de légumes proviennent de la région agricole de recensement numéro 2 du Nouveau-Brunswick qui rassemble les Comtés du Saint John, Charlotte, Sunbury, Queens et Kings et 29,09 % sont produits dans la région agricole de recensement numéro 3 rassemblant le comté de Albert, Westmorland et Kent.

Les grandes cultures et foin se concentrent plus dans la division de recensement numéro 1 (dans les comtés de York, Carleton, Victoria et Madawaska). 58,22 % de la production sont issus de ces régions. Seulement 1,09 % sont produits dans la Péninsule acadienne (environ 4 203 tonnes de foin, blé, maïs, avoine, etc.).

Tableau 10 : Production agricole annuelle calculée de la Péninsule acadienne (2021) (Source : Statistique Canada, 2021a et 2021 b)

Produits	Superficie (ha)		Production (tonnes)	
	Nouveau-Brunswick	Péninsule* acadienne	Nouveau-Brunswick	Péninsule acadienne
Fruits, petits fruits et noix	16950	8994	43 066,00	22 851,66
Légume de champ	629	31	9 289,00	457,80
Grandes cultures et foin (Blé, Maïs, Avoine, orge, etc.)	113927	1245	384 604,53**	4 203,00**
TOTAL	131 506	10 270	436 959,53	27 512,44

*Superficie estimée à partir des shapefiles dédiés à la production agricole de la Péninsule acadienne.

**Production estimée en se basant sur la superficie récoltée et de la production y afférentes sur l'ensemble du Canada (Source: Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2024.).

Compte tenu du nombre de fermes d'élevage recensé dans la Péninsule acadienne, le stock de bétail par tête ne représente que 0,05 % comparativement à celui de la province du Nouveau-Brunswick (tableau 11). La production de viande de bœuf ne représente que 1,63 % par rapport à la totale de la province. L'aviculture, production de viande ou d'œuf tous confondus ne se développe pas beaucoup. Par rapport à l'ensemble de la Province, la production de la Péninsule ne représente que 0,05 %. Mais, malgré cela, la région dispose d'une ferme avicole agréée pour l'exportation qui se localise à Saint Simon (Gouvernement du Canada, 2024). Aucune information n'a été enregistrée pour la production de petits ruminants et d'autres types d'élevage.

Comme partout dans la province du Nouveau-Brunswick, la production de viande et de produits d'origine animale a connu d'importantes diminutions. La production de bœufs a connu une baisse importante de 28 % entre 2020 et 2021. La production laitière a diminué de 8 %. La cause principale a été la pandémie et la pénurie de main d'œuvre (Government of New Brunswick, 2023).

Tableau 11 : Stock de bétails par type de ferme d'élevage (source: Statistique Canada, 2021c et 2021d).

Type d'élevage (tête)	Nouveau-Brunswick	Péninsule acadienne
Élevage de bovins (engraissement/production laitière)	56 000	911
Élevage de porcs	35 717	-
Élevage de volailles et production d'œufs	152 299 258	79 454
Élevage de petit ruminant (moutons et de chèvres)	-	-
Autres types d'élevage (apiculture, équidés, lapins, mixte d'animaux...)	-	-
TOTAL	152 390 975	80 365



Potentiel agricole de la Péninsule acadienne

Une étude en cours de développement auprès du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) a fait état jusqu'à l'automne 2024 des terrains potentiels pour l'agriculture. Il est à noter que cette zone potentielle ne couvre pas toutes les municipalités de la Péninsule. Les municipalités concernées par le recensement sont présentées ci-après (figure 15). Les données pour Tracadie sont en cours d'étude et pourraient être disponibles en 2025.

Les données recueillies via ce dernier recensement ne font pas de distinction entre les terrains antérieurement valorisés via de l'agriculture et ceux en agriculture active (en cours de valorisation). Ces groupes de terrains ont été identifiés sous la même enseigne de zone à potentiel agricole. Par ailleurs, peu de précisions a été apportées quant aux types de productions agricoles en cours et potentielles sur les terrains identifiés. Une vérification terrain sera nécessaire pour (i) distinguer les zones actives et celles non actives en agriculture; (ii) identifier les zones d'intérêt agricole tenant compte de la typologie du sol.

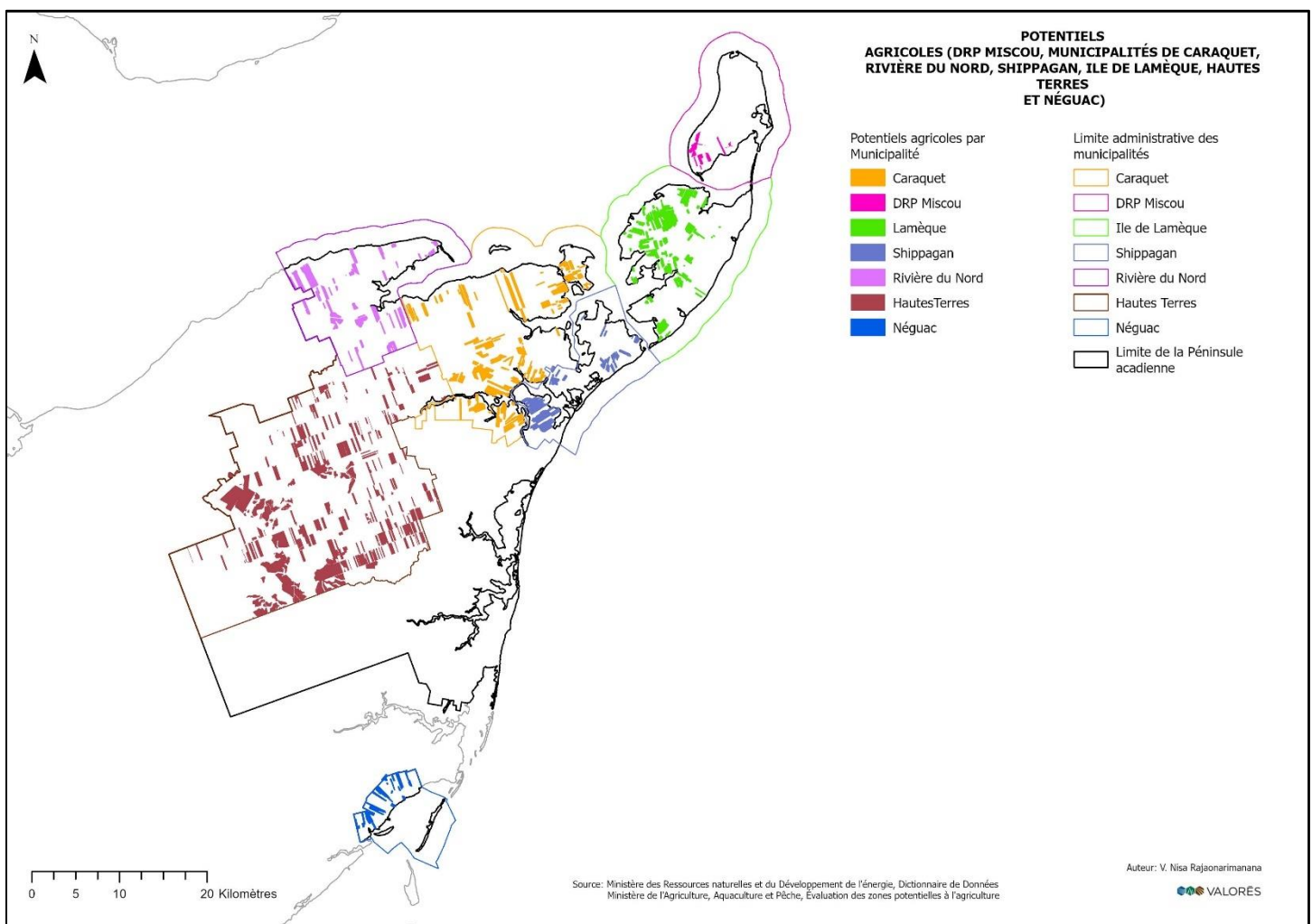


Figure 15 : Carte des zones potentielles agricoles recensées.

Quelle agriculture en Péninsule acadienne ? :

La Péninsule acadienne possède un climat maritime frais et des sols majoritairement acides et sablonneux. Ces caractéristiques influencent les types de production agricole adaptés à la région. En conclusion, la Péninsule acadienne a un potentiel diversifié pour des productions agricoles adaptées à son climat et à ses sols, avec des opportunités pour développer des niches lucratives comme les petits fruits, les cultures biologiques ou les cultures en serres. L'intégration de la transformation alimentaire et des circuits courts (marchés locaux, restaurants, tourisme) pourrait également renforcer la viabilité économique de ces activités. Voici les principales productions agricoles et celles qui pourraient être développées :

PRODUCTIONS AGRICOLES TRADITIONNELLES

a. Bleuets sauvages

- Adaptabilité : Les sols acides et les terrains naturels de la Péninsule sont propices à cette culture.
- Importance économique : Les bleuets sauvages sont une des cultures vedettes, soutenue par une demande croissante à l'échelle internationale.
- Avantages : Faible coût d'entretien et bonne rentabilité.

b. Pomme de terre

- Culture locale : Certaines régions de la Péninsule cultivent des pommes de terre, bien que cette culture soit plus importante dans le nord-ouest de la province.
- Condition requise : Sols bien drainés et gestion précise des intrants.

c. Cultures maraîchères

- Exemples : Carottes, betteraves, choux, courges, et oignons.
- Adaptabilité : Les sols sablonneux, bien préparés, sont idéaux pour ces cultures.
- Avantage : Demande croissante pour les produits locaux.

d. Fourrages et céréales : souvent destinées à l'élevage, notamment pour les bovins et les ovins. Exemples : Foin, orge, avoine, seigle.

PRODUCTIONS ÉMERGENTES / POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTES

a. Autres petits fruits et baies

- Fraises, framboises et camerises : Ces cultures peuvent être développées pour diversifier l'offre fruitière.
- Culture de canneberges : adaptabilité pour les sols humides ou les terrains peu drainés pourraient être utilisés pour cette culture.
- Marché local et niche : La transformation (jus, confitures, produits congelés) peut ajouter de la valeur.

b. Serres

- Productions possibles : Légumes (tomates, concombres, poivrons), fines herbes, et micro-pousses.
- Intérêt : Permet de prolonger la saison de croissance malgré le climat frais.

c. Érable : Bien que les érablières soient moins répandues dans cette région que dans d'autres parties de la province, il y a un potentiel là où les érables sont présents.

d. Champignons sauvages : Production à haute valeur ajoutée et en forte demande.

ÉLEVAGE

a. Bovins et ovins : Produits : Viande, lait.

- Conditions : Les pâturages naturels et les fourrages locaux doivent soutenir ces types d'élevage.

b. Volaille : Productions possibles : Poulets de chair, œufs.

- Avantage : Opportunité de développer des produits biologiques ou de niche.

c. Apiculture : Produits : Miel et pollinisation.

- Intérêt : Complémentaire aux cultures fruitières.

AUTRES PRODUCTIONS ADAPTÉES

a. Algues et aquaculture terrestre

- Possibilité : Cultures d'algues comestibles ou à usage industriel, combinées à des systèmes aquaponiques.

b. Plantes médicinales et aromatiques

- Exemples : Camomille, menthe poivrée, lavande.
- Avantage : Forte demande sur le marché des produits naturels.

APPROCHES INNOVANTES

a. Agriculture biologique : La demande pour des produits biologiques est en croissance, et les petites exploitations peuvent s'y spécialiser.

b. Agroforesterie : Combinaison de cultures avec arbres ou arbustes, idéale pour préserver les écosystèmes fragiles de la région.

c. Agrotourisme / Économusée : La Péninsule acadienne possède un attrait particulier relatif à sa culture et ses milieux naturels.

Les options de développement additionnel de la culture du bleuet sauvage dans la Péninsule acadienne sont limitées en raison de la typologie du sol et du caractère endémique du petit fruit. Les communications avec le ministère de l'Agriculture, Aquaculture et Pêches ont permis de définir un portrait succinct de la culture de bleuet sauvage dans la Péninsule acadienne (Figure 16). Les potentiels de développement prometteurs sont situés dans les municipalités de Tracadie et des Hautes-Terres.

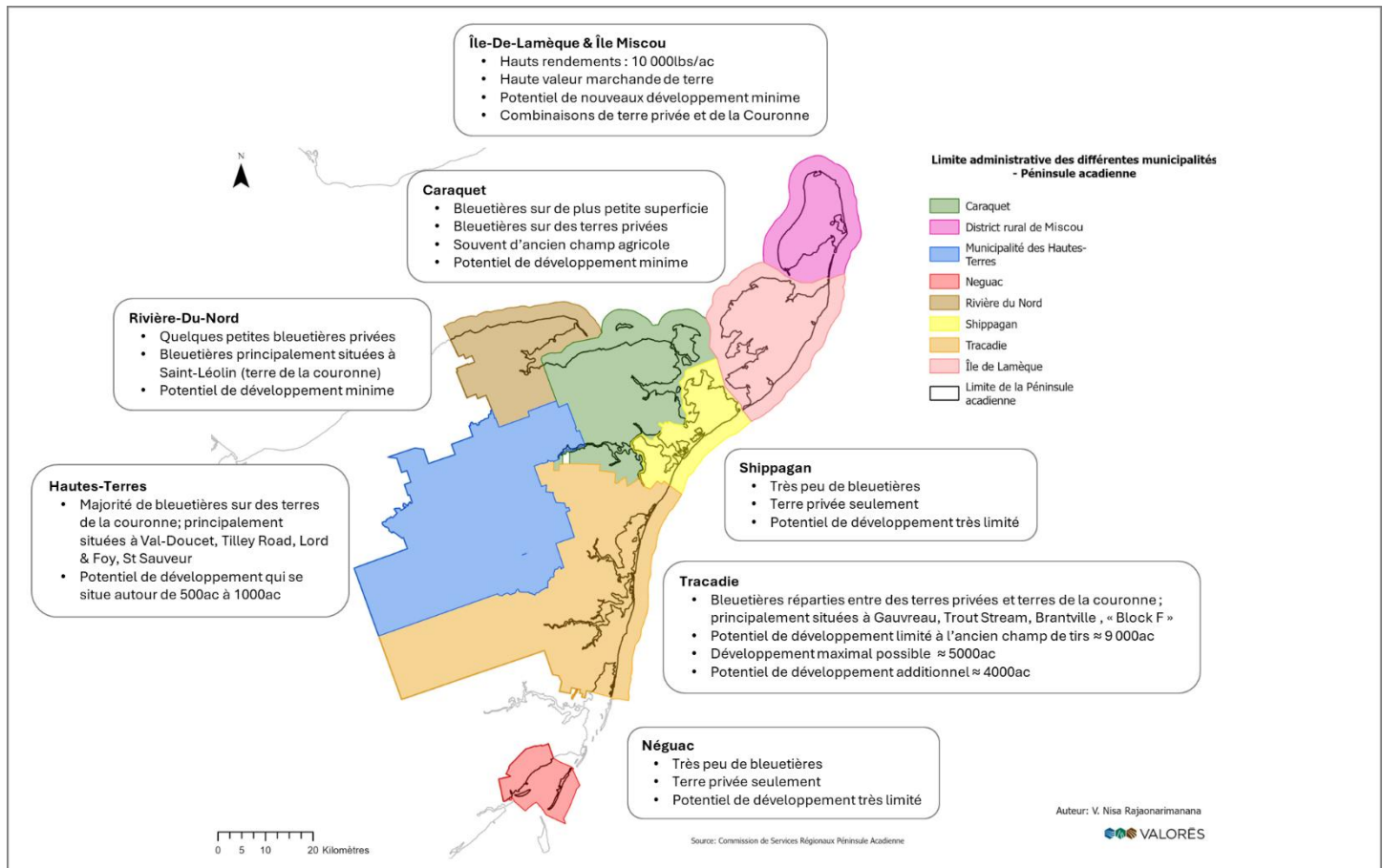


Figure 16 : Portrait du bleuet sauvage en Péninsule acadienne. Source : Chiasson, 2024.

Cas particulier du bleuets sauvage

Contrairement aux autres productions majoritaires présentes au Nouveau-Brunswick, la culture du bleuets sauvage fait partie des exceptions qui ne nécessitent pas de travail de sol et de semis. En raison de sa nature sauvage, elle ne peut se produire que dans les espaces où elle est considérée indigène. Ainsi, le bleuets sauvage se retrouve prépondérant naturellement dans les sols acides majoritairement présents dans la Péninsule acadienne, ce qui en fait une niche écologique pour ce type de production. En Amérique du Nord, le Nouveau-Brunswick se situe au 3^e rang en termes de superficies cultivées (45 000 acres) après le Québec (92 000 acres) et le Maine (44 000 acres). En revanche, elle prend la pole position dans les provinces des maritimes avec 40 000 acres et 13 000 acres en production respectivement en Nouvelle Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard (Chiasson, 2024).

La production de bleuets sauvage se fait sur un cycle de 2 ans avec une première année de croissance végétative et la seconde en année de production de fruits. Ce cycle définit ainsi un mode de gestion en rotation de 50/50 pour permettre une récolte chaque année. Grâce au caractère indigène du bleuets sauvage, les activités culturales se résument en année 1 à une taille du plant suivi d'application d'intrants pour la nutrition des plants et de pesticides pour le contrôle des bioagresseurs (mauvaises herbes, champignons, insectes et maladies) lorsque nécessaire. Pour favoriser une floraison optimale et une qualité commerciale de fruits, en année 2, la gestion de la culture se définit par la pollinisation, le contrôle de parasite (mouche du bleuets), la récolte et la taille du plant (lorsque non réalisée en année suivante).

Plus particulièrement en termes de gestion environnementale, avec une optimisation de la gestion culturale, la culture du bleuets sauvage pourrait potentiellement tendre vers une culture carboneutre dans le sens où une quantité de carbone émise durant le cycle de production pourrait équivaloir approximativement au contenu de carbone dans la production de biomasse (tige et racine) et de fruits. Des études sont en cours pour en faire la démonstration. Par ailleurs, considérant les intrants utilisés pour optimiser le rendement et les produits phytosanitaires appliqués pour le contrôle de bioagresseurs, les dosages par application varient selon l'âge de la bleuetsière et les moyens financiers dont dispose le producteur. Les dosages sont toujours ajustés en fonction d'une analyse du sol et des besoins spécifiques de la culture. Les producteurs se font accompagner d'agronomes spécialisés pour la gestion optimale des cultures. Une gestion intégrée des intrants, combinant fertilisation et lutte biologique, permet d'améliorer la durabilité de la production et sa gestion agroenvironnementale.



Bleuet sauvage et carboneutralité :

La culture du bleuet sauvage n'est généralement pas considérée comme entièrement carboneutre, bien qu'elle puisse avoir un impact environnemental relativement faible comparé à d'autres types d'agriculture. Bien que sa gestion puisse se rapprocher de l'agroforesterie chez certains producteurs, plusieurs facteurs influencent son empreinte carbone :

1. Points favorables à la faible empreinte carbone :

- Adaptation naturelle : croissance en habitat naturel sans besoin d'ensemencement.
- Moins d'intrants chimiques : nécessité de moins de pesticides et d'engrais chimiques que les grandes cultures intensives, réduisant ainsi les émissions associées à la fabrication et à l'application de ces produits.
- Stockage du carbone : Les plantes et les sols des cultures de bleuets peuvent stocker du carbone, surtout si les pratiques agricoles favorisent la santé du sol.

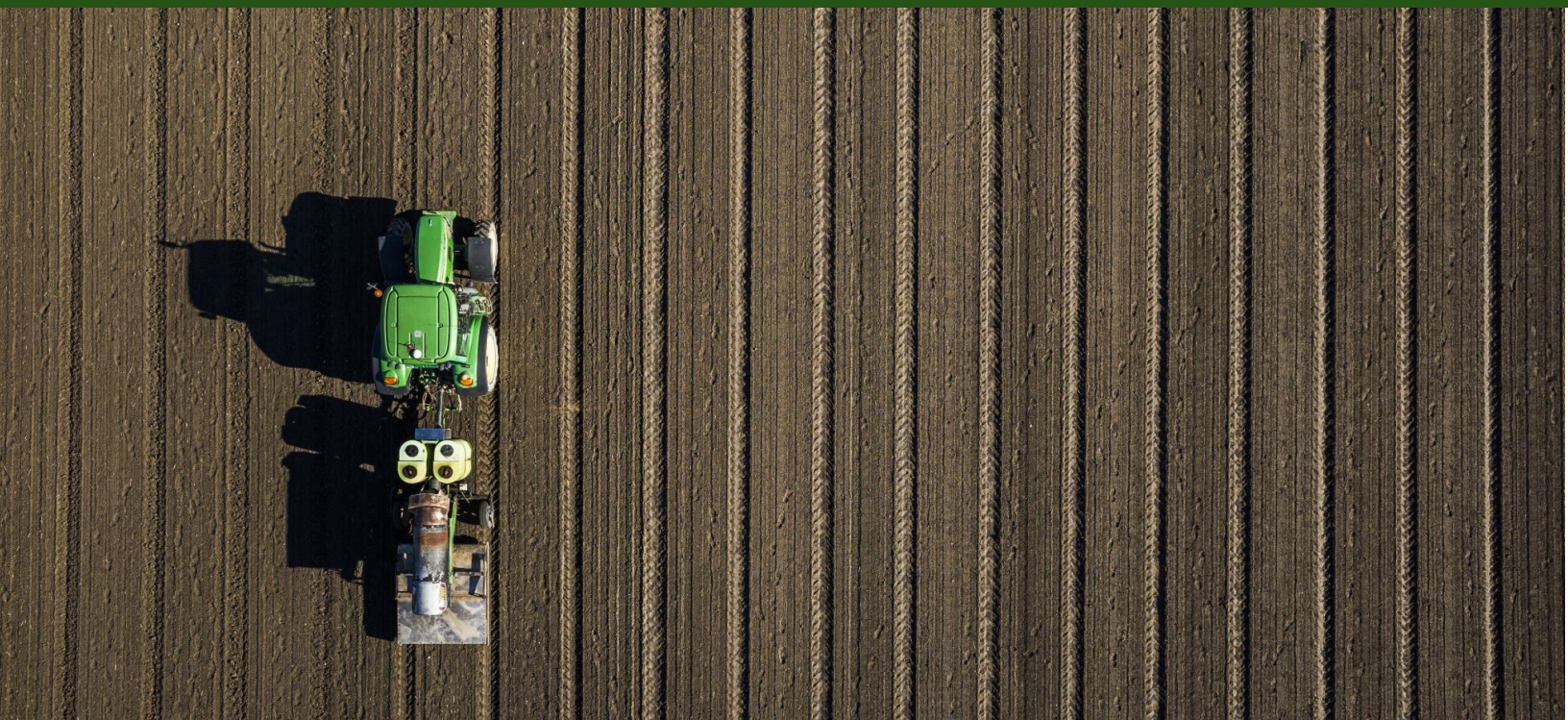
2. Sources d'émissions :

- Intrants : en cas d'utilisation non contrôlée et anarchique de fertilisants et de produits phytosanitaires, menant à des dommages environnementaux.
- Mécanisation : les machines utilisées pour les intrants, la récolte et la tonte consomment du carburant, générant des émissions de gaz à effet de serre.
- Transport : si les bleuets sont exportés sur de longues distances, les émissions liées au transport peuvent être significatives.
- Traitement et emballage : les étapes de transformation (congélation, mise en conserve) et d'emballage peuvent également contribuer à l'empreinte carbone.

3. Vers une carboneutralité : pour que la culture du bleuet sauvage devienne carboneutre, il faudrait compenser les émissions inévitables par des initiatives comme :

- L'utilisation de machines alimentées par des énergies renouvelables.
- L'intégration de l'agriculture résiliente au changement climatique (pratiques agricoles régénératives et climato-intelligentes) qui augmente le stockage de carbone dans le sol.
- La réduction des distances de transport ou l'adoption de moyens de transport moins polluants.
- L'atteinte de 100 % de couvert végétal.
- La création d'habitats naturels à fort potentiel de séquestration de carbone permettant l'établissement de pollinisateurs indigènes; évitant ainsi l'importation de pollinisateurs tout en favorisant la biodiversité

Ainsi, En dépit du fait que la culture de bleuets sauvages semble avoir un impact environnemental relativement modeste, elle n'est pas intrinsèquement carboneutre. Cependant, en adoptant des pratiques durables, elle peut s'approcher d'une empreinte carbone nette nulle.



Environ 70 % des champs de bleuets sauvages se trouvent dans la Péninsule acadienne (Caissie et Simard, 2021); (GNB, 2010). La moyenne annuelle de la production de bleuets dans la Péninsule est de 19 805 tonnes. Une étude plus récente menée par Stiletto (2022) a fait état de 62,27 % de la production totale de la province du Nouveau-Brunswick provenant de la Péninsule acadienne. Entre 2020 et 2021, la production de bleuets a connu une augmentation significative. Elle est passée de 8 871 tonnes à 17 479 tonnes, soit une augmentation de 155 %. Entre 2022 et 2023, la production a baissé de 17 % (Figure 17).

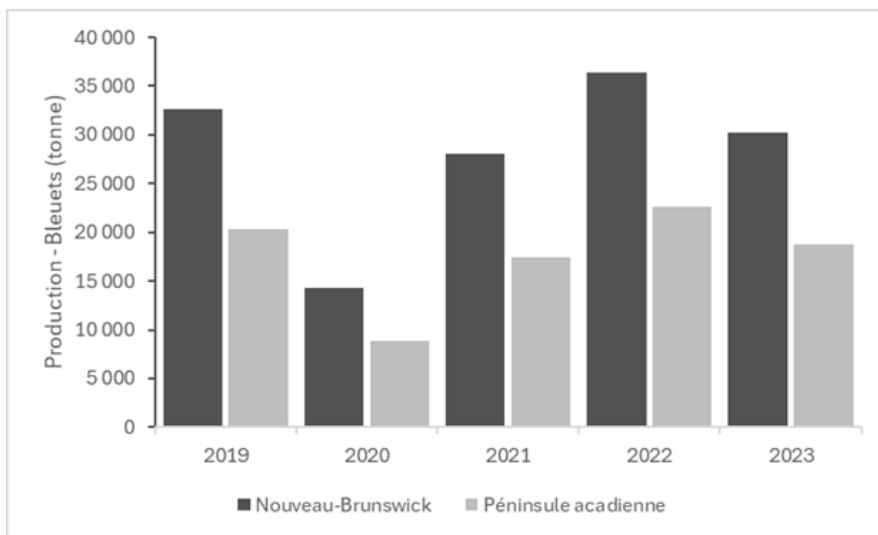


Figure 17 : Évolution calculée de la production de bleuets dans la Péninsule acadienne et de l'ensemble de la Province du Nouveau-Brunswick. (Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0364-01)

Le bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick a connu une forte performance économique en 2021. La production provinciale a été environ de 25 493 tonnes, dont 15 875 tonnes provenaient du Nord-Est (Stiletto, 2022). Selon une évaluation récente du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP), la culture de bleuets sauvages occupe la majorité des terres agricoles déclarées de la Péninsule acadienne. La superficie totale des terres en préparation, en préproduction et en production de bleuets sauvages serait estimée à 18 211 ha. Au moins 14 636 ha de champs de bleuets sont exploités par année dans la province du Nouveau-Brunswick dont la majorité se localise dans les régions côtières y compris la Péninsule acadienne.

La culture de bleuets sauvages serait à l'origine de l'expansion de la superficie des terres dans la catégorie des fruits, des petits fruits et des noix (Statistique Canada, 2024). L'industrie du bleuets sauvages se retrouve le long des régions côtières de la province. Pour la Péninsule acadienne, elle se concentre principalement aux environs de Paquetville (54,84 % par rapport à la totalité des terres dédiées aux petits fruits, fruits et noix) et dans la région de Tracadie (25,87 %) (figure 18, A). Par rapport aux exploitants déclarants, la région de Tracadie compte le plus de fermes agricoles spécialisées à la production de fruits, petits fruits et noix avec 44 exploitants qui ont été enregistrés en 2021. Dans les zones agricoles de Paquetville, 27 fermes ont exploité près de 4 932 ha. En général, la majorité des agriculteurs (34,5 %) de la Péninsule acadienne exploitent des fermes allant de 10 à 69 acres. Les plus grandes exploitations de plus de 3 500 acres ne représentent que 1,5 % (figure 18, B).

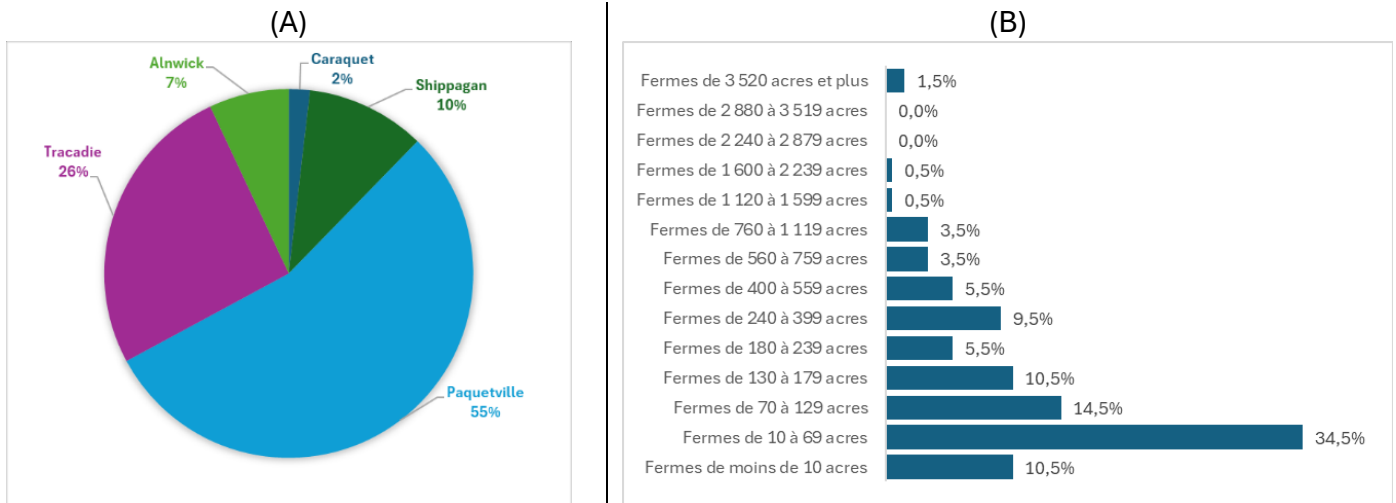


Figure 18 : Distribution de la superficie des terres consacrées à la culture des fruits, petits fruits et noix (A), Exploitations agricoles classées suivant la superficie agricole totale (B) (Source : Statistique Canada.2021a.)

Le bleuet sauvage est principalement commercialisé sous forme congelée. Le marché canadien de l'industrie est substantiellement orienté vers une exportation avec plus du tiers de la production dirigé vers les États-Unis, le deuxième tiers vers l'Europe et le reste étant partagé entre le Japon et d'autres pays. Le marché des États-Unis a représenté environ une valeur de 173 millions \$ pour la saison 2022/2023 (Lavoie, 2024).

Le bleuet sauvage provient de terrains aménagés où il pousse naturellement. Sa zone de prédilection est constituée de sols acides et pauvres qui sont rarement propices à d'autres types de cultures (source GNB¹⁹). Les terrains sont aménagés en procédant à une coupe et un dessouchage d'arbres couvrant un espace forestier, ce qui découvre les plants de bleuet sauvage établis sous-bois. L'aménagement peut prendre jusqu'à 8 ans avant d'atteindre un niveau de production commerciale. Le cycle de production de bleuet s'étale sur 2 ans. La première année est une année de croissance végétative appelée plus communément « année de pousse ». La deuxième année est l'année de production fruitière ou « année de récolte ». De manière générale, les producteurs organisent leurs terrains pour que la moitié soit en pousse et l'autre moitié, en récolte afin de s'assurer une source de revenus annuels et aussi de répartir les charges financières et techniques de production.

Les principaux défis recueillis auprès de producteurs de bleuet sauvage de la Péninsule acadienne à travers des visites de terrains et des entrevues ont été le déclin des pollinisateurs dans les bleuetières, les aléas climatiques avec des successions de périodes de sécheresse et de forte humidité et de périodes de gel tardif ainsi qu'une grande fluctuation des prix payés à la ferme qui sont grandement influencés par la production dans d'autres territoires concurrents notamment celle de la province du Québec et le monopole par l'industrie de transformation intermédiaire. Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches est conscient de l'importance de la problématique entourant le déficit en pollinisateurs. Il a, par ailleurs, présenté une stratégie des pollinisateurs du bleuet sauvage à l'occasion de la conférence annuelle du bleuet sauvage en début mai 2024. Des essais de cultures de différentes variétés de fleurs sont aussi en train de se mettre en place à travers par exemple du projet Laboratoires vivants du Nouveau-Brunswick afin d'attirer et de retenir les pollinisateurs sauvages. Mais dans le concret, les

¹⁹ www.gnb.ca

producteurs de bleuets sauvages font recours soit à des apiculteurs d'abeilles domestiques, soit à des fournisseurs de pollinisateurs (abeilles domestiques, bourdons et mégachiles). Cette alternative reste jusqu'ici la plus efficace, mais encore limitée face à l'expansion des bleuetières, à la limite de disponibilité locale et aux défis en lien avec l'approvisionnement en pollinisateurs domestiques.

La réaffectation d'un ancien champ de tir dans la municipalité de Tracadie au développement de bleuetières constitue une source d'inquiétudes majeure pour la population riveraine. Le terrain identifié comme l'ancien champ de tir de Tracadie est une seule propriété de près de 18 000 ha (Direction des terres de la Couronne, 2003) et appartient à la province du Nouveau-Brunswick et qui est administrée et contrôlée par le ministère des Ressources Naturelles et du Développement de l'Énergie (MRNDE), autrement dit, les terrains concernés font partie des terres de la Couronne.

Les principales préoccupations soulevées sont d'ordre environnemental et social. Dans ce sens, un plaidoyer mené par des communautés riveraines et une requête formulée par le Conseil municipal de Tracadie demandant l'interdiction d'aménagement de nouvelles bleuetières sur le site de l'ancien champ de tir ont eu lieu en réponse au Plan d'utilisation des terres de l'ancien champ de tir de Tracadie élaboré par le ministère des Ressources Naturelles et Développement de l'Énergie (2003). Diverses solutions ont été avancées notamment le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a mis en œuvre en 2022 et 2023 des campagnes de collecte et d'analyse d'échantillons d'eau à différents endroits où se trouve une grande concentration de production de bleuets sauvages. Des corridors verts pour espacer et fractionner les zones de production de bleuets ainsi que des zones tampons entre les parcelles de production et de part et d'autre des ruisseaux/rivières de la région, etc. ont été prévus. En tout et pour tout, les sites identifiés pour le développement du bleuets sauvages ne représenteraient que 11 % de la superficie de l'ancien champ de tir de Tracadie.



À ce jour, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches identifie l'ancien champ de tir de Tracadie comme étant la plus importante zone d'expansion potentielle des bleuetières de la Péninsule acadienne (Entretien avec un agent du MAAP, Avril 2024). Le tableau 12 donne un aperçu des catégories de terres au sein de l'ancien champ de tir de Tracadie.

- Les terres à bleuet sont gérées par le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) suivant un plan d'aménagement (Direction des terres de la Couronne, 2003). Le plan d'aménagement en question devrait répondre aux principes de développement durable. Les terres retenues aux fins de développement immédiat de bleuetières sont cédées au MAAP. Ainsi les baux associés sont directement gérés par ce dernier. Néanmoins, les terres demeurent la propriété du Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'Énergie. Dans la pratique, pour chaque bail, le locataire aspirant prépare et soumet au MAAP le plan d'aménagement du site qui le concerne. Le ministère octroie le bail seulement une fois qu'il a complété la vérification du plan proposé par rapport aux réglementations en vigueur, normes, bonnes pratiques agricoles pour la culture prévue et conditions du bail. Le non-respect du plan d'aménagement convenu, partie intégrante de l'entente entre le ministère et le locataire, pourrait entraîner la suspension du bail.
- Les zones tampons sont constituées de trois sous-catégories : les zones tampons de visibilité des rivières, les corridors forestiers et les zones tampons riveraines pour les autres cours d'eau ainsi que les sentiers. Pour la première sous-catégorie, 200 m sont laissés de part et d'autre de la grande rivière Tracadie et de la rivière Portage. Aucune exploitation forestière ni bleuetière ne devrait être visible à partir des rivières. Elles sont principalement destinées à des activités récréatives non motorisées. Pour la deuxième sous-catégorie, les corridors forestiers d'une largeur de 200 à 300 m devraient être maintenus entre les champs de bleuet. Ils ont une triple visée avec celle de servir de zones tampons visuelles, d'habitats écologiques et de protection des sites archéologiques. Pour la rivière Petit-Tracadie et les autres corps d'eau (ruisseau, rivière, marécage, etc.), une zone tampon respectivement de 75 m et 50 m devrait être laissée. Enfin pour les routes et les sentiers principaux, les zones tampons seraient de 50 m de part et d'autre ; pour les sentiers secondaires, 30 m.
- Les terres forestières dans l'ancien champ de tir de Tracadie sont incluses dans le permis de coupe sur les terres de la Couronne n°3 avec un plan d'aménagement forestier approuvé par le Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'Énergie. Les sentiers, les installations récréatives.

En 2021, deux demandes de propositions ont été émises par le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches en vue de l'aménagement de bleuetières sur des terres de la Couronne de l'ancien champ de tir ou à proximité de celui-ci. La première demande de propositions visait à solliciter des propositions portant sur des activités nouvelles ou améliorées de transformation à valeur ajoutée ou d'autres investissements commerciaux associés aux concessions à bail de près de 830 hectares de terres de la Couronne pour l'aménagement de bleuetières. La deuxième demande de propositions concernait les producteurs de bleuets en activité ainsi que les autres personnes intéressées par une concession à bail et l'aménagement de terres de la Couronne en bleuetières. Environ 1108 hectares répartis en 28 parcelles seront disponibles sur l'ancien champ de tir, et près de 270 hectares répartis sur quatre parcelles seront disponibles à proximité de celui-ci (Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. 2021). Aujourd'hui, le ministère fait état d'environ 200 baux attribués à l'ensemble des producteurs du Nord-est du Nouveau-Brunswick. Près du quart des zones de développement de bleuetières prévues dans l'ancien champ de tir de Tracadie correspondant à 1750 acres environ (708 ha) a été octroyé sous 17 baux. Ces derniers ont été émis à 17 bénéficiaires différents. Chaque bail est d'environ 100 acres. Les aménagements effectués jusque-là seraient l'amélioration des routes et/ou des sentiers existants conduite par le Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et l'aménagement des bleuetières sous l'initiative des producteurs.

Tableau 12 : Catégories des terres à l'intérieur de l'ancien champ de tir de Tracadie

Catégories	Superficie ou longueur
Terres forestières	9 548 ha
Terres à bleuet	3 618ha
- Terres à bleuet publiques	55 ha
- Développement immédiat de bleuetières	2 945 ha
- Développement futur de bleuetières	618 ha
Zones tampons	4 799 ha
- Zone tampon de visibilité de la grande rivière de Tracadie	1 615 ha
- Zone tampon de visibilité de la rivière Portage	482 ha
- Zone tampon riveraine de 30 m	1 637 ha
- Corridors forestiers	1 065 ha
Pistes et sentiers	148,9 km
- Pistes de ski de fond existantes	19 km
- Pistes de ski de fond proposées	32,2 km
- Sentiers de motoneige sous bail	33,5 km
- Sentiers de motoneige proposés	22,6 km
- Sentiers de VTT proposés	41,6 km



Portrait socio-économique

Cette section est principalement basée sur les données collectées auprès de Statistiques Canada qui s'appuie sur les données de l'Agence de revenu du Canada. Les données présentées ci-dessous sont donc sur une base déclarative et confidentielle. Il n'a pas été possible d'identifier les détails intrinsèques à chacune des catégories de revenus.

1) Emploi et main d'œuvre agricole

En 2021, la Péninsule acadienne compte environ 521 travailleurs déclarants dans le milieu agricole. Par rapport à l'effectif total des travailleurs agricoles de l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick, les agriculteurs de la Péninsule représentent environ 8,06 %. 69,9 % de l'ensemble de la main d'œuvre agricole, soit un effectif de 364 personnes sont composés de travailleurs saisonniers ou temporaires. Cet effectif concerne majoritairement l'industrie de bleuets (Stiletto, 2022). Les travailleurs agricoles à l'échelle familiale représentent environ 14,2 %. La Péninsule ne compte que peu de travailleurs à temps partiel, de l'ordre de 2,5 % (Tableau 13). En termes d'heures de travail, presque la moitié des agriculteurs travaillent moins de 20 heures par semaine. Près du quart des agriculteurs travaillent plus de 40 heures par semaine (Figure 19).

Tableau 13 : Main d'œuvre salariée-2021 (Source : Statistique Canada. [Tableau 32-10-0243-01](#)).

Emploi	Caraquet	New Bandon	Shippagan	Paquetville	Tracadie	Alnwick	Total
Travailleurs à temps plein (à l'année)	23	4	5	21	16	1	70
Travailleurs à temps partiel (à l'année)	4	0	4	4	0	1	13
Travailleurs saisonniers ou temporaires	6	23	105	108	93	29	364
Travailleurs agricoles, familiaux	15	8	17	15	13	6	74
Total	48	35	131	148	122	37	521

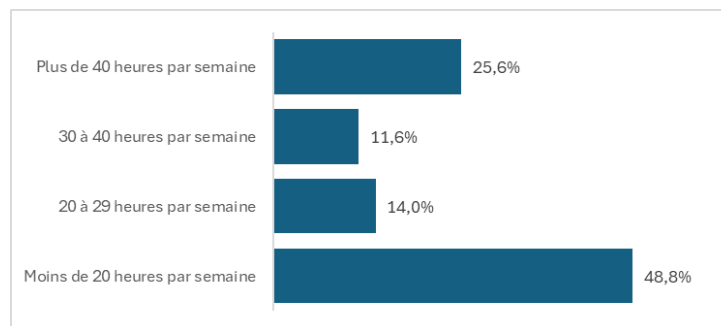


Figure 19 : Temps de travail dans le secteur agricole (Source : Statistique Canada. [Tableau 32-10-0382-0](#)).

2) Revenus agricoles

En 2021, les revenus d'exploitation agricole totaux de la Péninsule acadienne ont été de près de 45 millions \$. Cette valeur représente environ 6,2 % du total des revenus de l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick. Pour 1 750 exploitants déclarants, plus de 730 millions \$ CAD de revenus bruts ont été enregistrés. Les agriculteurs de la municipalité de Paquetville ont le plus de revenus comparativement aux autres municipalités de la Péninsule acadienne. Proportionnellement au nombre d'exploitants enregistrés (31), les revenus totaux des agriculteurs ont représenté plus de 60 % de l'ensemble de la Péninsule. Avec 44

exploitants enregistrés, la valeur des revenus totaux de la municipalité de Tracadie a été largement inférieure à celle de Paquetville. Pour les autres municipalités, les revenus bruts annuels ont été aux alentours de 2 et 3 millions \$ (Tableau 14). La majorité des exploitants agricoles déclarants dans la Péninsule a des revenus bruts annuels entre 1 \$ et 9 999 \$ (soit 31,9 %). Les 5,5 % correspondent à du bénévolat (Figure 20).

Tableau 14 : Revenus d'exploitation agricole totaux de la Péninsule acadienne (2021). Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0240-01.

Municipalité	Nombre d'exploitants	Valeur (\$)
Caraquet	21	3 200 676,00
New Bandon	18	2 345 735,00
Paquetville	31	28 583 701,00
Shippagan	20	3 960 320,00
Tracadie	44	5 349 145,00
Alnwick	20	2 037 870,00
TOTAL	154	45 477 447,00 \$

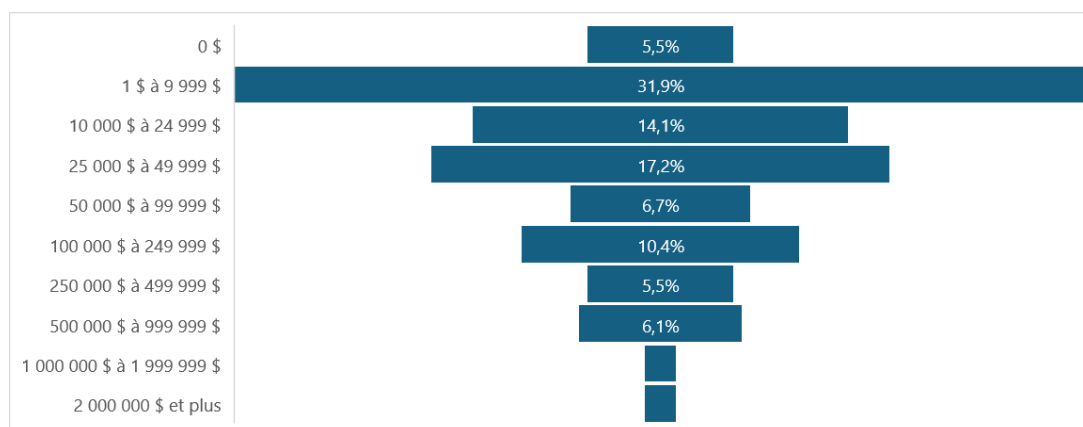


Figure 20 : Proportion des exploitants agricoles classés selon les revenus d'exploitation totaux, 2021. Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0239-01.



3) Contribution économique de l'agriculture dans la Péninsule acadienne

L'agriculture constitue un facteur essentiel de croissance économique. En 2021, l'industrie agricole et agroalimentaire a généré 134,4 milliards \$, soit 6,8 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada et a créé 2,1 millions d'emplois (Agriculture et agroalimentaire Canada, 2023). Dans la province du Nouveau-Brunswick, l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse contribuent à 3,21 % du PIB de l'ensemble des industries en 2023. Une diminution en pourcentage du PIB de 6,3 % a été enregistrée entre 2022 et 2023. Cette baisse est due au ralentissement de la croissance dans le secteur de la culture (GNB, 2024). En 2022, l'industrie agricole a généré environ 1,13\$ milliards \$ de recettes monétaires agricoles avec 577\$ Millions de contribution au PIB de la province (Chiasson, 2024). Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le secteur de l'agriculture, la foresterie et la pêche, en termes de part en pourcentage du PIB, occupe la dix-neuvième place sur les 25 classes d'industries en 2023 ([Annexe 7](#)).

Le bleuet constitue la récolte de fruits la plus importante en termes de valeur. En 2022, sa valeur à la ferme a atteint près de 364 millions de dollars devant les pommes (285 millions de dollars), les raisins (196 millions) et les canneberges (185 millions) (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2022).

Pour la province du Nouveau-Brunswick, l'industrie bleuetière occupe la neuvième place en termes de valeur de produits exportés après les pommes de terre et produits de la pomme de terre (411 millions \$), les aliments pour animaux (63 millions \$), les arbres, plantes et fleurs vivants (53 millions \$), les préparations de grains (33 millions \$), le cannabis (19 millions \$), les produits de l'érable (17 millions \$), la viande (15 millions \$) et les sucreries (12 millions \$). En 2022, la valeur d'exportation de bleuets, principalement vers les États-Unis, Pologne et la France a été de 8,96 millions \$. Par rapport à l'année 2021, la valeur d'exportation de 2022 a augmenté de 52,5%. La valeur d'exportation en 2021 a été de 5,88 millions \$ et celle de 2022 a été de 8,96 millions \$ (GNB, 2023).

Politique et cadre réglementaire régissant le secteur agricole

Le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick a lancé sa politique sur les terres agricoles en vue de préserver les terres agricoles et de promouvoir le développement agricole en 2017. Cette politique aborde uniquement les problèmes relatifs aux terres privées. L'aménagement et l'utilisation des terres de la Couronne à des fins agricoles sont traités à part tel que pour le cas du plan d'utilisation des terres de l'ancien champ de tir de Tracadie pour le développement de la culture de bleuets. La proposition d'aménagement faite en 2003 est présentée en [Annexe 8](#).

La politique vise entre autres :

- L'amélioration des possibilités économiques et la création de nouveaux emplois, notamment par le soutien aux agriculteurs débutants et par le développement de terres supplémentaires en entreprises agricoles productives par les agriculteurs existants ;
- La protection des terres agricoles contre les pertes illimitées au profit du développement, de l'empiétement et de l'enlèvement de la couche arable, qui sont préservées pour une utilisation agricole à long terme ;
- Que la protection des terres agricoles est reconnue comme essentielle à la croissance et à la durabilité du secteur agricole du Nouveau-Brunswick tout en maintenant un équilibre en ce qui a trait aux droits individuels et aux besoins de la société ;
- La garantie pour les investisseurs que leurs investissements en agriculture ne seront pas minés par des utilisations et un aménagement conflictuel des terres ;
- Une industrie agricole viable et croissante qui tire profit du potentiel des terres agricoles, du climat et des ressources en eau du Nouveau-Brunswick, ce qui crée de meilleures possibilités de croissance en agriculture, tant pour le marché intérieur que pour l'exportation, ainsi que des possibilités de valeur ajoutée.

Des cadres incitatifs sont mis en place au niveau provincial avec l'objectif de promotion du développement agricole notamment (source GNB)²⁰ :

- Le plan d'identification des terres agricoles (PITA), un programme qui servirait à encourager la préservation des biens réels à vocation agricole à travers le report de l'impôt foncier provincial applicable calculé sur la valeur d'évaluation des terres agricoles et des bâtiments agricoles inscrits. Un examen du PITA a été lancé en 2022 afin d'identifier s'il faudrait améliorer le programme existant ou mettre sur pied un autre programme d'allègement fiscal pour les terres agricoles ;
- Le programme d'assurance agricole. Elle offre aux producteurs une protection financière contre les pertes découlant de catastrophes naturelles telles que la sécheresse, l'humidité excessive, la grêle, le gel, les vents et la faune. Les industries admissibles dans ce programme sont les pommes, les céréales, le maïs-grain, les oléagineux, les pommes de terre, le maïs sucré, les fraises, les cultures maraîchères, les bleuets sauvages et le sirop érable au Nouveau-Brunswick. Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada assument la totalité des frais administratifs du programme. Le coût des primes est réparti entre les producteurs, les gouvernements fédéral et provincial. Les primes sont déterminées au moyen d'une méthode actuarielle. Pour une année-récolte donnée, le producteur paie 40 % de la prime totale pour la protection globale. Les gouvernements fédéral et provincial versent quant à eux le 60 % subsistant. Les frais administratifs ne figurent pas dans le coût total des primes, car ils sont pris en charge en totalité par les deux ordres de gouvernement ;
- Le développement des entreprises agricoles régionales. Ce programme consiste en la prestation, dans les régions, des programmes et services ministériels par l'entremise d'agents spécialisés dans le

²⁰ www.gnb.ca

développement de l'élevage, des grandes cultures et des marchés. Cela comprend les services d'agents de développement de grappes d'entreprises agricoles, qui ont pour mandat de développer et d'évaluer les possibilités de croissance de la chaîne de valeur dans les secteurs du bétail, des cultures et des bioproduits. Les industries admissibles sont les éleveurs de bétail, les cultivateurs, le négoce agricole, les spécialistes du marketing intérieur ;

- Le prêt et les garanties d'emprunt en agriculture. Ce programme offre des prêts remboursables et des garanties pour encourager le développement du secteur agricole comme prêteur complémentaire. Le programme de prêts du MAAP a pour objectif de combler l'écart entre l'aide financière nécessaire et l'aide financière accordée au client par le secteur privé. Les activités admissibles sont l'achat d'une ferme existante, l'établissement d'une nouvelle ferme, l'achat d'actions d'une exploitation agricole, l'achat de terres à des fins agricoles, l'aménagement de terres à des fins agricoles et les besoins en fonds de roulement ;
- Le programme Agri-investissement. Il permet aux producteurs de protéger leur marge des faibles reculs ou leur fournit des fonds pour procéder à des investissements afin de réduire certains risques ou d'accroître leur rentabilité. Chaque année, les producteurs peuvent faire un dépôt au compte d'Agri-investissement et recevoir une contribution de contrepartie des gouvernements fédéral et provincial. Il s'adresse à tous les producteurs agricoles en activité qui déclarent un revenu agricole (une perte) aux fins de l'impôt sur le revenu et qui répondent aux critères du programme ;
- Le programme d'Agri-stabilité. Il fournit une aide au producteur lorsque sa marge se retrouve en dessous de 70 % de sa marge de référence historique. Si l'administration établit que l'exploitation agricole d'un producteur a subi un recul de sa marge de récolte supérieur à 30 p. 100 par rapport à sa marge de référence, le producteur aura droit à des prestations. Les frais du programme sont partagés par les gouvernements fédéral et provincial. Le programme s'adresse à tous les producteurs agricoles en activité qui déclarent un revenu agricole (une perte) aux fins de l'impôt sur le revenu et qui répondent aux critères du programme.



D'autres politiques et stratégies qui touchent des secteurs plus spécifiques ont été développées au Nouveau-Brunswick. Parmi elles, on peut citer un plan d'action 2022 relatant la stratégie sur les aliments locaux, les boissons locales 2021-2025 du Nouveau-Brunswick qui a été élaboré afin d'encourager la production et la consommation locales ainsi que d'améliorer la sécurité alimentaire. Il existe aussi une politique d'indemnisation du Nouveau-Brunswick pour les dommages causés par la faune qui toucheraient particulièrement les agriculteurs néo-brunswickois dont les animaux de ferme admissibles ont été tués ou blessés par des prédateurs ou dont les produits agricoles admissibles ont été endommagés par des animaux sauvages. Une feuille de route pour les nouveaux venus dans le secteur agricole est aussi proposée. Elle suggère des étapes de planification à suivre avant de se lancer dans l'agriculture.

Concernant la réglementation, au Nouveau-Brunswick, l'aménagement du territoire est géré conjointement par le gouvernement provincial et les entités locales et régionales suivant le règlement sur les déclarations d'intérêt public (DIP) pris en vertu de la Loi sur l'urbanisme. Regroupant en son sein 7 municipalités et un district, la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA) fournit des services d'aménagement du territoire, d'aménagement résidentiel et d'inspection des bâtiments. Le plan régional de développement de la zone agricole, étant l'objet principal de ce mandat, s'inscrit dans les démarches de planification et d'aménagement du territoire réalisées par la CSRPA.

Divers dispositifs réglementaires et textes d'application relevant du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et qui régissent le secteur agricole sont en vigueur (liste non exhaustive): la Loi sur la protection et l'aménagement du territoire agricole LN-B 1996, c A-5.11; la Loi sur les pratiques relatives aux activités agricoles 2011, c.107; la Loi sur l'aménagement agricole 2011, c. 106; la loi sur l'assurance agricole, 2012, c.100; la Loi sur les produits naturels N-1.2; la Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre 2011, c.206; le processus d'attribution des concessions à bail sur les terres de la Couronne pour la culture du bleuets sauvage 2014.



DIAGNOSTIC

DIAGNOSTIC

Le diagnostic propose une première lecture stratégique de l'état du territoire et des activités agricoles de la région de la Péninsule acadienne. Des constats de terrain, des données factuelles et les commentaires recueillis lors des activités de consultation auprès principalement de producteurs et d'intervenants (responsables municipaux, acteurs de la société civile...) dans l'industrie ont servi de base à l'élaboration du diagnostic de développement de la zone agricole.

Un sondage public a été également initié afin de recueillir les avis de la communauté sur les sujets autour du développement agricole ([Annexe 9](#)). L'analyse des données recueillies a permis d'établir des tendances et des dynamiques à l'œuvre au sein du secteur. Plus d'une centaine de personnes a répondu au sondage public lancé en ligne à travers les plateformes de diffusion de la CSRPA et de l'Acadie nouvelle, du 18 au 23 octobre 2024. Les statistiques du média local ont révélé 90858 vues (impressions générées par le serveur publicitaire) menant à 357 clics pour un total de 153 réponses (58 hommes, 86 femmes et 3 personnes non genrées) dont 59 % n'avaient aucun lien avec le secteur agricole. Sur l'ensemble des répondants, 63 % effectuaient de l'agriculture de subsistance tandis que 12 % envisagent de s'y mettre.

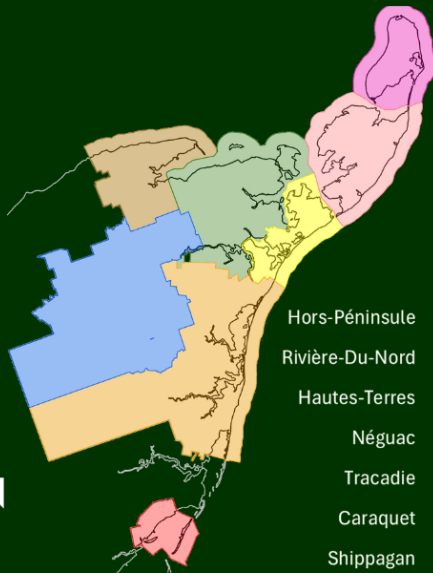
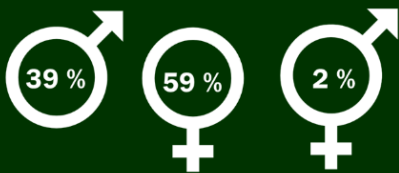
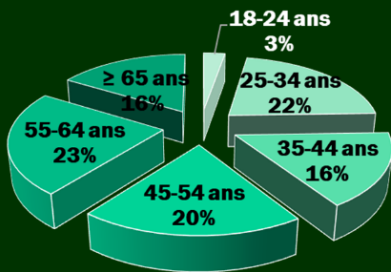
Le taux de participation montre un équilibre au niveau de l'âge des répondants excluant les moins de 25 ans. Les personnes de plus de 45 ans représentent 59 % des intéressés au sondage (Figure 21). Les taux de réponses pour Néguaq et l'Île Miscou se sont avérés les plus faibles. Parmi les répondants majoritaires, on retrouve des résidents de Caraquet, ceux ayant 2 personnes dans le ménage, ceux étant de niveau collégial (33 %) et universitaire (50 %), ceux dotés de plus de 60 000 \$ de revenus annuels et ceux avec une connaissance moyenne du secteur agricole en Péninsule acadienne.

Avec 74 % des participants au sondage intéressés par les actualités agricoles, il a été noté que plus de 60 % souhaiteraient avoir une autonomie alimentaire et 85 % seraient favorables à la mise en place d'un plan de développement de zone agricole ; ce malgré les 36 % de personnes perplexes et inquiètes face à cette initiative (Figure 22). Plus de 97 % des répondants au sondage ont manifesté un intérêt à (i) manger plus de produits agricoles qui viennent de la Péninsule acadienne si ces derniers leur sont accessibles à un budget équivalent à celui d'aujourd'hui ; et (ii) à avoir accès à plus de produits alimentaires locaux dans nos épiceries. Enfin, avec plus de 50 % qui ont pour réflexe de s'adresser aux fermiers lors de préoccupations ou de questionnements, il est possible d'affirmer qu'il existe un niveau de confiance assez élevé envers les producteurs agricoles. Cela étant dit, plus de 50 % des répondants souhaiteraient avoir plus d'agriculture biologique, de subsistance et/ou de proximité.

En plus du sondage accessible au grand public, des entrevues individualisées ont été réalisées avec des parties prenantes issues de divers horizons : 19 personnes issues de milieux politique, municipal, agricole, environnemental et récréotouristique. Il est à noter que pour la tenue de ces entrevues, 32 personnes ont été sollicitées, ce qui donne un taux de réponse de 59%. Bien que tout ait été mis en œuvre pour garantir l'exhaustivité des personnes participantes, aucune garantie n'a pu être donnée à cet égard : aucune sollicitation de personnalités politiques (députés) n'a été concluante. La trame de l'entrevue est présentée en [Annexe10](#). Les témoignages collectés s'unissent autour du besoin de plus de communication sur le monde agricole pour une meilleure compréhension de ce secteur d'activités. En plus de révéler les défis relationnels avec certains paliers gouvernementaux, d'autres défis liés à la relève, au manque d'infrastructure, à la lourdeur administrative relative aux normes et à la durabilité des fermes locales ont été mentionnés. Des opportunités d'expansion agricole et agroalimentaire ont également été abordées par plusieurs.

L'AGRICULTURE DANS LA PÉNINSULE ACADIENNE ?

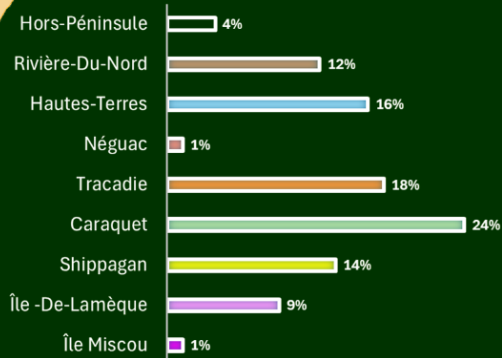
Profil des répondants



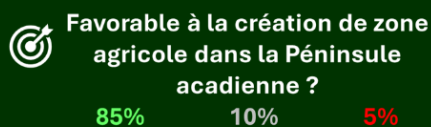
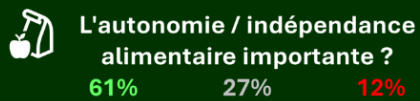
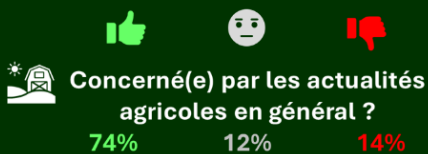
153



Niveau des répondants moyen sur la connaissance du secteur agricole



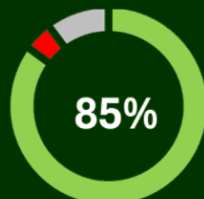
Quelle perception sur l'agriculture ?



En faveur d'un plan régional de développement de zone agricole dans la Péninsule acadienne ?



FAVORABLE



- Défavorable (5%)
- Sans avis (10%)

Plan de développement de zone agricole : quel ressenti ?

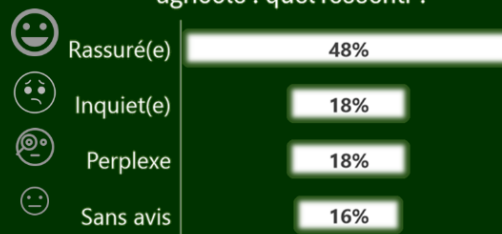


Figure 21: Profil des participants au sondage public sur la possibilité de zone agricole dans la Péninsule acadienne.

QUELS OBJECTIFS À CONSIDÉRER POUR UNE ZONE AGRICOLE EN PÉNINSULE ACADIENNE ?



99 %

Avoir accès à des aliments produits localement
Encourager les producteurs locaux



98 %

Valoriser les produits
agricoles locaux



97 %

Favoriser la distribution de produits
agricoles locaux



95 %

Assurer un développement agricole durable



92 %

Être une communauté autosuffisante/
indépendante pour l'alimentation



91 %

Protéger la qualité de l'environnement
Identifier et préserver les sols fertiles



87 %

Permettre une diversification de notre alimentation



82 %

S'adapter aux changements climatiques



81 %

Mieux comprendre les pratiques agricoles

Figure 22 : Infographie sur les résultats principaux du sondage.

Le diagnostic constitue une étape cruciale avant la définition d'une vision cohérente de l'avenir du développement de la zone agricole du territoire et l'élaboration d'un plan d'action. Ainsi, ce diagnostic se présente sous la forme d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités ou menaces reliées au développement de la zone agricole et permet d'identifier les enjeux et orientations qui seraient d'intérêt dans le contexte actuel. Le diagnostic résultant de la démarche est présenté à la figure 23.



Figure 23: Analyse FFOM découlant des entrevues et du sondage grand public e vision suggérée pour le plan d'action.

ENJEUX ET ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

À la suite du diagnostic proposant une première lecture stratégique de l'état du territoire et des activités agricoles de la région, dix enjeux majeurs ont été identifiés découlant de l'analyse des forces, faiblesses, opportunités ou menaces reliées au développement de la zone agricole. À partir des enjeux définis, trois grandes orientations regroupées dans trois volets (propres à l'agriculture, au communautaire et au territorial) ont été formulées. Deux enjeux parmi les dix sont communs aux trois volets. L'ensemble des enjeux et orientations est présenté à la figure 24.

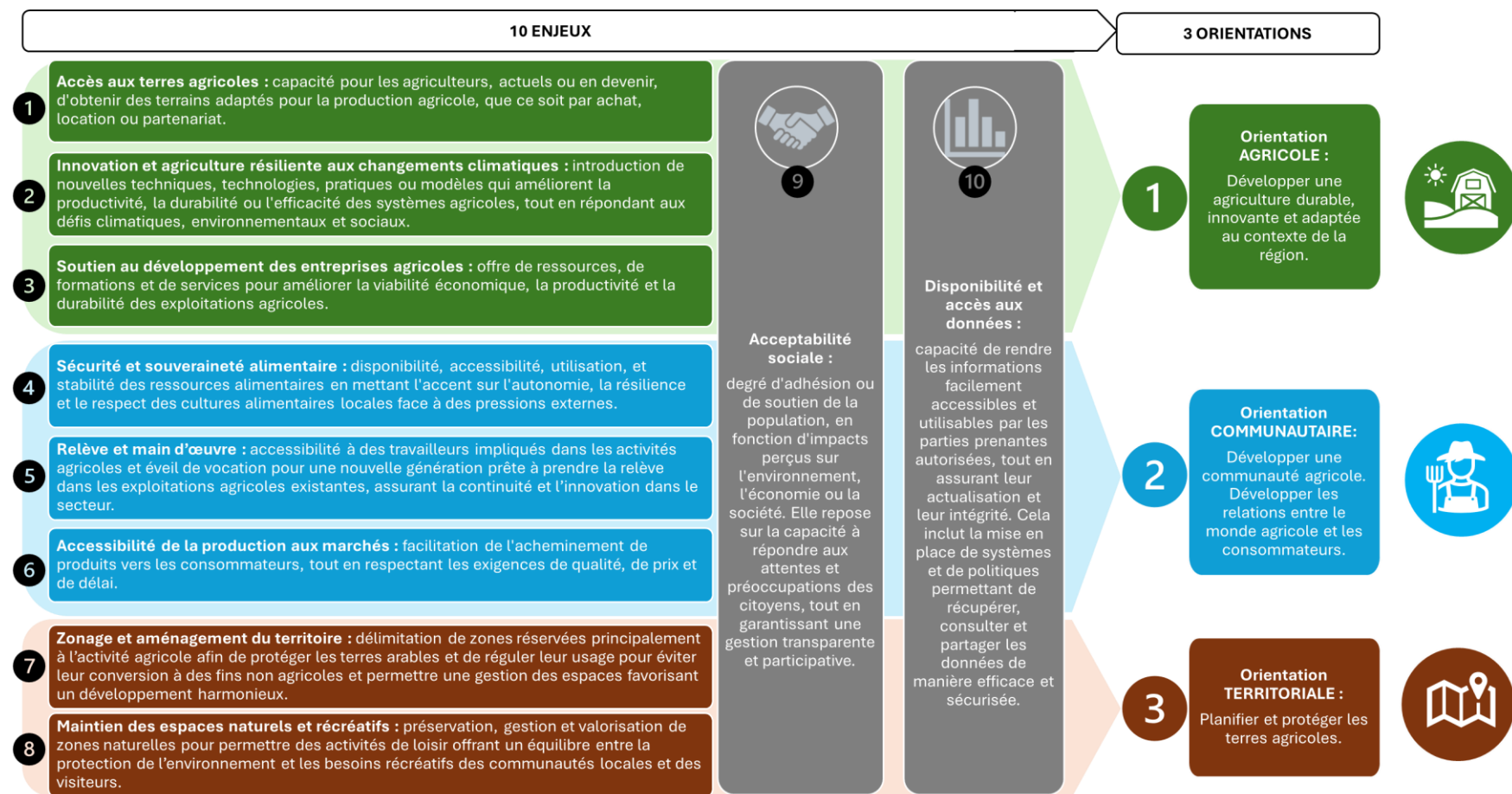


Figure 24 : Descriptif des enjeux et des orientations du plan de développement de zone agricole suggéré.



PLAN D'ACTION

PLAN D'ACTION

Afin de répondre aux enjeux majeurs et aux trois grandes orientations correspondantes identifiées, des axes stratégiques et des actions sont proposés et présentés ci-après.

La mise en œuvre du plan de développement de zone agricole est prévue de 2025 à 2035. Une mise à jour du plan à chaque jalon de 5 ans sera apportée à la lumière des résultats des années d'exécution précédentes et de nouveaux enjeux identifiés. En étroite concertation avec les municipalités, la CSRPA pourra procéder à une révision ou à des modifications du plan pour adapter, au besoin, la planification de ses orientations et objectifs en fonction des attentes du milieu et des ressources disponibles au moment de sa réalisation.

Un bilan annuel faisant état de la mise en œuvre du plan sera réalisé avec l'appui d'un comité de suivi que l'on nommera : **Comité de développement agricole (CDA)**. La première période quinquennale sera dédiée à la mise en œuvre d'actions qui auront pour but principal de jeter les bases pour asseoir les marches à suivre vers le développement des activités agricoles et l'autonomie alimentaire du territoire de la Péninsule acadienne. **Trois axes stratégiques** avec leurs objectifs encadrent les actions suggérées (Tableau 15).



FACILITER L'ACCÈS AUX TERRES, SOUTENIR L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES

- Favoriser le renforcement et la création de mécanismes d'accessibilité à des terres pour des projets agricoles
- Valoriser les terres agricoles sous-utilisées sur le territoire
- Encourager les producteurs agricoles à adopter des pratiques écoresponsables et climato-intelligentes
- Améliorer la fertilité du sol, la productivité agricole et le bilan agroenvironnemental
- Soutenir le maintien et/ou la création de nouvelles entreprises agricoles

VALORISER LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE ET FAVORISER LA STRUCTURATION DES CHÂÎNES DE VALEUR AGRICOLES

- Promouvoir les métiers liés à l'agriculture auprès de la communauté
- Renforcer les réseaux d'échange, d'information et de soutien entre agriculteurs et entre agriculteurs et intervenants
- Développer des modèles de production, de transformation et de distribution efficaces et capables de rencontrer les besoins des consommateurs locaux
- Encourager la diversité et la disponibilité à l'année des produits agricoles
- Encourager la production sur place de valeur ajoutée
- Promouvoir l'accessibilité de la production aux marchés (circuits courts de distribution, marché de la transformation, marché des distributeurs, marché des réseaux hôtels/restaurants/institutions)

FAVORISER LA PLANIFICATION ET LA PROTECTION DES TERRES AGRICOLES TOUT EN INTÉGRANT LES CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

- Assurer le maintien de la fonction des terres définies comme agricoles
- Identifier et planifier les terres agricoles dans le territoire
- Appuyer les municipalités à se doter d'outils leur permettant de promouvoir le développement de l'agriculture sur leur territoire et de soutenir les initiatives associées
- Promouvoir la multifonctionnalité de l'agriculture pour une diversification des revenus des producteurs (tourisme, activités récréatives...)

Tableau 15 : Axes stratégiques du plan d'action.

Le plan d'action est décliné en 7 projets qui permettront de répondre aux enjeux, orientations de développement et de réaliser les axes stratégiques. Dans la suite du texte, le plan de développement de zone agricole sera simplifié par PDZA.



PROJET 1

GOUVERNANCE - CONSOLIDATION DE LA GESTION DU TERRITOIRE

MISE EN CONTEXTE : Par la gouvernance, la CSRPA consolide sa gestion du territoire et ainsi le développement des activités agricoles. Un comité de développement agricole (CDA) sera mis en place. Il sera chargé du suivi de la préparation et la mise en œuvre des actions. Il mènera des réflexions sur les programmes à mettre en place en faveur du développement d’initiatives structurantes. Le CDA pourra faire appel, au besoin, à des experts et des partenaires externes du secteur agricole afin d’approfondir certaines thématiques relatives au plan.

ACTIONS	MAÎTRE D'ŒUVRE	PARTENAIRES	INDICATEURS	ÉCHÉANCE
1.1 Créer un comité de suivi du PDZA. Comité de développement agricole (CDA)	CSRPA	Conseil des maires	Mandats et rôles des membres définis dans des termes de référence Suivi régulier	2025
1.2 Comprendre les forces en présence et les irritants vécus par les intervenants et la communauté dans le développement agricole.	CSRPA	CDA	Tenue de rencontres	2025
1.3 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication du PDZA afin de susciter une acceptabilité sociale et un intérêt pour les actions à venir en termes de développement agricole.	CSRPA	CDA Entreprises spécialisées dans la communication Médias locaux	Stratégie Canaux de communication Cibles de communication atteintes	2025
1.4 Organiser des séances d’information publique pour la diffusion du contenu du PDZA de même que pour le suivi.	CSRPA	Municipalités	Tenue de rencontres	En continu
1.5 Procéder selon les besoins, à des modifications de schéma pouvant avoir des effets structurants sur le développement agricole.	CSRPA	CDA Municipalités	Étude Analyses et mises à jour des dynamiques agricoles Règlement	En continu

1.6 Promouvoir l'arrimage des actions du PZDA avec celles des autres secteurs touchant le territoire.	CSRPA	Municipalités Intervenants Organismes	Stratégie sectorielle Résolution Travaux comités externes Investissements	En continu
1.7 Promouvoir et appuyer toute stratégie favorisant les activités agricoles dans des domaines divers (innovation, R&D, produits et systèmes de production émergents, zones protégées propres à des filières, protection phytosanitaire...).	CSRPA	Municipalités Intervenants Organismes	Étude Résolution Travaux comités externes Investissements	En continu
Évaluer l'impact sur le PDZA des demandes d'autorisation et d'inclusion/exclusion de zone agricole.	CSRPA	CDA Municipalités	Recommandation tenant compte du PDZA	En continu
1.8 Appuyer les municipalités à l'élaboration et à l'arrimage des politiques de développement de l'agriculture de leurs territoires aux orientations régionales prescrites par le PDZA.	CSRPA	Municipalités CDA MAAP	Politique de développement agricole propre à chaque municipalité et DRP	2026
1.9 Développer une "trousse municipale pour l'agriculture" (document informatif sur l'ensemble des pouvoirs dévolus aux municipalités qui pourraient soutenir ou avoir des incidences sur le développement de l'agriculture sur le territoire).	CSRPA	Municipalités CDA	Document disponible et accessible	2025
1.10 Évaluer la possibilité de créer un fonds permettant de soutenir le développement de l'offre agroalimentaire sur le territoire.	CSRPA	MAAP Municipalités CBDC, Partenaires financiers	Création de fonds	2027
1.11 Mettre à jour le PDZA.	CSRPA	CDA Conseil des maires	Plan à jour tous les ans	Tous les 5 ans

AXES STRATÉGIQUES

- Faciliter l'accès aux terres, soutenir l'innovation et le développement des entreprises agricoles.
- Valoriser les métiers de l'agriculture et favoriser la structuration des chaînes de valeur agricoles.
- Favoriser la planification et la protection des terres agricoles tout en intégrant les considérations économiques, environnementales et sociales.

PROJET 2

PROMOTION - CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES DES TERRES AGRICOLES PROPRE À LA PÉNINSULE ACADIENNE

MISE EN CONTEXTE : La récente réorganisation des municipalités, les défis entourant le logement, le besoin absolu de préserver la qualité de vie (environnement), le besoin, l'autonomie alimentaire sont des situations auxquelles la Péninsule acadienne fait face aujourd'hui. La région est à la croisée des chemins en termes de planification de son territoire. La base de données recensera les parcelles agricoles existantes et disponibles, y compris celles sous-utilisées ou abandonnées ou laissées en jachère avec un indice d'efforts à investir pour une réhabilitation des terres. Elle permettra de mieux outiller les municipalités dans les réflexions et les actions pour un développement harmonieux de leurs territoires. Elle servira aussi d'outil de travail pour les initiatives de communication et de promotion auprès de futurs entrepreneurs agricoles.

ACTIONS	MAÎTRE D'ŒUVRE	PARTENAIRES	INDICATEURS	ÉCHÉANCE
2.1 Établir une classification fine des sols du territoire afin d'inventorier les types de culture potentiels en fonction des types de sol, l'exposition (soleil et vent) et le climat (précipitation, température et humidité).	CSRPA	MAAP VALORÈS Municipalités	Classification des sols	2025
2.2 Faire un état des lieux exhaustif des propriétés agricoles mettant en exergue leur situation de valorisation (capacités de production, systèmes de mise en valeur, rendements...).	CSRPA	MAAP, Direction des terres de la Couronne, Municipalités, VALORÈS	Répertoire et détails des propriétés agricoles de la Péninsule acadienne	2026
2.3 Pour les terrains agricoles sous-utilisés, contacter les propriétaires et vérifier auprès de ces derniers l'intérêt pour de la location à long terme ou avec option d'achat afin d'alimenter la base de données et de créer un répertoire.	CSRPA	Municipalités, MAAP	Répertoire et détails des propriétés agricoles de la Péninsule acadienne Modèles d'accord	2026
2.4 Développer un service d'accompagnement pour favoriser des ententes durables entre propriétaires et locataires.	CSRPA	Municipalités	Accords signés Activités démarrées	2026

2.5 Mettre à jour le plan d'expansion de l'agriculture du territoire.	CSRPA	Municipalités, CDA, Direction des terres de la Couronne	Plan d'expansion à jour	2026
2.6 Promouvoir les attraits d'investissements agricoles de la Péninsule avec des arguments solides basés sur des mesurables.	CSRPA	Municipalités, CDA	Guichet d'information Investissements	En continu

AXES STRATÉGIQUES

- Faciliter l'accès aux terres, soutenir l'innovation et le développement des entreprises agricoles.
- Favoriser la planification et la protection des terres agricoles tout en intégrant les considérations économiques, environnementales et sociales.

PROJET 3

OPTIMISATION, INNOVATION, AGRICULTURE RÉILIENTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MISE EN CONTEXTE : La Péninsule eut connu sa plus grande expansion agricole avec notamment l'introduction de l'utilisation de la chaux, le développement de la production de pomme de terre et le début de la récolte de bleuet sauvage sans technologie particulière. Au fil des années, la région a perdu en dynamisme dans le secteur agricole. Des caractéristiques de sol peu favorables, les métiers liés à l'agriculture peu valorisés ont été entre autres des facteurs limitants du maintien de la vitalité du secteur dans le Nord-Est. Néanmoins, les aléas des changements climatiques surtout pour une région côtière très vulnérable comme la Péninsule acadienne et les inflations en contre-coup de la pandémie du COVID ont fait prendre conscience de la nécessité d'adopter de nouveaux systèmes de consommation. Ces derniers temps, les communautés aspirent de plus en plus à l'agriculture de proximité et à de la nourriture saine et produite de manière durable. L'innovation, l'optimisation des rendements agricoles et l'adoption par les producteurs d'une agriculture résiliente à travers des pratiques agricoles écoresponsables seront des ingrédients essentiels pour atteindre les nouvelles tendances de consommation.

ACTIONS	MAÎTRE D'ŒUVRE	PARTENAIRES	INDICATEURS	ÉCHÉANCE
3.1 Mettre en place de vitrines agricoles.	CSRPA	MAAP VALORÈS Intervenants agricoles	Vitrines agricoles en place	2027
3.2 Réaliser un plan de gestion des matières résiduelles (matières organiques) de la Péninsule acadienne en évaluant les possibilités de valorisation agricole.	CSRPA	MAAP VALORÈS Intervenants agricoles	Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)s	2026
3.3 Réaliser un projet-pilote de valorisation de la matière organique issue du PGMR en milieu agricole.	CSRPA	MAAP VALORÈS Intervenants agricoles	Projet-pilote en marche	2027
3.3 Renforcer les mécanismes d'échanges et de soutien scientifique et technique aux producteurs pour les encourager à adopter des pratiques à rendements efficaces, écoresponsables et climato-intelligentes.	CSRPA	MAAP VALORÈS Intervenants agricoles	Tenue de rencontres	En continu

AXE STRATÉGIQUE

Faciliter l'accès aux terres, soutenir l'innovation et le développement des entreprises agricoles.



PROJET 4

VALORISATION DES MÉTIERS AGRICOLES ET PRÉPARATION DE LA RELÈVE

MISE EN CONTEXTE : L'agriculture a tenu autrefois une place très importante dans la Péninsule acadienne. Au fil des années, la région a perdu en vigueur. Aujourd'hui, les étagères d'épicerie et de magasins spécialisés sont largement dominées par des produits importés d'autres provinces voire d'autres pays. Les conditions intrinsèques à la production (sols, technologies, prix des intrants...) exacerbées par des idées arrêtées quant aux métiers reliés à l'agriculture ainsi que le manque de main d'œuvre et de relève sont aujourd'hui des obstacles majeurs à la redynamisation du secteur.

ACTIONS	MAÎTRE D'ŒUVRE	PARTENAIRES	INDICATEURS	ÉCHÉANCE
4.1 Appuyer la mise en place des programmes de jumelage/mentorat entre jeunes agriculteurs et des producteurs expérimentés.	CSRPA	Producteurs Intervenants agricoles	Ententes de jumelage/mentorat	En continu
4.2 Évaluer le potentiel de création d'emplois relatif au projet de développement agricole via des locaux ou des entrepreneurs extérieurs (privilégier l'embauche locale pour la création d'emplois).	CSRPA	Firme de consultants CDA	Statistiques	2026
4.3 Mener des campagnes d'information sur les outils et les mécanismes de facilitation et d'incitation existants pour le développement des entreprises agricoles.	CSRPA	CDA	Diffusion	En continu
4.4 Construire/Promouvoir des formations techniques ciblées, rapides et accessibles pour la professionnalisation des petites et moyennes exploitations.	CSRPA	CDA UMCS, CCNB VALORÉS	Modules et formations	2026

4.5 Identifier les besoins des habitants volontaires prêts à faire une reconversion vers les métiers de l'agriculture.	CSRPA	Firme de consultants/CDA	Étude Conseils	2025
4.6 Promouvoir l'utilisation des technologies modernes en agriculture pour rendre ce secteur plus attractif aux jeunes générations et pour alléger les tâches de production.	CSRPA	CCNB, UMCS, firme d'ingénieurs/CDA		En continu
4.7 Développer des filières d'apprentissage dédiées à la science agronomique.	CSRPA	UMCS, CCNB/CDA	Parcours collégial/académique spécialisé	2028
4.8 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour redonner une image positive aux métiers agricoles "Valoriser le monde agricole et les retombées économiques et communautaires".	CSRPA	Firme de consultants/CDA	Une stratégie de communication Liste de diffusion Fréquence d'utilisations des canaux	2025
4.9 Mettre sur pied des incitatifs ou programmes spécifiques pour encourager les jeunes à rester ou à revenir dans la région et à s'engager dans l'agriculture.	CSRPA	Municipalités	Propositions de programmes	2026
<p>AXE STRATÉGIQUE Valoriser les métiers de l'agriculture et favoriser la structuration des chaînes de valeur agricoles.</p>				

PROJET 5

MISE EN PLACE ET OPÉRATIONNALISATION D'UN INCUBATEUR D'ENTREPRISES SPÉCIALISÉES EN PRODUCTION AGROALIMENTAIRE À VALEUR AJOUTÉE

MISE EN CONTEXTE : Le portrait du territoire a mis en exergue que peu d'entreprises agricoles sont actives dans des productions à valeur ajoutée (ex: produits biologiques, transformation agroalimentaire, produits de spécialité) et dans la mise en marché directe de leurs produits. Les entrevues aussi bien formelles qu'informelles ainsi que le sondage ont pourtant révélé que la demande en tels produits de provenance locale est bien présente. L'incubateur permettra de faciliter le démarrage des entreprises désireuses d'œuvrer en agroalimentaire. Elle se veut comme solution économique pour accéder à des ressources (conseil et expertise, espaces et équipements répondant aux standards du secteur agroalimentaire, mise en réseau auprès d'acteurs de l'innovation, entraide entre incubés).

ACTIONS	MAÎTRE D'ŒUVRE	PARTENAIRES	INDICATEURS	ÉCHÉANCE
5.1 Analyser les expériences d'incubateurs d'entreprises spécialisées en production agroalimentaire à valeur ajoutée.	CSRPA	VALORÈS	Étude de faisabilité Modèles	2025
5.2 Mettre en place l'incubateur (recherche de financement, partenariats, construction...).	CSRPA	CBDC Municipalités CCNB / Firmes d'ingénieurs	Incubateur en place	2026
5.3 Rendre opérationnel l'incubateur (recrutement, types de programmes, modèles d'entente, acquisition de matériels et équipements...).	CSRPA	VALORÈS CCNB, Firme d'ingénieurs Firme d'avocats	Expertise existante Matériels et équipements disponibles et accessibles Catalogue des programmes offerts	En continu
5.4 Faire une veille informationnelle sur l'innovation et les tendances d'intérêt pour le territoire.	CSRPA	VALORÈS Intervenants	Revue de littérature et de projet	En continu
5.4 Faciliter le maillage entre les intervenants du secteur. Mener des projets-pilotes. Faire connaître les possibilités de valorisation agricole (économie circulaire, produits à valeur ajoutée...).	CSRPA	ONB RDÉE VALORÈS	Nombre de projets Nombre d'ententes	En continu
5.5 Faire un <i>screening</i> des entreprises qui manifestent leur intérêt d'investir. Faire du démarchage auprès de municipalités et de propriétaires privés pour offrir des espaces pour la mise en place des investissements.	CSRPA	Municipalités Communautés	Rapports de <i>due diligence</i> Accords de partenariat	En continu

AXE STRATÉGIQUE

Valoriser les métiers de l'agriculture et favoriser la structuration des chaînes de valeur agricoles.



PROJET 6

AGRICULTURE DE PROXIMITÉ - STRUCTURATION DES CHAÎNES DE VALEUR AGRICOLES, ACCÈS AUX MARCHÉS

MISE EN CONTEXTE : Les entrevues et le diagnostic ont admis que d'une part, les entreprises agricoles peinaient à accéder et à développer de nouveaux marchés et d'autre part, la demande en produits locaux serait bien présente. Afin de pallier ces défis a priori contradictoires, une meilleure structuration des chaînes de valeur agricoles serait à privilégier. Elle s'appuiera notamment sur le développement de partenariats et la densification de la production.

ACTIONS	MAÎTRE D'ŒUVRE	PARTENAIRES	INDICATEURS	ÉCHÉANCE
6.1 Peaufiner les études d'évaluation de l'offre et de la demande en matière de produits agricoles et agroalimentaires de la Péninsule acadienne.	CSRPA	Firme de consultants, VALORÈS	Situation plus précise de l'offre/demande	2025
6.2 Analyser les expériences d'organisation des chaînes de valeur agricoles pour des territoires semblables à la Péninsule acadienne. Définir un ou des modèles de chaînes de valeur agricoles appropriés qui concilient le seuil de rentabilité pour les entreprises agricoles locales et le seuil d'abordabilité pour le consommateur local.	CSRPA	Firme de consultants, VALORÈS	Étude de faisabilité	2026
6.3 Soutenir les initiatives existantes et novatrices (ex, jardins communautaires et scolaires, produits de niche). Encourager leur développement.	CSRPA	Écoles Municipalités Producteurs	Projets	En continu
6.4 Identifier et appuyer des projets porteurs.	CSRPA	RDÉE, ONB	Projets	2026

AXE STRATÉGIQUE

Valoriser les métiers de l'agriculture et favoriser la structuration des chaînes de valeur agricoles.



PROJET 7

OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE VALORISANT LA MULTIFONCTIONNalité DE L'AGRICULTURE

MISE EN CONTEXTE : L'urbanisation de plus en plus importante associée à des difficultés d'accès à la terre pour la relève agricole se trouve parmi les enjeux majeurs identifiés lors des consultations dans le cadre du PDZA. Le recensement des terres agricoles ainsi que l'incitation à une utilisation optimale du territoire visent à catalyser la diversification des revenus des entreprises agricoles.

ACTIONS	MAÎTRE D'ŒUVRE	PARTENAIRES	INDICATEURS	ÉCHÉANCE
7.1 Faire le recensement des propriétés agricoles (cf 2.2). Développer un mécanisme de protection des terres agricoles. Évaluer les avenues possibles de mise en valeur du territoire.	CSRPA	Municipalités	Répertoire Règlements Guide	2026
7.2 Promouvoir l'agrotourisme (concept économusée, des fermes locales qui proposent des activités agrotouristiques, points de vente regroupant plusieurs marques d'entreprises agricoles...).	CSRPA	Municipalités	Nombre de fermes participantes Guide agrotouristique	En continu
7.2 Identifier et développer des filières de niche. Promouvoir les produits du terroir.	CSRPA	Producteurs Municipalités ONB	Filières de niche	En continu
7.3 Soutenir le développement d'un label régional mettant en avant les produits locaux de la Péninsule acadienne.	CSRPA	Organe des normes ONB	Label régional créé	2029
7.5 Lancer des campagnes pour sensibiliser la communauté sur les potentiels du territoire.	CSRPA	ONB Municipalités	Nombre d'évènements	2025
7.6 Mise sur pied d'un mécanisme de surveillance indépendant pour contrôler la qualité de l'eau en amont et en aval des cultures de bleuets.	CSRPA	VALORÉS Association des bassins versants Municipalités	Taux de couverture des principaux cours d'eau potentiellement affectés par les cultures de bleuets Rapports de prélèvement	2025

AXE STRATÉGIQUE

Favoriser la planification et la protection des terres agricoles tout en intégrant les considérations économiques, environnementales et sociales.



MISE EN OEUVRE

MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre du plan d'action proposé implique de prime abord une phase primordiale qu'est l'acceptabilité sociale avant l'application de chacune des actions listées dans chacun des projets. Le CDA, avec l'appui de la CSRPA sera en charge du développement et du suivi de ces deux phases intrinsèquement liées : celle de l'acceptabilité sociale et celle de la mise en action du plan. La figure 25 illustre les étapes de la mise en œuvre.

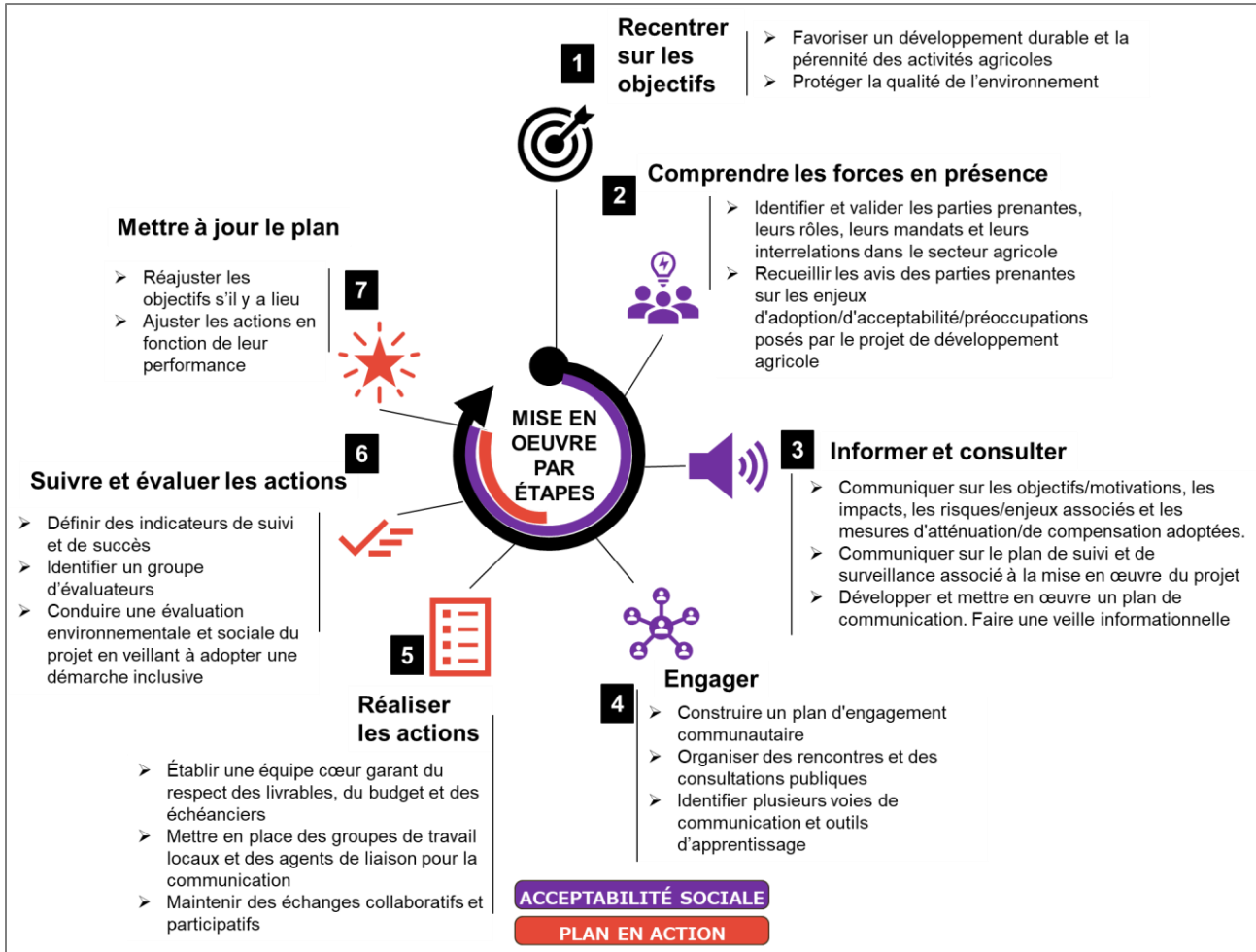


Figure 25 : Étapes de mise en œuvre du plan d'action.



La figure 26 illustre les parties prenantes sur lesquelles le CDA pourra s'appuyer dans l'exercice qui lui sera confié.



Figure 26 : Illustration des parties prenantes suggérées pour la réalisation du plan d'action.

CONCLUSION

Ce rapport est le fruit de l'engagement de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne à planifier de manière raisonnée, réaliste et durable les activités et les territoires où elle intervient. L'implication des élus, des agriculteurs, des intervenants du territoire et du public pendant la démarche consultative a été particulièrement la clé de réussite de l'élaboration du PDZA. La vision et le plan d'action suggérés contenus dans le PDZA permettront d'enrichir les réflexions surtout au niveau des municipalités concernées afin que ces dernières puissent prendre des décisions éclairées quant à la planification des activités et l'aménagement du territoire.

RÉFÉRENCES

- André, Pierre. Delisle, Claude. Revéret, Jean-Pierre. 2010. L'évaluation des impacts sur l'environnement. Processus, acteurs et pratique pour un développement durable. 3ème édition. Presses internationales Polytechnique. 416p.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2024. Canada: Perspectives des principales grandes cultures. 16p.
- Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada. 2022. Aperçu statistique de l'industrie fruitière du Canada. 36p.
<https://agriculture.canada.ca/fr/secteurs-agricoles-du-canada/horticulture/rapports-lindustrie-horticole>
- Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2023. Plan ministériel. 13142F. 81p
- Agriculture, Aquaculture et Pêches. 2024. Bleuets sauvages.
https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/cultures/bleuets_sauvages.html#:~:text=La%20production%20annuelle%2C%20sur%20une,compte%20plus%20de%20300%20producteurs.
- Association de conservation de la nature de Stukely-Sud, 2021, Les milieux humides de Stukely-Sud,
<http://acnss.ca/index.php/milieux-humides>
- Base de données des altitudes. <https://fr-ca.topographic-map.com/map-8vnn9m/Caraquet/?center=47.80515%2C-64.4858>.
Consulté le 21-05-2024
- Buxton Keenlyside D. et Buxton Keelyside J. 1976. « La Tracadie: étude de la préhistoire d'un réseau fluvial », Les Cahiers de la Société historique Nicolas-Denys, vol. 4, no 2, 1976, p. 8-37
- Caissie A., Simard M., 2021. Mutations structurelles et contribution de la culture des petits fruits au développement territorial durable : le cas de la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick. Revue Organisations & Territoires. Volume 30. No 1. 131-142); (Nouveau-Brunswick. 2010. Aperçu sur l'industrie du bleuet sauvage au Nouveau-Brunswick. Feuille de renseignements sur le bleuet sauvage A.1.0
- Caissie A., Simard M., 2021. Mutations structurelles et contribution de la culture des petits fruits au développement territorial durable : le cas de la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick. Revue Organisations & Territoires. Volume 30. No 1. 131-142
- Chiasson J. 2024. Agriculture dans la Péninsule acadienne. Présentation avril 2024. MAAP. 36p.
- Comité de gestion environnementale de la rivière Pokemouche, www.cgerp.ca consulté le 08-05-2024
- CSRNO. Adapt-Action. Commission de services régionaux Nord-Ouest. 2020.
- Direction des terres de la Couronne, 2003, Plan d'utilisation des terres du champ de tir de Tracadie, présenté et validé par le Ministre des Ressources naturelles et l'Énergie.
- Encyclopédie canadienne. www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/classification-des-sols. Consulté le 14-05-2024
- Environnement et changements climatiques Canada, 2024, Rivière Tracadie, www.gnb.ca/patrimoinenaturel
- Environnement et ressources naturelles Canada, 2014. www.eau.ec.gc.ca - consulté le 08-05-2024
- Gouvernement du Canada. 2024. Postes de classement des œufs agréés pour l'exportation.
<https://inspection.canada.ca/fr/exportation-aliments-plantes-ou-animaux/exportations-daliments/registres-listes/postes-doeufs>
- Gouvernement du Canada, 2023, Système canadien de classification des sols.
www.tiles.arcgis.com/tiles/LGOekm0RsNxYnT3j/arcgis/rest/services/Ordres_de_sol_du_Canada/MapServer.
- Gouvernement du Canada, www.agriculture.canada.ca. consulté le 13-05-2024
- Gouvernement du Canada. 2022. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/410457b9-ab46-4e5f-9e0b-242d6ea465fb>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2024. Système de gestion des ressources agricoles (SGRA) du Nouveau-Brunswick.
<https://www2.gnb.ca/>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2023. Faits saillants des exportations de produits agroalimentaires et de produits de la mer du Nouveau-Brunswick 2022. 17p
- Government of New Brunswick. 2023. New Brunswick census of agriculture Report 2021. 35p
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2012, Rapport annuel, Ministère du Tourisme et des Parcs.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick C. Température - Indicateurs des changements climatiques - Environnement et Gouvernements locaux [Internet]. 2011.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2003. Plan d'utilisation des terres de l'ancien champ de tir de Tracadie. Ressources naturelles et énergie.

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick.
<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/tpc/culture/content/CompteSatellitedelaCulture.html>. Consulté le 28-05-2024
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. www.snb.ca. consulté le 08-05-2024 <https://laws.gnb.ca/fr/document/lc/2011-C.106>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Plan d'identification des terres agricoles.
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Services/Agriculture/pita-document-information.pdf>.
 Consulté le 02-10-2024
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Assurance agricole.
https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.11995.Assurance_agricole.html. Consulté le 02-10-2024
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Développement des entreprises agricoles régionales.
https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.9915.D%C3%A9veloppement_des_entreprises_agricoles_r%C3%A9gionales.html. Consulté le 02-10-2024
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Prêt et garanties d'emprunt en agriculture.
https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.201158.Pr%C3%AAet_et_garanties_d_emprunt_en_agriculture.html. Consulté le 02-10-2024
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Programme d'Agri-investissement.
https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.200588.Programme_Agri-investissement.html.
 Consulté le 02-10-2024
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Programme d'Agri-stabilité.
https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.200589.Programme_Agri-stabilit%C3%A9.html.
 Consulté le 02-10-2024
- Habitat, 2022, Évaluation des services écosystémiques rendus par les milieux naturels de la zone de gestion intégrée de l'eau d'Abrinord. Pour Abrinord. 33p + annexes
- IBA Canada, 2020, Plages et lagunes de l'île Miscou, <https://www.ibacanada.org/site.jsp?siteID=NB021&lang=fr>
- Lavoie G., 2024. Market report Key factors Affecting Prices and Market conditions for 2024 and 2025. BNBB Annual conference. Moncton New-Brunswick
- Loi sur l'aménagement agricole - 2011, ch. 106
- Loi sur l'assurance agricole. 2012, ch. 100 <https://laws.gnb.ca/fr/document/lc/2012-C.100>
- Loi sur l'assurance agricole. Général. 95-122 <https://laws.gnb.ca/fr/document/rc/95-122%20/>
- Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre Général 82-70 <https://laws.gnb.ca/fr/document/rc/82-70%20/>
- Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre-2011, ch. 206 <https://laws.gnb.ca/fr/document/lc/2011,%20c.206>
- Loi sur la protection et l'aménagement du territoire agricole, LN-B 1996, c A-5.11, <<https://canlii.ca/t/6f7qq>> consulté le 2024-05-29
- Loi sur les pratiques relatives aux activités agricoles. <https://laws.gnb.ca/fr/ShowPdf/cs/2011-c.107.pdf>
- Loi sur les produits naturels - N-1.2 - <https://laws.gnb.ca/fr/document/lc/N-1.2%20/>
- Lois et règlements. <https://laws.gnb.ca/fr/document/rc/84-295%20/>
- Michalica, K., Rees, H. W., Dillon, M. J., Loro, P. J., Toner, P. M., Donald, R. G. et Parks, J. M. 2000. Sols de la Péninsule acadienne, Comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, Études pédologiques du Nouveau-Brunswick, Rapport 18. Direction générale de la recherche, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottsawa (Ontario). 125pp. +cartes.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. 2021. Soutien du gouvernement provincial pour améliorer l'utilisation des terres de l'ancien champ de tir de Tracadie; croissance du secteur du bleuets sauvage. Communiqué du 1^{er} septembre 2021.
- Ministère des Ressources Naturelles, 2013. *Les communautés de forêt âgée et les habitats fauniques de forêt âgée du Nouveau-Brunswick 2012*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Ministère des Ressources Naturelles. 2007. *Notre patrimoine du paysage : l'histoire de la classification écologique des terres au Nouveau-Brunswick*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Rajaonarimanana V.N., Randriantiana I., Tétégan Simon M., 2024, Quantification du stock de carbone bleu dans les marais salés de la Péninsule acadienne – Sites de Bertrand et de Shippagan, Rapport scientifique, Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick

- Rampton, V. N., Gauthier, R. C., Thibault, J., et Seaman, A. A. 1984, Quaternary geology of New Brunswick. Commission géologique du Canada. Mémoire 416. 77p) (Annexe xx : Régions géomorphologiques du Nouveau-Brunswick
- Règlement sur le registre des terres agricoles, Règl du N-B 97-83, <<https://canlii.ca/t/6b533>>
- Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, 2007, Notre patrimoine du paysage : l'histoire de la classification écologique des terres au Nouveau-Brunswick, Deuxième édition, 417p
- Roy P, Huard D. Future Climate Scenarios - Province of New-Brunswick. Ouranos; 2016.
- Sadler B., 1996. L'évaluation environnementale stratégique dans son évolution. Évaluer la pratique pour améliorer le rendement. Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale. Rapport préparé par l'agence canadienne d'évaluation environnementale et Impact Association for Impact Assessment. 300p.
- Statistique Canada, 2024, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-640-x/2016001/article/14803-fra.htm>. Consulté le 16-05-2024
- Statistique Canada, 2024, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-640-x/2016001/article/14803-fra.htm>.
- Statistique Canada. 2021a. Exploitations agricoles classées selon la superficie agricole totale, Recensement de l'agriculture, 2011 et 2016. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040401>
- Statistique Canada. 2021b. Tableau 32-10-0309-01 Grandes cultures et foin, Recensement de l'agriculture, 2021 DOI : <https://doi.org/10.25318/3210030901-fra>)
- Statistique Canada. 2021c. Tableau 32-10-0370-01 Stock de bétail sur les exploitations agricoles, Recensement de l'agriculture, 2021. DOI : <https://doi.org/10.25318/3210037001-fra>;
- Statistique Canada. 2021d. Tableau 32-10-0374-01 Stocks de volailles sur les exploitations agricoles, Recensement de l'agriculture, 2021. DOI : <https://doi.org/10.25318/3210037401-fra>).
- Statistique Canada. Tableau 32-10-0364-01 Superficie, production et valeur à la ferme des fruits commercialisés. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210036401>
- Statistique Canada. Tableau 32-10-0365-01 Superficie, production et valeur à la ferme des légumes commercialisés. DOI : <https://doi.org/10.25318/3210036501-fra>
- Statistique Canada. Tableau 32-10-0309-01 Grandes cultures et foin, Recensement de l'agriculture, 2021 DOI : <https://doi.org/10.25318/3210030901-fra>
- Statistique Canada. Tableau 32-10-0382-01 Caractéristiques des exploitants agricoles : travail agricole et autre travail rémunéré, Recensement de l'agriculture, 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210038201>
- Statistique Canada. Tableau 36-10-0400-01 Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires, part en pourcentage DOI : <https://doi.org/10.25318/3610040001-fra>
- Statistique Canada. Tableau 32-10-0239-01 Exploitations classées selon les revenus d'exploitation totaux, Recensement de l'agriculture, 2021 DOI : <https://doi.org/10.25318/3210023901-fra>
- Statistique Canada. Tableau 32-10-0240-01 Revenus d'exploitation, Recensement de l'agriculture, 2021 DOI : <https://doi.org/10.25318/3210024001-fra>
- Statistique Canada. Tableau 32-10-0243-01 Main-d'œuvre salariée, Recensement de l'agriculture, 2021 DOI : <https://doi.org/10.25318/3210024301-fra>
- Statistique Canada. Tableau 32-10-0315-01 Fruits, Recensement de l'agriculture, 2021. DOI : <https://doi.org/10.25318/3210031501-fra>
- Statistique Canada. Tableau 32-10-0417-01 Fruits, Recensement de l'agriculture, 2011 et 2016, inactif DOI : <https://doi.org/10.25318/3210041701-fra>
- Stiletto. 2022. Economic impact assessment. Bleuets NB Blueberries. 44p
- Topographic map <https://fr-ca.topographic-map.com/map-8vnn9m/Caraquet/?center=47.80515%2C-64.4858>)
- Wetland Economic Benefits for Landowners, 2024. <https://valuwetlands.tamu.edu/land-use-goals-and-resources/carbon-storage-and-credits/> consulté le 18-11-2024.
- Wood, S.L.R., Dupras, J., Bergevin, C., Kermagoret, C., 2019, La valeur économique des écosystèmes naturels et agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent. Ouranos. 75 p.

ANNEXES



Annexe 1 : Population du territoire couvert par la CSRPA (2016 et 2021). Source : Statistiques Canada.

	Population en 2016	Population en 2021	Variation 2016 à 2021 (%)	Variation 2016 à 2021 (nombre d'habitants)
Rivière-du-Nord				
Bertrand	1166	1153	-1,1%	-13
Maisonnette	495	535	8,1%	40
Grande-Anse	899	731	-18,7%	-168
Saint-Léolin	647	615	-4,9%	-32
Poirier	83	97	16,9%	14
Dugas	67	67	0,0%	0
Anse-Bleue	327	338	3,4%	11
Total	3684	3536	-4,0%	-148
Caraquet				
Caraquet	4248	4285	0,9%	37
Bas-Caraquet	1305	1311	0,5%	6
Pokesudie	228	202	-11,4%	-26
Saint-Simon	700	648	-7,4%	-52
Blanchard Settlement	394	396	0,5%	2
Pokemouche	490	535	9,2%	45
Landry Office	417	403	-3,4%	-14
Évangéline	368	340	-7,6%	-28
Total	8150	8120	-0,4%	-30
Île-de-Lamèque				
Lamèque	1285	1301	1,2%	16
Sainte-Marie-Saint-Raphaël	879	820	-6,7%	-59
Pointe Canot	247	252	2,0%	5
Sainte-Cécile	732	733	0,1%	1
Pointe-Alexandre	303	347	14,5%	44
Petite-Lamèque	364	356	-2,2%	-8
Haut-Lamèque	285	278	-2,5%	-7
Coteau Road	410	393	-4,1%	-17
Pigeon Hill	443	436	-1,6%	-7
Cap-Bateau	262	229	-12,6%	-33
Chiasson-Savoy	456	462	1,3%	6
Total	5666	5607	-1,2%	-59
Shippagan				
Shippagan	2580	2672	3,6%	92
Le Goulet	793	749	-5,5%	-44
Haut-Shippagan	280	265	-5,4%	-15
Pointe-Brûlée	221	228	3,2%	7
Pointe-Sauvage	85	74	-12,9%	-11
Baie du Petit Pokemouche	162	162	0,0%	0
Inkerman Centre	816	788	-3,4%	-28
Total	4937	4938	0,0%	1
Hautes-Terres				
Saint-Isidore	764	810	6,0%	46
Paquetville	720	718	-0,3%	-2
Paroisse de Saint-Isidore	1361	1312	-3,6%	-49
Paroisse de Paquetville	1547	1527	-1,3%	-20
Notre-Dame-des-Érables	834	767	-8,0%	-67
Saint-Sauveur	673	598	-11,0%	-75
Maltempec	275	307	11,6%	32
Total	6174	6039	-2,2%	-135
Tracadie	16114	16043	-0,4%	-71
Néguac	1684	1692	0,5%	8
Miscou	530	551	4,0%	21
Total CSRPA	46939	46526	-0,9%	-413

Annexe 2 : Statistiques d'occupation de la population du territoire couvert par la CSRPA (2021).

	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)
Rivière-du-Nord		
Bertrand	43,6%	12,0%
Maisonnette	41,8%	11,6%
Grande-Anse	40,3%	15,9%
Saint-Léolin	29,2%	17,5%
Poirier	33,3%	30,0%
Dugas	50,0%	0,0%
Anse-bleue	43,6%	11,1%
Total	39,8%	13,7%
Caraquet		
Caraquet	51,0%	12,2%
Bas-Caraquet	41,4%	15,3%
Pokesudie	40,5%	28,6%
Saint-Simon	48,3%	20,8%
Blanchard Settlement	52,8%	11,6%
Pokemouche	45,5%	15,4%
Landry Office	42,2%	12,9%
Évangéline	40,7%	20,7%
Total	47,8%	14,4%
île-de-Lamèque		
Lamèque	53,1%	14,3%
Sainte-Marie-Saint-Raphaël	41,2%	0,0%
Pointe Canot	37,3%	16,1%
Sainte-Cécile	45,2%	9,5%
Pointe-Alexandre	49,2%	13,9%
Petite-Lamèque	54,1%	16,2%
Haut-Lamèque	41,5%	16,1%
Coteau Road	57,4%	6,8%
Pigeon Hill	49,5%	7,5%
Cap-Bateau	45,7%	0,0%
Chiasson-Savoy	39,8%	12,8%
Total	47,0%	11,7%
Shippagan		
Shippagan	54,1%	10,9%
Le Goulet	49,3%	7,0%
Haut-Shippagan	48,8%	12,5%
Pointe-Brûlée	40,0%	0,0%
Pointe-Sauvage	42,1%	0,0%
Baie du Petit Pokemouche	50,0%	0,0%
Inkerman Centre	46,0%	13,4%
Total	50,7%	9,8%
Hautes-Terres		
Saint-Isidore	45,7%	18,2%
Paquetville	46,3%	17,4%
Paroisse de Saint-Isidore	44,8%	14,6%
Paroisse de Paquetville	36,9%	26,3%
Notre-Dame-des-Érables	33,8%	25,4%
Saint-Sauveur	37,8%	23,3%
Maltempec	38,6%	30,0%
Total	41,5%	19,1%
Tracadie	45,2%	14,6%
Néguac	44,6%	16,0%
Miscou	42,2%	19,1%
Total CSRPA	45,5%	14,3%

Annexe 3 : Ampleur des changements de la température pour les différentes entités de la Péninsule acadienne

	Rivière-du-Nord							Caraquet						
	2020		2050		2080			2020		2050		2080		
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5		RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	
T° annuelle	1,18	1,30	2,31	3,23	2,94	5,46		T° annuelle	1,18	1,28	2,29	3,20	2,93	5,42
T° moyenne hivernale	1,51	1,65	2,90	3,98	3,69	6,45		T° moyenne hivernale	1,51	1,63	2,87	3,92	3,65	6,35
T° moyenne estivale	1,14	1,23	2,23	3,07	2,78	5,29		T° moyenne estivale	1,15	1,22	2,22	3,06	2,78	5,29
T° moyenne printanière	1,00	1,08	2,05	2,89	2,69	5,05		T° moyenne printanière	1,00	1,08	2,03	2,89	2,69	5,02
T° moyenne automnale	1,06	1,21	2,06	2,98	2,63	5,04		T° moyenne automnale	1,05	1,20	2,05	2,96	2,62	5,03
Jours avec T° max > 25°C	11,67	12,85	22,78	31,40	28,18	52,78		Jours avec T° max > 25°C	13,62	14,73	24,55	34,03	30,77	57,43
Jours avec T° max > 30°C	5,77	6,28	12,40	18,73	16,49	38,00		Jours avec T° max > 30°C	4,25	4,61	9,41	14,53	12,80	31,74
Jours avec T° max > 35°C	0,67	0,73	1,69	2,91	2,44	9,68		Jours avec T° max > 35°C	0,30	0,33	0,90	1,71	1,44	6,48
Jours avec T° max < 0°C	-13,55	-14,34	-23,48	-32,05	-29,62	-48,40		Jours avec T° max < 0°C	-15,99	-16,55	-25,41	-33,89	-31,63	-50,66
Jours avec T° max < -10°C	-4,28	-4,50	-7,09	-8,92	-8,45	-12,02		Jours avec T° max < -10°C	-5,45	-5,69	-8,26	-10,12	-9,68	-13,39
Jours avec T° max < -20°C	-0,51	-0,53	-0,70	-0,78	-0,76	-0,84		Jours avec T° max < -20°C	-0,50	-0,51	-0,65	-0,69	-0,68	-0,74
Jour de gel-dégel	-4,76	-5,68	-10,94	-15,29	-14,28	-26,32		Jour de gel-dégel	-6,02	-6,90	-11,02	-14,34	-13,85	-23,50
Jour de gel-dégel hiver	3,80	3,93	5,81	7,47	6,92	9,06		Jour de gel-dégel hiver	6,04	6,22	9,34	12,37	11,78	16,13
Jour de gel-dégel printemps	-4,93	-5,63	-9,97	-13,62	-12,86	-21,63		Jour de gel-dégel printemps	-7,04	-7,60	-12,06	-15,48	-15,14	-23,18
Jour de gel-dégel automne	-3,58	-4,03	-6,81	-9,37	-8,55	-13,96		Jour de gel-dégel automne	-4,65	-5,17	-7,66	-10,40	-9,71	-15,63
Jours sans gel	18,66	20,39	33,64	48,21	44,75	75,85		Jours sans gel	21,86	23,31	36,20	49,94	45,20	73,82

	Île de Lamèque							Shippagan						
	2020		2050		2080			2020		2050		2080		
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5		RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	
T° annuelle	1,17	1,28	2,28	3,18	2,92	5,39		T° annuelle	1,17	1,28	2,28	3,19	2,93	5,41
T° moyenne hivernale	1,48	1,60	2,82	3,85	3,59	6,24		T° moyenne hivernale	1,50	1,62	2,85	3,89	3,63	6,29
T° moyenne estivale	1,15	1,24	2,21	3,06	2,80	5,28		T° moyenne estivale	1,14	1,22	2,21	3,05	2,78	5,29
T° moyenne printanière	1,01	1,08	2,03	2,89	2,70	5,02		T° moyenne printanière	1,01	1,08	2,03	2,89	2,69	5,02
T° moyenne automnale	1,05	1,19	2,04	2,94	2,61	5,01		T° moyenne automnale	1,05	1,20	2,04	2,94	2,62	5,02
Jours avec T° max > 25°C	10,68	11,68	22,69	32,82	29,74	57,61		Jours avec T° max > 25°C	13,71	14,70	24,78	34,92	31,64	59,51
Jours avec T° max > 30°C	0,76	0,79	3,76	7,41	6,27	23,90		Jours avec T° max > 30°C	2,50	2,55	6,44	10,56	9,18	26,45
Jours avec T° max > 35°C	0,00	0,00	0,16	0,65	0,48	3,72		Jours avec T° max > 35°C	0,06	0,06	0,37	0,93	0,76	4,39
Jours avec T° max < 0°C	-12,61	-13,37	-23,48	-31,58	-29,62	-47,52		Jours avec T° max < 0°C	-16,25	-16,80	-25,66	-33,88	-31,77	-50,67
Jours avec T° max < -10°C	-3,48	-3,71	-6,02	-7,44	-7,20	-9,90		Jours avec T° max < -10°C	-5,64	-5,91	-8,41	-10,19	-9,81	-13,41
Jours avec T° max < -20°C	-0,38	-0,38	-0,40	-0,40	-0,40	-0,41		Jours avec T° max < -20°C	-0,51	-0,52	-0,60	-0,63	-0,63	-0,66
Jour de gel-dégel	-2,70	-3,41	-6,44	-10,68	-9,61	-19,39		Jour de gel-dégel	-6,13	-6,95	-10,54	-13,61	-13,29	-21,65
Jour de gel-dégel hiver	4,47	4,89	7,18	9,14	8,88	10,71		Jour de gel-dégel hiver	6,85	7,06	10,77	14,38	13,82	19,06
Jour de gel-dégel printemps	-4,99	-5,24	-9,13	-13,18	-12,56	-19,40		Jour de gel-dégel printemps	-7,69	-8,10	-12,74	-16,29	-16,13	-23,66
Jour de gel-dégel automne	-3,09	-3,68	-5,92	-8,47	-7,64	-13,07		Jour de gel-dégel automne	-4,81	-5,40	-7,62	-10,37	-9,73	-15,81
Jours sans gel	15,88	17,40	31,11	43,58	40,52	68,50		Jours sans gel	22,13	23,48	35,74	46,91	44,47	71,61

	Haut-terres					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
T° annuelle	1,18	1,30	2,31	3,23	2,95	5,47
T° moyenne hivernale	1,52	1,67	2,92	4,01	3,71	6,49
T° moyenne estivale	1,14	1,23	2,22	3,06	2,76	5,28
T° moyenne printannière	1,00	1,23	2,05	2,88	2,68	5,04
T° moyenne automnale	1,07	1,21	2,07	2,99	2,58	5,06
Jours avec T° max > 25°C	15,13	16,21	24,98	33,94	30,49	56,52
Jours avec T° max > 30°C	6,95	7,57	13,96	20,20	17,92	37,65
Jours avec T° max > 35°C	0,67	0,74	1,64	2,87	2,46	9,48
Jours avec T° max < 0°C	-17,78	-18,28	-25,97	-34,53	-32,05	-51,69
Jours avec T° max < -10°C	-6,89	-7,15	-9,89	-12,08	-11,49	-15,94
Jours avec T° max < -20°C	-0,58	-0,61	-0,81	-0,90	-0,86	-0,99
Jour de gel-dégel	-9,11	-10,15	-15,52	-18,49	-18,37	-28,16
Jour de gel-dégel hiver	6,81	7,19	11,18	15,46	14,53	21,66
Jour de gel-dégel printemps	-8,76	-9,59	-15,03	-18,30	-18,15	-27,53
Jour de gel-dégel automne	-5,72	-6,20	-8,89	-11,86	-11,22	-17,91
Jours sans gel	25,88	27,35	39,83	52,45	48,45	77,49

	Tracadie					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
T° annuelle	1,18	1,29	2,30	3,22	2,93	5,44
T° moyenne hivernale	1,52	1,66	2,90	3,99	3,69	6,45
T° moyenne estivale	1,14	1,22	2,22	3,05	2,75	5,27
T° moyenne printannière	1,00	1,09	2,05	2,88	2,68	5,03
T° moyenne automnale	1,07	1,21	2,07	2,98	2,63	5,05
Jours avec T° max > 25°C	17,56	18,60	26,88	36,25	32,78	59,77
Jours avec T° max > 30°C	7,12	7,73	13,83	19,75	17,66	36,54
Jours avec T° max > 35°C	0,59	0,65	1,41	2,53	2,21	8,63
Jours avec T° max < 0°C	-20,41	-20,72	-27,72	-36,17	-33,72	-53,61
Jours avec T° max < -10°C	-8,15	-8,44	-11,19	-13,45	-12,83	-17,44
Jours avec T° max < -20°C	-0,59	-0,62	-0,81	-0,89	-0,86	-0,99
Jour de gel-dégel	-11,12	-12,16	-17,28	-19,53	-19,87	-28,46
Jour de gel-dégel hiver	8,92	9,40	14,52	20,13	19,05	28,57
Jour de gel-dégel printemps	-10,95	-11,74	-17,70	-20,78	-21,00	-30,45
Jour de gel-dégel automne	-7,02	-7,57	-10,07	-13,30	-12,72	-20,20
Jours sans gel	30,12	31,37	42,43	52,44	50,42	78,11

	Néguac					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
T° annuelle	1,19	1,30	2,30	3,22	2,94	5,44
T° moyenne hivernale	1,53	1,66	2,90	3,99	3,70	6,46
T° moyenne estivale	1,14	1,23	2,21	3,04	2,75	5,25
T° moyenne printannière	1,01	1,09	2,05	2,88	2,68	5,03
T° moyenne automnale	1,06	1,20	2,05	2,96	2,62	5,03
Jours avec T° max > 25°C	19,05	20,09	28,11	37,11	34,06	60,33
Jours avec T° max > 30°C	8,73	9,38	16,15	22,88	20,73	36,66
Jours avec T° max > 35°C	0,85	0,93	1,95	3,51	3,11	11,40
Jours avec T° max < 0°C	-20,65	-20,86	-27,84	-36,01	-33,52	-52,51
Jours avec T° max < -10°C	-7,63	-7,87	-10,44	-12,41	-11,81	-15,54
Jours avec T° max < -20°C	-0,46	-0,48	-0,61	-0,66	-0,64	-0,76
Jour de gel-dégel	-10,69	-11,73	-16,91	-19,64	-19,82	-30,16
Jour de gel-dégel hiver	9,50	10,01	15,35	20,88	19,71	28,79
Jour de gel-dégel printemps	-11,00	-11,72	-18,08	-21,58	-21,65	-31,62
Jour de gel-dégel automne	-7,44	-8,02	-10,42	-13,78	-13,07	-21,00
Jours sans gel	29,53	30,66	41,73	51,87	49,66	78,03

	Miscou					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
T° annuelle	1,16	1,27	2,27	3,18	2,92	5,38
T° moyenne hivernale	1,45	1,59	2,80	3,81	3,55	6,19
T° moyenne estivale	1,15	1,25	2,21	3,07	2,81	5,26
T° moyenne printannière	1,02	1,08	2,03	2,90	2,71	5,01
T° moyenne automnale	1,05	1,19	2,04	2,93	2,61	5,00
Jours avec T° max > 25°C	6,01	7,14	19,30	28,91	26,22	52,34
Jours avec T° max > 30°C	-0,68	-0,80	1,65	5,26	4,27	23,81
Jours avec T° max > 35°C	0,00	0,00	0,19	0,76	0,52	4,15
Jours avec T° max < 0°C	-6,67	-7,79	-19,91	-27,97	-26,19	-42,44
Jours avec T° max < -10°C	0,15	0,00	-2,05	-2,87	-2,84	-4,05
Jours avec T° max < -20°C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Jour de gel-dégel	2,77	2,21	-0,56	-6,52	-4,10	-17,25
Jour de gel-dégel hiver	0,76	0,52	0,52	-0,56	-0,34	-4,64
Jour de gel-dégel printemps	-0,37	-0,49	-3,02	-7,80	-6,30	-12,36
Jour de gel-dégel automne	-0,28	-0,82	-3,29	-5,55	-4,34	-8,77
Jours sans gel	5,82	7,64	24,06	38,97	34,67	65,07

Annexe 4 : Ampleur des changements au niveau des précipitations pour les différentes entités de la Péninsule acadienne

	Rivière-du-Nord					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Précipitations annuelles totales (%)	4,28	4,87	6,30	9,67	9,27	13,51
Précipitations totales hivernales (%)	6,61	7,50	9,04	16,12	13,27	22,89
Précipitations totales estivales (%)	2,20	4,27	3,86	4,64	6,30	7,00
Précipitations totales printanières (%)	5,49	5,62	8,58	11,17	10,80	19,07
Précipitations totales automnales (%)	2,41	1,57	4,01	5,34	5,25	3,29
Jours de pluie	-6,64	-5,29	-4,77	-3,94	-3,98	-3,62
Jours de neige	-30,75	-31,40	-32,94	-35,09	-34,73	-43,27

	Île de Lamèque					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Précipitations annuelles totales (%)	4,20	4,77	6,11	9,35	8,92	13,24
Précipitations totales hivernales (%)	7,01	7,64	8,94	16,05	13,34	22,11
Précipitations totales estivales (%)	2,23	3,85	3,03	4,98	5,74	6,68
Précipitations totales printanières (%)	5,18	6,07	8,22	11,52	10,79	19,86
Précipitations totales automnales (%)	2,51	1,35	3,72	4,73	5,49	4,04
Jours de pluie	-5,89	-5,12	-4,60	-3,75	-3,77	-3,44
Jours de neige	3,68	3,25	-0,39	-5,46	-4,29	-21,12

	Hautes terres					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Précipitations annuelles totales (%)	4,32	4,69	6,42	9,22	8,93	12,95
Précipitations totales hivernales (%)	6,68	7,34	9,05	15,63	12,93	21,86
Précipitations totales estivales (%)	2,38	4,49	4,08	4,59	6,51	7,03
Précipitations totales printanières (%)	5,17	5,49	8,55	11,09	10,61	19,40
Précipitations totales automnales (%)	2,30	1,03	3,92	3,95	4,84	2,59
Jours de pluie	-3,15	-2,58	-2,38	-1,89	-1,92	-1,73
Jours de neige	-21,51	-21,97	-22,99	-24,72	-24,41	-31,44

	Néguac					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Précipitations annuelles totales (%)	4,41	4,33	6,56	8,30	8,21	11,88
Précipitations totales hivernales (%)	6,77	7,17	9,08	15,21	12,57	20,99
Précipitations totales estivales (%)	2,98	5,02	4,65	5,17	6,86	7,62
Précipitations totales printanières (%)	5,00	5,43	8,66	10,79	10,24	18,78
Précipitations totales automnales (%)	2,42	0,42	3,89	3,23	4,29	2,23
Jours de pluie	1,57	1,52	1,27	1,23	1,25	1,15
Jours de neige	-1,88	-1,87	-1,68	-2,58	-2,43	-6,60

	Caraquet					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Précipitations annuelles totales (%)	4,27	4,65	6,20	9,21	8,86	12,98
Précipitations totales hivernales (%)	6,76	7,42	8,97	15,75	13,03	22,27
Précipitations totales estivales (%)	2,21	4,25	3,45	4,47	6,03	6,59
Précipitations totales printanières (%)	5,28	5,71	8,49	11,20	10,66	19,58
Précipitations totales automnales (%)	2,47	1,26	3,91	4,25	5,14	3,18
Jours de pluie	-4,20	-3,54	-3,23	-2,57	-2,58	-2,32
Jours de neige	-13,85	-14,26	-16,12	-18,96	-18,30	-28,82

	Shippagan					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Précipitations annuelles totales (%)	4,25	4,62	6,18	9,09	8,76	12,92
Précipitations totales hivernales (%)	6,41	7,01	8,55	15,26	12,61	21,27
Précipitations totales estivales (%)	2,30	4,03	3,26	4,85	5,90	6,68
Précipitations totales printanières (%)	5,10	5,74	8,33	11,33	10,70	19,73
Précipitations totales automnales (%)	2,50	1,24	3,87	4,50	5,31	3,47
Jours de pluie	-3,53	-3,02	-2,74	-2,11	-2,11	-1,94
Jours de neige	-1,19	-1,47	-3,93	-7,70	-6,90	-19,95

	Tracadie					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Précipitations annuelles totales (%)	4,36	4,50	6,43	8,77	8,57	12,42
Précipitations totales hivernales (%)	6,72	7,27	9,02	15,44	12,79	21,46
Précipitations totales estivales (%)	2,51	4,54	4,08	4,57	6,48	6,96
Précipitations totales printanières (%)	5,06	5,47	8,54	11,03	10,51	19,27
Précipitations totales automnales (%)	2,46	0,92	4,03	3,83	4,78	2,49
Jours de pluie	-0,70	0,16	-0,49	-0,25	-0,25	-0,20
Jours de neige	-12,18	-12,38	-12,97	-14,52	-14,20	-20,63

	Miscou					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Précipitations annuelles totales (%)	4,12	5,01	5,98	9,74	9,22	13,74
Précipitations totales hivernales (%)	Pas de données		Pas de données		Pas de données	
Précipitations totales estivales (%)	2,05	3,58	2,71	4,81	5,52	6,50
Précipitations totales printanières (%)	6,51	8,84	7,93	12,45	11,16	20,81
Précipitations totales automnales (%)	2,49	1,56	3,34	4,89	5,67	4,97
Jours de pluie	-9,51	-8,23	-7,34	-6,15	-6,17	-5,58
Jours de neige	5,71	4,97	-0,21	-6,74	-5,47	-26,35

Annexe 5 : Ampleur d'autres changements au niveau du climat pour les différentes entités de la Péninsule acadienne

	Rivière-du-Nord					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Degrés jours de refroidissement	70,98	77,45	153,07	227,04	199,77	454,12
Degrés jours de croissance - Base 10°C	156,85	173,20	318,76	454,25	408,41	848,65
Degrés jours de croissance - Base 5°C	211,16	232,49	429,13	616,81	553,39	1130,80
Durée de la saison de croissance (Jours)	14,19	15,67	24,00	33,31	30,37	71,17
Degrés jours de chauffage	-359,17	-394,75	-689,28	-951,25	-875,28	-1539,98

	Caraquet					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Degrés jours de refroidissement	65,27	71,26	142,36	212,89	187,73	431,75
Degrés jours de croissance - Base 10°C	153,68	169,45	310,66	445,73	398,93	821,65
Degrés jours de croissance - Base 5°C	203,80	225,33	405,45	592,61	532,86	1088,99
Durée de la saison de croissance (Jours)	10,21	11,35	18,71	28,55	26,12	58,83
Degrés jours de chauffage	-363,71	-397,40	-693,85	-956,10	-882,11	-1546,38

	Île de Lamèque					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Degrés jours de refroidissement	69,35	75,55	149,39	221,91	198,66	449,18
Degrés jours de croissance - Base 10°C	158,92	174,25	319,55	459,15	414,65	847,00
Degrés jours de croissance - Base 5°C	210,62	230,96	425,20	605,34	554,11	1114,75
Durée de la saison de croissance (Jours)	6,47	7,10	17,31	27,66	25,59	66,61
Degrés jours de chauffage	-358,58	-387,68	-678,94	-935,73	-868,43	-1514,00

	Shippagan					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Degrés jours de refroidissement	62,96	68,64	138,04	205,93	183,49	423,48
Degrés jours de croissance - Base 10°C	160,26	169,85	315,68	449,69	409,08	838,68
Degrés jours de croissance - Base 5°C	201,86	222,44	406,29	584,50	535,80	1076,57
Durée de la saison de croissance (Jours)	7,19	7,84	15,14	25,49	23,41	53,86
Degrés jours de chauffage	-365,22	-397,22	-693,98	-955,90	-884,17	-1546,28

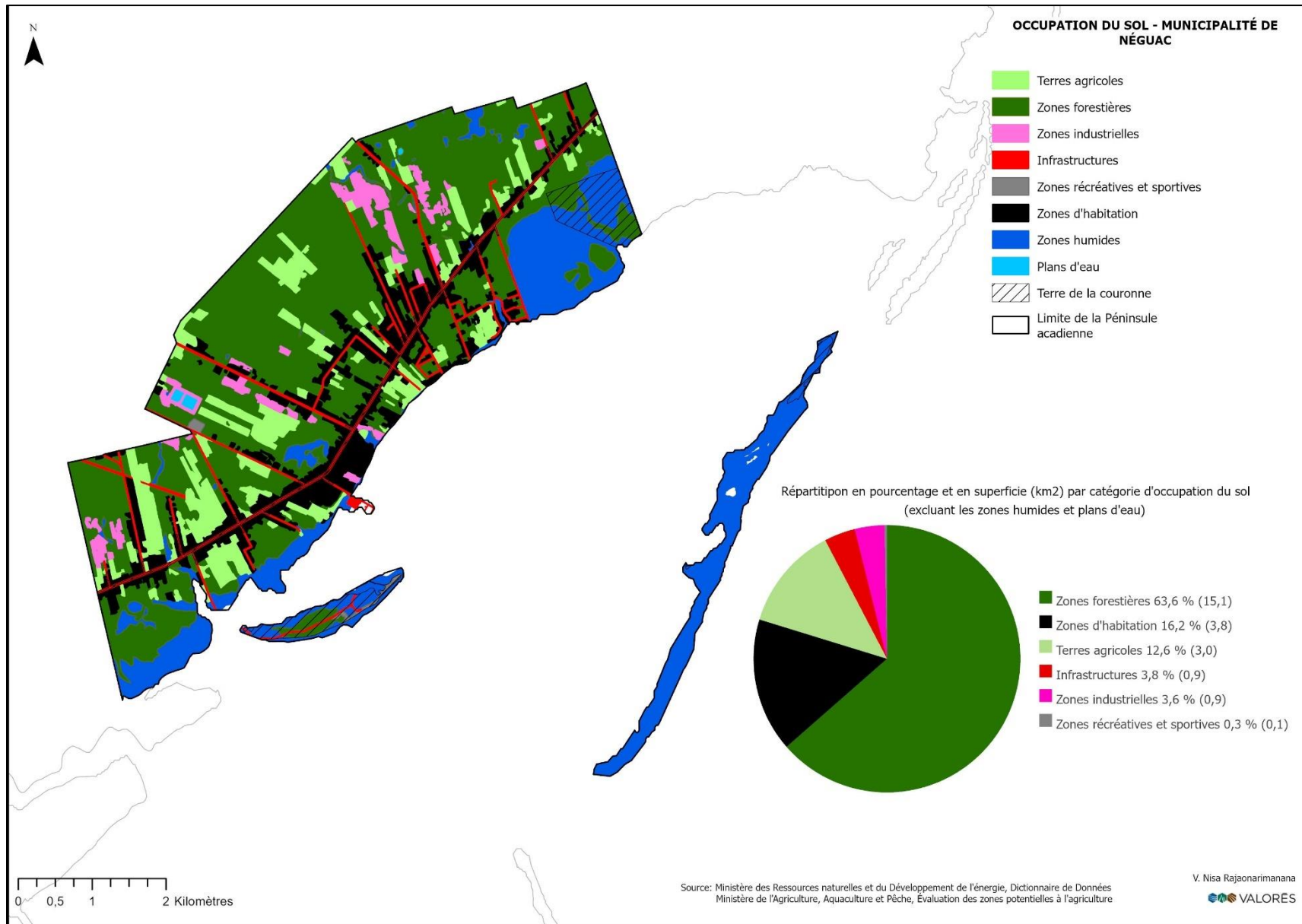
	Hautes terres					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Degrés jours de refroidissement	60,72	66,42	134,38	200,44	176,08	411,96
Degrés jours de croissance - Base 10°C	148,93	165,02	302,36	433,14	384,76	798,01
Degrés jours de croissance - Base 5°C	197,82	220,28	404,49	581,32	518,93	1066,94
Durée de la saison de croissance (Jours)	12,62	13,92	18,91	28,67	25,94	51,44
Degrés jours de chauffage	-369,17	-395,42	-708,15	-951,94	-895,79	-1540,15

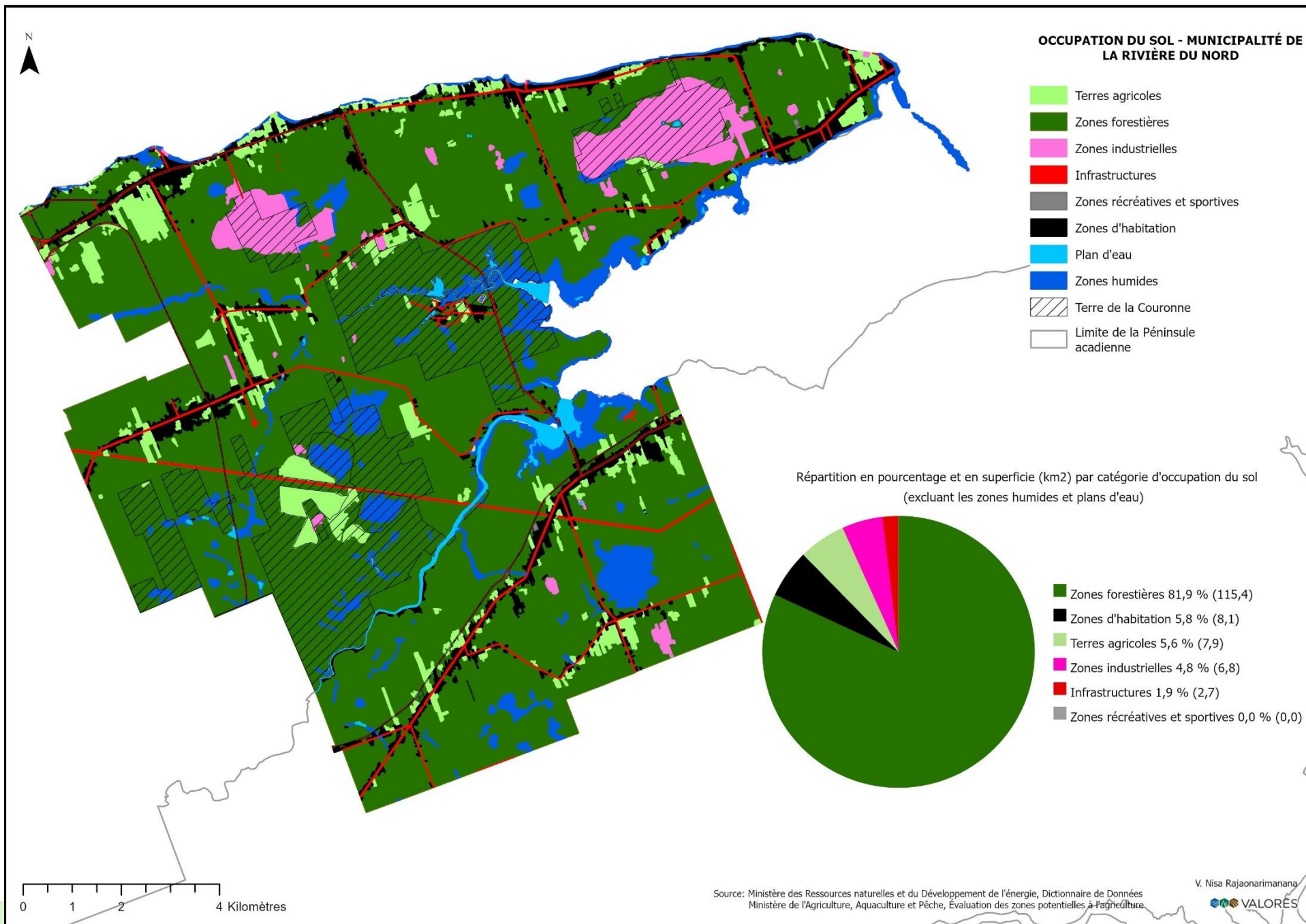
	Tracadie					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Degrés jours de refroidissement	56,48	61,82	126,55	191,45	166,86	394,88
Degrés jours de croissance - Base 10°C	145,99	161,89	295,54	422,66	375,83	777,72
Degrés jours de croissance - Base 5°C	191,95	213,96	392,21	563,69	503,06	1035,57
Durée de la saison de croissance (Jours)	10,29	11,33	14,72	25,10	22,59	39,95
Degrés jours de chauffage	-373,21	-410,39	-713,66	-982,17	-902,36	-1588,41

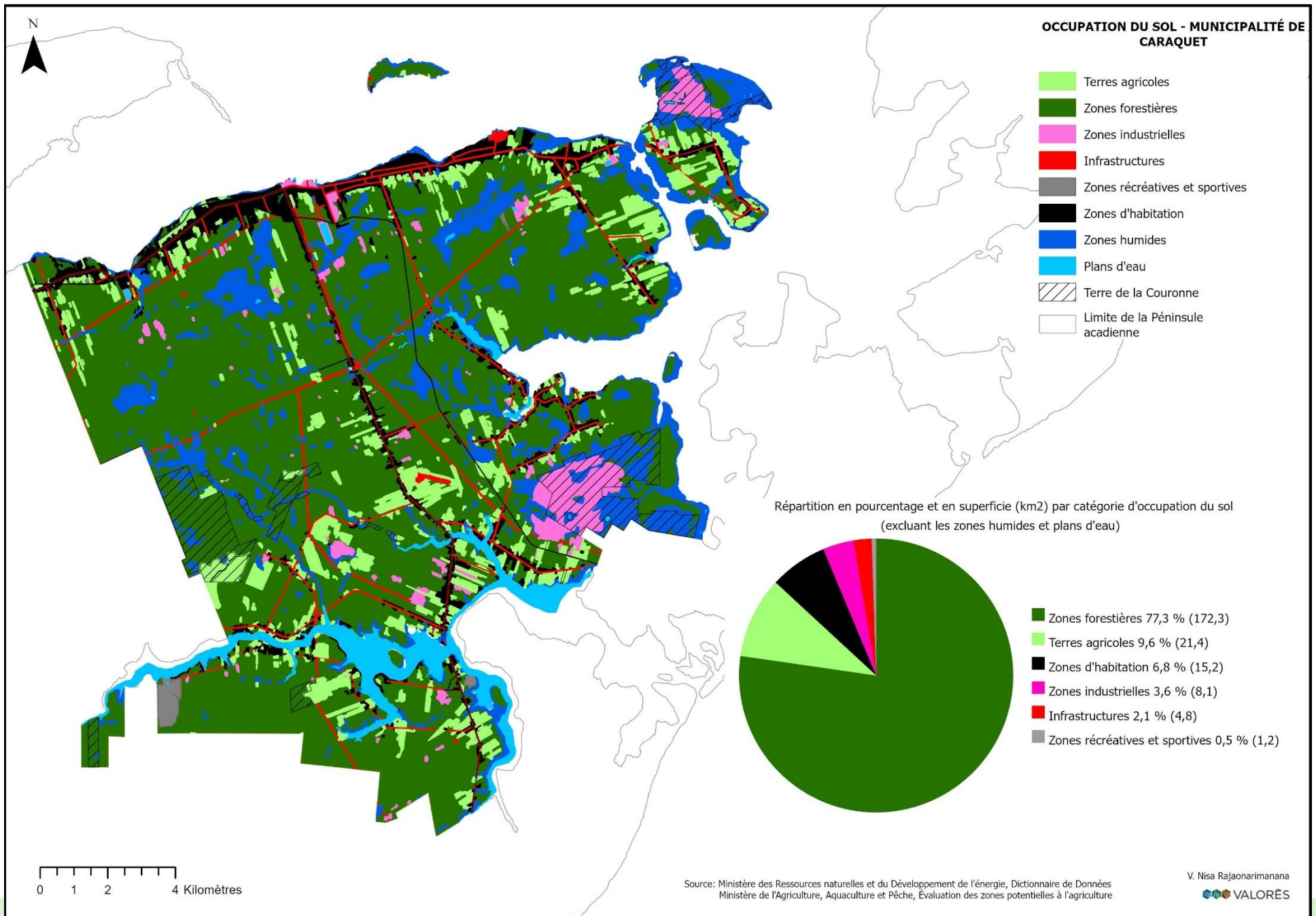
	Néguac					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Degrés jours de refroidissement	61,93	68,02	136,54	205,27	180,28	416,75
Degrés jours de croissance - Base 10°C	150,33	167,00	303,28	434,02	387,62	797,40
Degrés jours de croissance - Base 5°C	197,19	219,87	400,78	576,12	516,11	1055,04
Durée de la saison de croissance (Jours)	9,11	9,99	13,96	25,36	22,77	39,17
Degrés jours de chauffage	-368,64	-403,56	-700,63	-964,52	-886,97	-1558,72

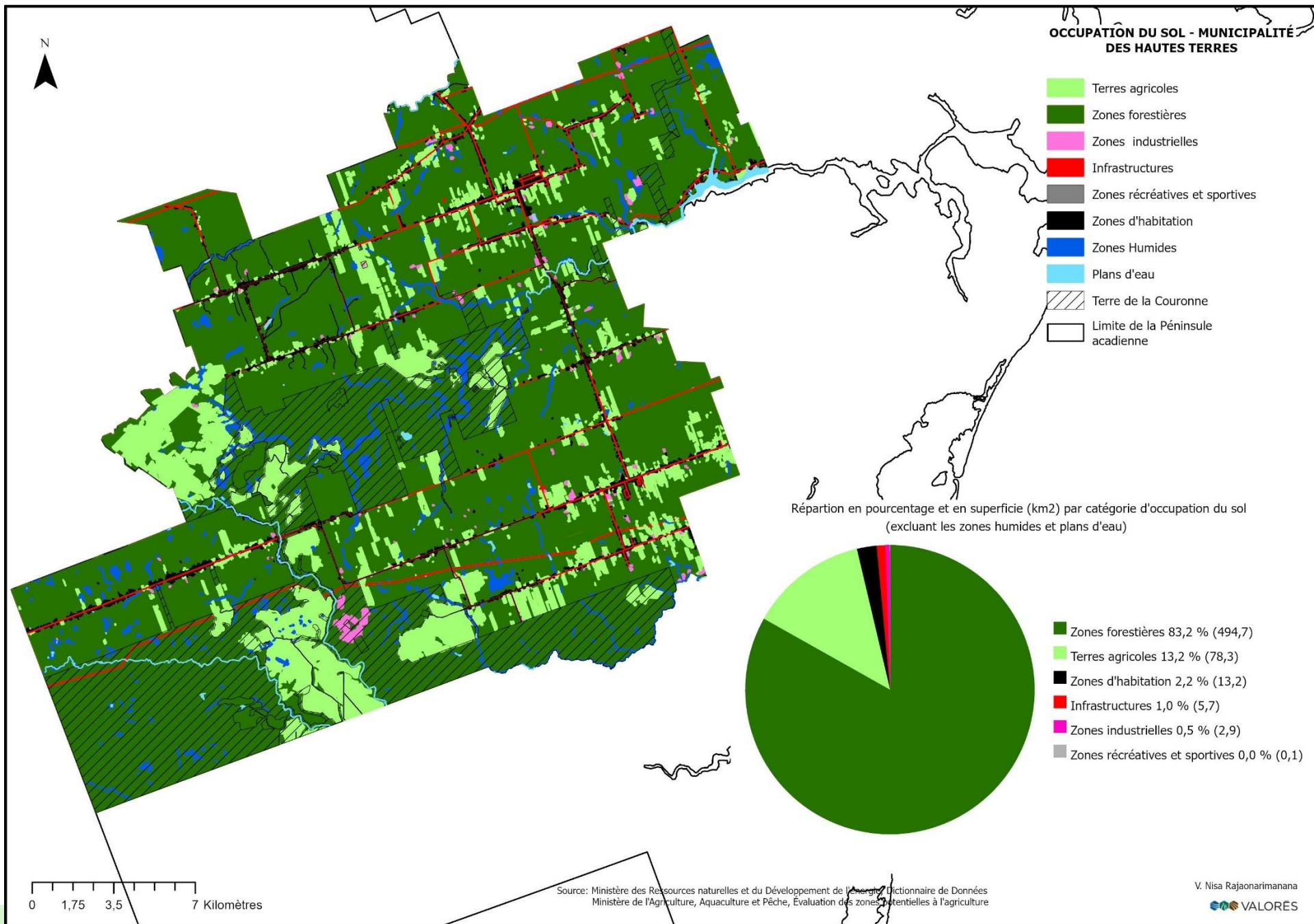
	Miscou					
	2020		2050		2080	
	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5
Degrés jours de refroidissement	81,55	88,84	171,19	252,05	226,79	497,51
Degrés jours de croissance - Base 10°C	168,80	184,54	338,90	488,25	443,30	900,95
Degrés jours de croissance - Base 5°C	226,13	246,72	447,67	644,12	588,16	1184,32
Durée de la saison de croissance (Jours)	7,01	7,96	22,91	33,13	30,79	90,42
Degrés jours de chauffage	-346,68	-371,89	-653,59	-901,96	-840,63	-1459,49

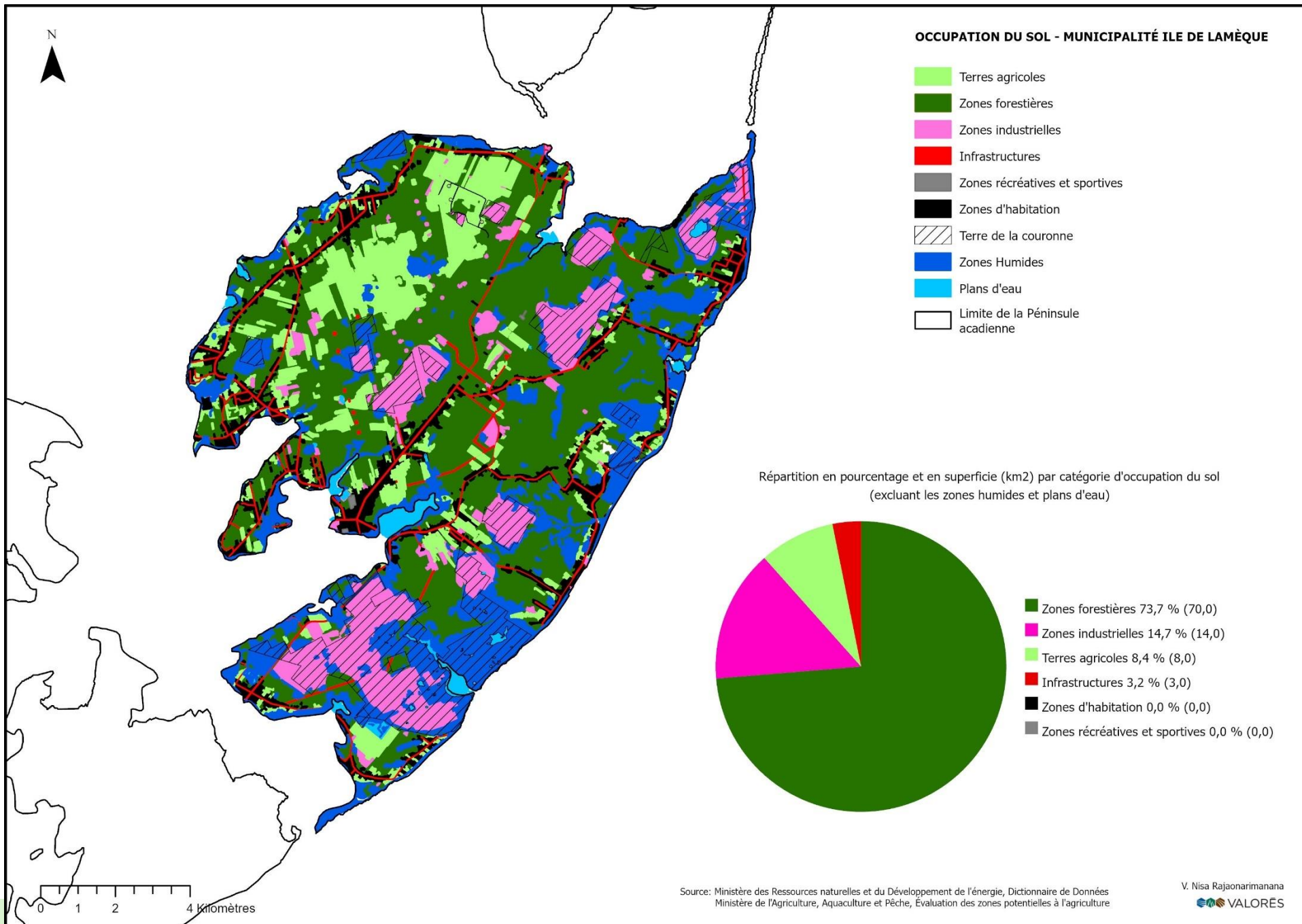
Annexe 6 : Occupation du sol pour les 8 localités de la Péninsule acadienne

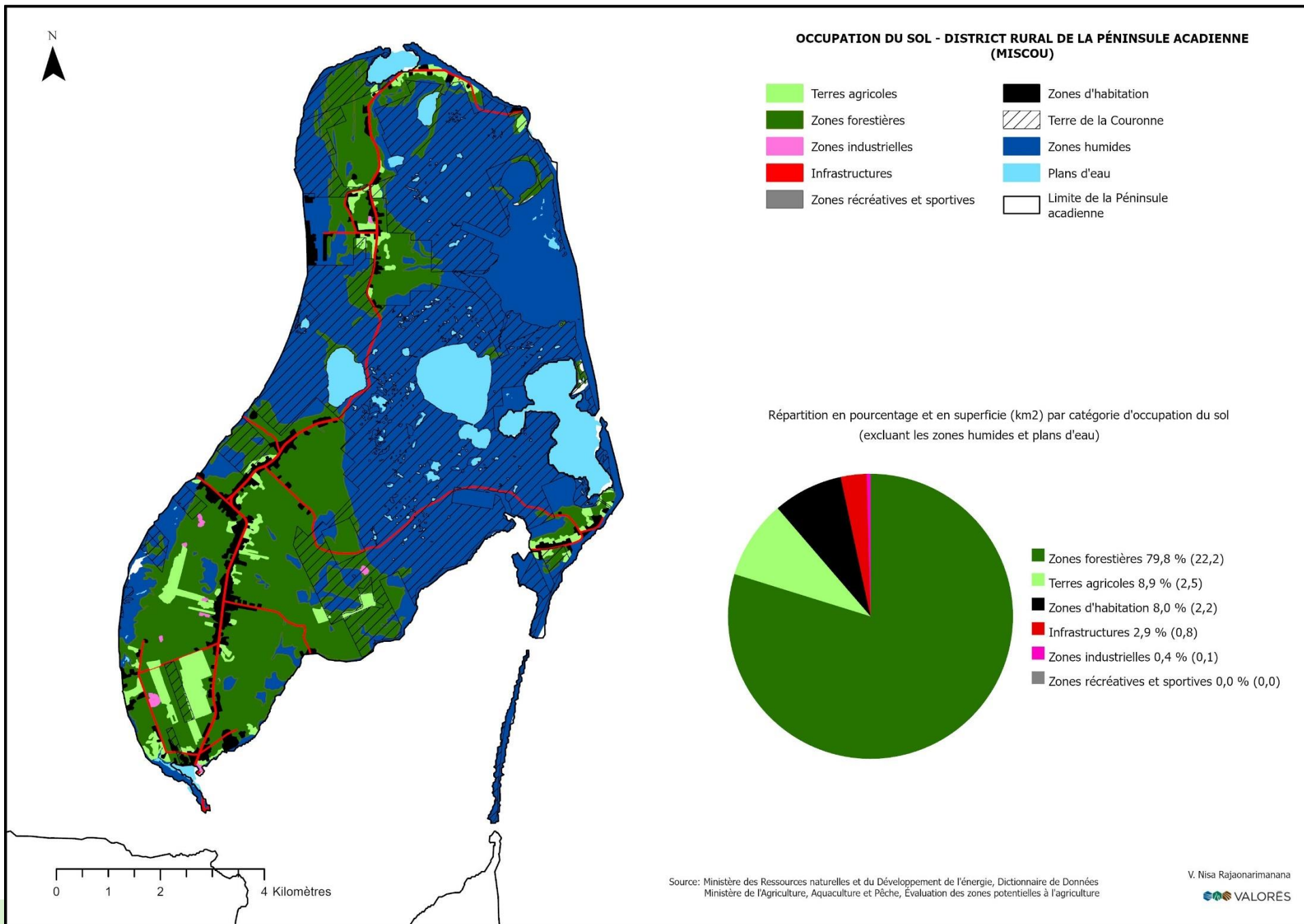


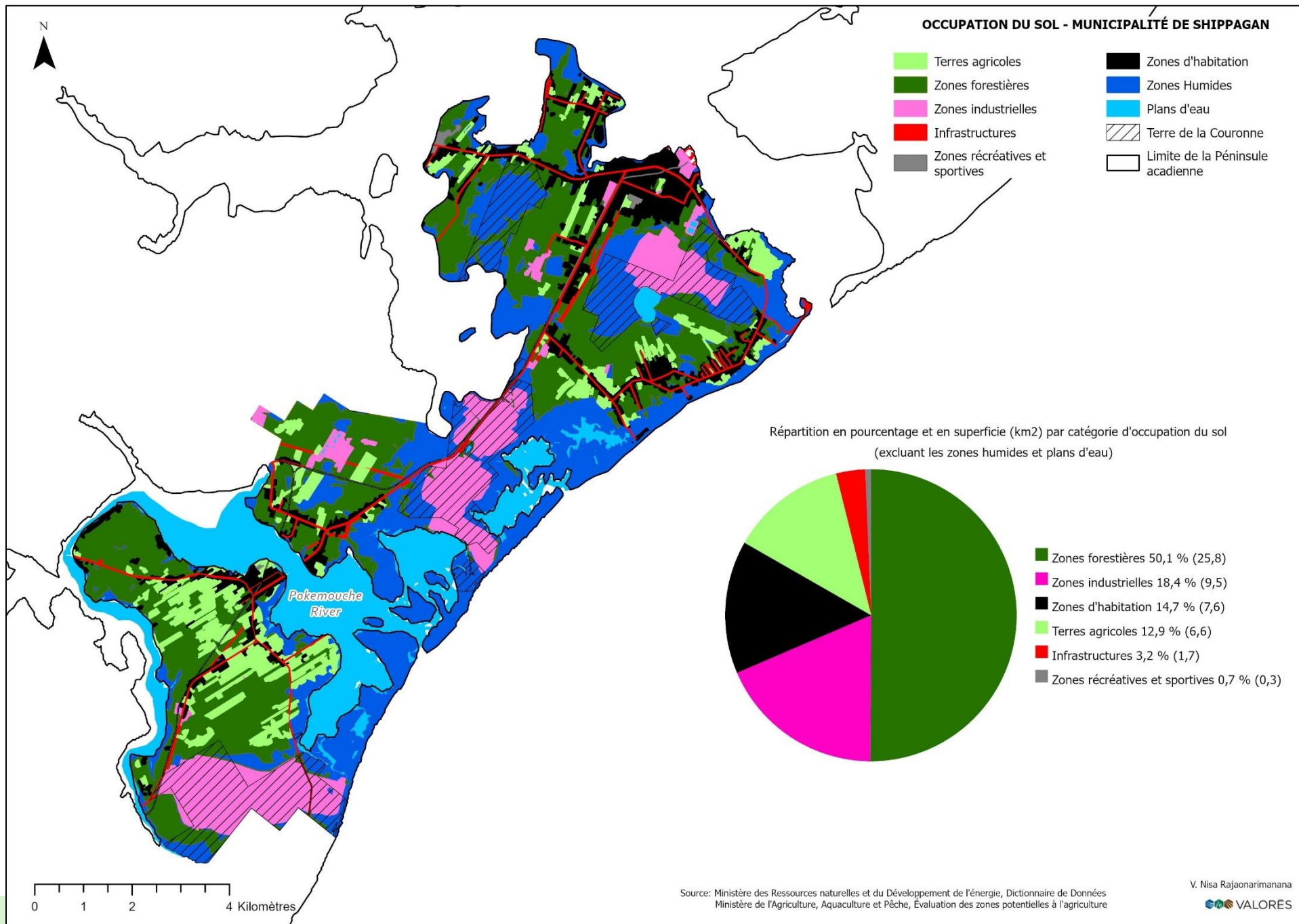


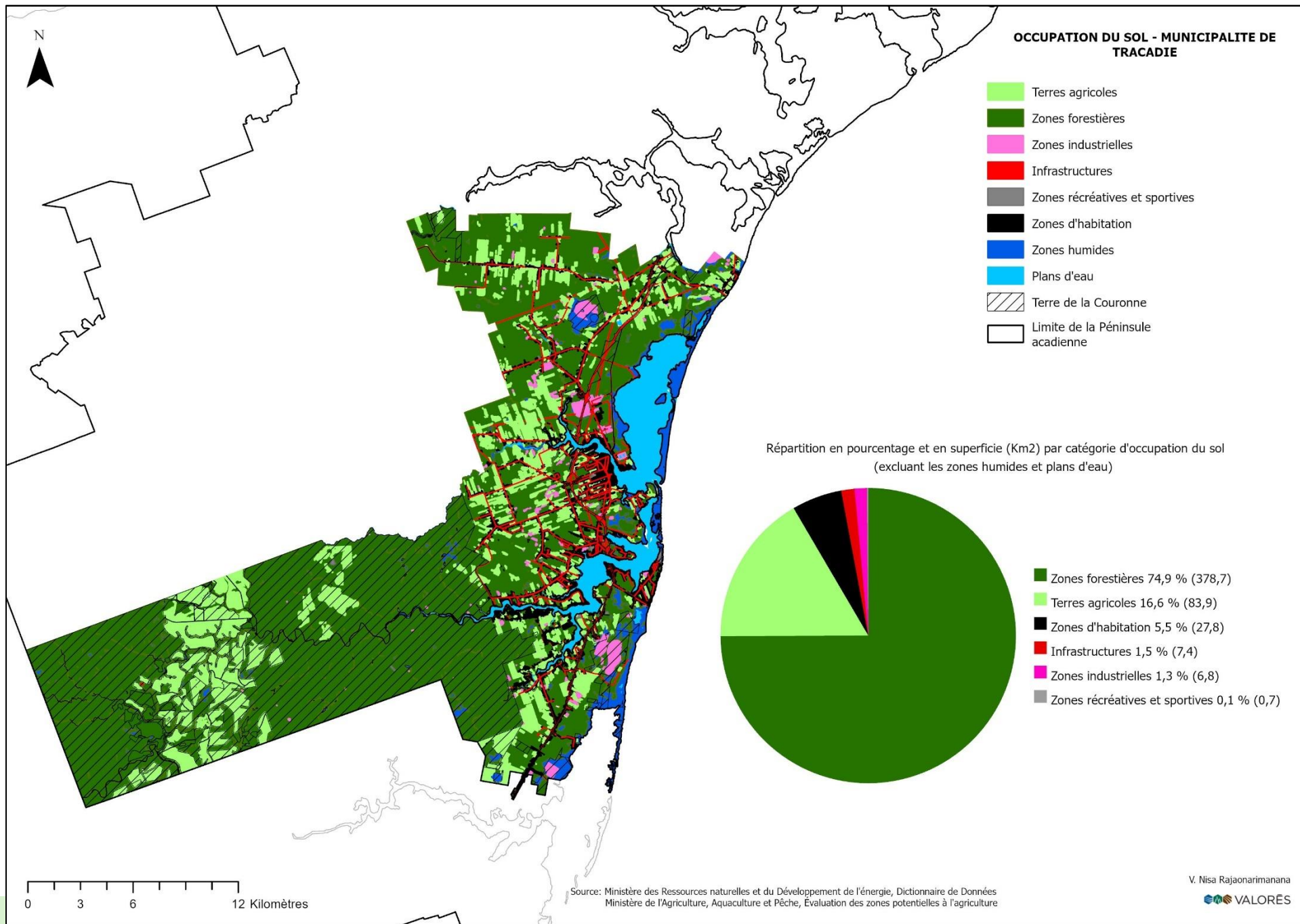










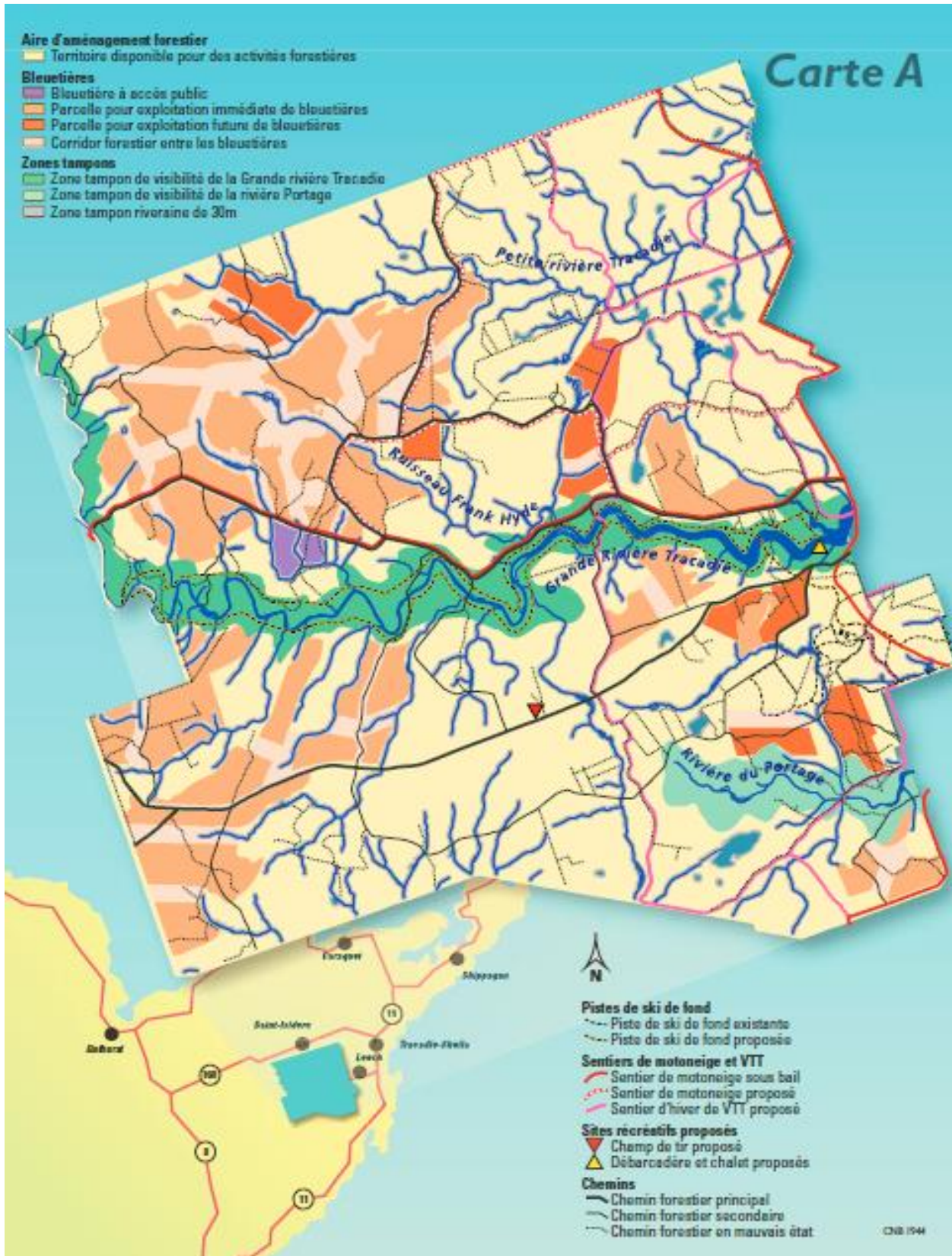


Annexe 7 : Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, province du Nouveau-Brunswick, Part en pourcentage

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 5	2019	2020	2021	2022	2023
	Part en pourcentage				
Ensemble des industries [T001] 6	100	100	100	100	100
Industries productrices de biens [T002] 7	24,11	23,92	25,59	26,66	25,46
Industries productrices de services [T003] 8	75,89	76,08	74,41	73,34	74,54
Production industrielle [T010] 9	14,35	14,42	15,41	16,36	15,64
Secteur des technologies de l'information et des communications [T013] 10	3,66	3,83	3,7	3,48	3,26
Secteur de l'énergie [T016] 11	4,76	4,54	4,62	5,66	5,93
Agriculture, foresterie, pêche et chasse [11]	3,69	3,1	3,81	3,45	3,21
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz [21]	0,81	0,72	0,68	0,68	0,57
Services publics [22]	3,19	3,23	2,99	3,51	4,12
Construction [23]	6,35	6,7	6,67	7,13	6,86
Fabrication [31-33]	10,07	10,17	11,44	11,88	10,71
Commerce de gros [41]	3,2	3,09	3,27	3,51	3,62
Commerce de détail [44-45]	6,28	6,4	6,36	6,14	6,32
Transport et entreposage [48-49]	5,1	4,75	4,76	4,93	4,79
Industrie de l'information et industrie culturelle [51]	3,07	3,04	2,87	2,74	2,55
Finance et assurances [52]	5,72	5,98	5,65	5,51	5,34
Services immobiliers et services de location et de location à bail [53]	12,47	13,07	12,91	12,81	13,49
Services professionnels, scientifiques et techniques [54]	3,46	3,5	3,53	3,48	3,54
Gestion de sociétés et d'entreprises [55]	0,23	0,18	0,12	0,08	0,05
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement [56]	3,6	3,56	3,34	3,29	3,32
Services d'enseignement [61]	6,04	6,37	6,04	5,77	5,84
Soins de santé et assistance sociale [62]	10,23	10,54	10,03	9,53	9,71
Arts, spectacles et loisirs [71]	0,52	0,41	0,39	0,42	0,43
Services d'hébergement et de restauration [72]	2,34	1,51	1,52	1,71	1,85
Autres services (sauf les administrations publiques) [81]	1,94	1,82	1,8	1,82	1,91
Administrations publiques [91]	11,69	11,87	11,8	11,6	11,77

Source : Statistique Canada. Tableau 36-10-0400-01

Annexe 8 : Plan d'utilisation des terres de l'ancien champ de tir



Source: Ministère des ressources naturelles et Énergie-Nouveau-Brunswick. 2003.

Annexe 9 : Sondage grand public

1) Lieu de résidence

- District rural : Île Miscou
- Île-De-Lamèque
- Shippagan
- Caraquet
- Tracadie
- Neguac
- Hautes-Terres
- Rivière-Du-Nord
- Hors Péninsule acadienne

2) Quel est votre profil ?

- Femme
- Homme
- Non genré(e)

3) Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

- Moins de 18 ans
- 18 - 24 ans
- 25 - 34 ans
- 35 - 44 ans
- 45 - 54 ans
- 55 - 64 ans
- 65 ans et plus

4) Niveau scolaire

- Aucun
- Primaire
- Secondaire
- Collégiale
- Universitaire

5) Nombre de personnes dans le ménage ?

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6 et plus

6) Revenu familial annuel brut

- Moins de 20 000 \$
- 20 000 \$ à 39 000 \$
- 40 000 \$ à 59 999 \$
- 60 000 \$ à 79 999 \$
- 80 000 \$ à 99 999 \$
- 100 000 \$ et plus

7) Votre niveau de connaissance sur le secteur agricole en Péninsule acadienne

- Élevé
- Moyen
- Faible

8) Vous sentez-vous concerné(e) par les actualités agricoles en général ?

- Oui
- Non
- Sans avis

9) Lorsque vous êtes préoccupé(e) par les pratiques agricoles, où cherchez-vous vos informations ?

- Réseaux sociaux communautaires
- Associations agricoles
- Télévision / Radio
- Site internet du Ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick
- Bouche-à-oreille
- Marchés locaux communautaires
- Site internet d'agriculture et agroalimentaire Canada
- Votre municipalité
- Producteurs / fermiers
- Scientifiques
- Agronomes
- Autres

10) Votre lien avec l'industrie de l'agriculture

- Vous êtes producteur-trice agricole
- Vous êtes employé(e) d'une entreprise ou association agricole
- Ami(e) de producteur-trice agricole
- Lien familial avec un(e) producteur-trice agricole
- Aucun lien

11) Faites-vous de l'agriculture de subsistance (poules pour œufs / jardin ou potager familial) ?

- Oui
- Non
- Envisage d'en avoir

- 12) À budget équivalent, mangeriez-vous plus de produits agricoles qui viennent de la Péninsule acadienne s'ils vous sont accessibles ?
- Oui
 - Non
 - Sans avis
- 13) Souhaitez-vous avoir accès à plus de produits alimentaires locaux dans vos épiceries ?
- Oui
 - Non
 - Sans avis
- 14) L'autonomie ou indépendance alimentaire est elle importante pour vous ?
- Oui
 - Non
 - Sans avis
- 15) Quelle est votre position sur la création de zones agricoles dans la Péninsule acadienne ?
- Favorable
 - Défavorable
 - Sans avis
- 16) Quel est votre ressenti face à un développement de zone agricole en Péninsule acadienne ?
- Inquiet(e)
 - Rassuré(e)
 - Perplexe
 - Sans avis
- 17) Quels types d'agriculture observez-vous en Péninsule acadienne ?
- Agriculture intensive (système de production agricole fondé sur l'optimisation de la performance (rendement et qualité) de la production agricole par rapport aux moyens de production utilisés en termes de ressources humaines et matérielles)
 - Agriculture extensive (système de production agricole moins mécanisé qui utilise peu d'intrants (engrais, pesticides) que l'agriculture intensive à surface équivalente)
 - Agriculture de proximité (système de production agricole qui favorise la proximité géographique des producteurs par rapport aux communautés qu'elle dessert : lien plus direct avec les consommateurs)
 - Agriculture biologique (système agricole basé sur l'utilisation d'engrais et de pesticides issus ou dérivés de substances naturelles pour la fertilisation du sol et la protection des plantes)
 - Agriculture de subsistance (système agricole destiné à la consommation personnelle)
 - Aucune idée

18) Classez par ordre de priorité les types d'agriculture que vous voulez avoir en Péninsule acadienne ? 1 est le plus important et 6 le moins important.

- i. Aucune agriculture
- ii. Agriculture de subsistance
- iii. Agriculture biologique
- iv. Agriculture de proximité
- v. Agriculture extensive
- vi. Agriculture intensive

19) Quels seraient les objectifs d'une zone agricole en Péninsule acadienne pour vous ?

- S'adapter aux changements climatiques
- Être une communauté autosuffisante / indépendante pour l'alimentation
- Avoir accès à des aliments produits localement
- Encourager les producteurs locaux
- Mieux comprendre les pratiques agricoles
- Valoriser les produits agricoles locaux
- Favoriser la distribution de produits agricoles locaux
- Identifier et préserver les sols fertiles
- Permettre une diversification de notre alimentation
- Assurer un développement agricole durable
- Protéger la qualité environnementale

20) Comment percevez-vous l'agriculture ?

- Source alimentaire
- Pilier économique
- Moteur social
- Rayonnement régional
- Encadré pour préserver l'environnement

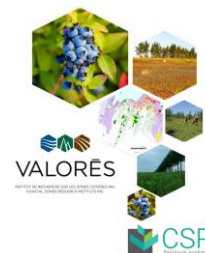
21) Seriez-vous intéressé(e)s.?

- À visiter et comprendre une entreprise agricole
- À participer à des ateliers de transformation alimentaire
- À participer à des ateliers de formation pour votre jardin / potager
- À participer à un groupe de travail sur les zones agricoles en Péninsule acadienne

PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA PÉNINSULE ACADIENNE

Contexte du projet

À la suite de la décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'offrir en location des terrains à des producteurs de bleuets sauvages afin d'augmenter leurs capacités de production, plusieurs inquiétudes de la part de la population et de divers intervenants concernés ont été soulevées. Ces communautés souhaitent examiner de manière approfondie les impacts environnementaux et économiques de l'exploitation du bleuet sauvage dans la Péninsule acadienne. Ce désir a ainsi été considéré comme une opportunité d'intégrer cet aspect dans une vision globale et concertée de planification régionale des zones agricoles.



Afin de répondre aux interrogations des communautés, la Commission de services régionaux Péninsule acadienne (CSPRA) souhaite se doter d'un plan régional de développement de la zone agricole. Ce dernier servira d'outil de planification visant à mettre en valeur cette zone agricole tout en favorisant un développement durable et un équilibre des ressources naturelles de la Péninsule acadienne. Il permettra également de réaliser une mise au point de la situation agricole, incluant celle reliée à l'exploitation du bleuets sauvages, mais aussi de déterminer les actions concrètes à mettre en place afin de répondre aux recommandations issues de l'étude.

La CSPRA a fait appel à l'institut de recherche VALORES afin de recueillir les données et informations nécessaires à la détermination du portrait du territoire et des activités agricoles de la Péninsule acadienne. À cette étape, notre équipe souhaite ressortir les enjeux prioritaires et définir de grandes orientations dans le but de concrétiser une vision régionale. Afin de réaliser ce mandat, VALORES souhaite collaborer avec des acteurs de différents secteurs sociaux, économiques et environnementaux. Cette collaboration permettra de bonifier le contenu du plan régional en s'assurant avec les partenaires qu'il est adapté à la réalité locale et régionale, mais aussi à élargir sa portée en diversifiant les organismes qui sont susceptibles d'agir sur le territoire.

Objectifs des entrevues

L'institut de recherche VALORES a pour mandat de ressortir les enjeux prioritaires et proposer des orientations dans le but de concrétiser une vision régionale concertée tenant compte des réponses aux entrevues et de la vision provinciale dans le secteur de la planification du territoire en matière d'agriculture.

Les entrevues serviront de base à l'élaboration d'une ébauche de plan de développement de la zone agricole dans la région de la Péninsule acadienne. L'équipe de projet intégrera vos points de vue dans l'élaboration d'un plan d'action. Les renseignements collectés auprès de vous permettront de mieux comprendre la dynamique complexe entre les secteurs d'intérêt et les facteurs favorables et défavorables à la mise en place d'une zone agricole équitable et durable. Dans l'optique d'une démarche inclusive et collaborative, les préoccupations et enjeux exprimés lors des entrevues seront considérés pour l'analyse des options potentielles de développement.

Informations relatives aux entrevues

Les entrevues seront menées par l'institut de recherche VALORES. Elles dureront de 45 à 60 minutes et se dérouleront virtuellement sur Microsoft Teams. Les questions d'entrevue sont fournies ci-après. Avec votre permission, l'entrevue sera enregistrée uniquement à des fins de transcription exacte et d'analyse ultérieure. L'enregistrement sera conservé en lieu sûr et sera accessible uniquement aux membres autorisés de l'équipe de projet. Si vous préférez que l'entrevue ne soit pas enregistrée, un membre de l'équipe de projet rédigera un compte rendu détaillé afin d'assurer l'exactitude de la documentation.

Questions d'entrevue

La participation à cette entrevue est entièrement volontaire et il est possible d'y mettre fin en tout temps. Aussi, il est possible de refuser de répondre à certaines questions s'il n'y a pas d'aise d'y répondre.

Principaux facteurs d'impact

1. Merci de vous présenter : nom, prénom, titre, institution affiliée, localité.
2. Faites-vous cette entrevue à titre d'individu ou pour représenter un groupe ou une entité ou les deux ? (Préciser si groupe ou entité).
3. C'est quoi l'agriculture pour vous ? Pensez-vous que c'est nécessaire en général ? Si oui, pour quoi ? En avons-nous besoin dans la Péninsule acadienne ? Si oui, pour quoi ?
4. Quel est selon vous le niveau d'importance du secteur agricole en Péninsule acadienne par rapport aux autres secteurs liés aux ressources naturelles :
 - a. Merci de classer par ordre d'importance les 5 secteurs suivants : agriculture / aquaculture / pêches / sylviculture (foresterie) / horticulture (tourbe).
 - b. Sur quels facteurs avez-vous basé ce classement ? Social, économique ou autre ?
5. Avez-vous des préoccupations face à un développement de zone agricole en Péninsule acadienne ? Si oui, lesquelles ? Si non, diriez-vous que ce type de développement vous apporte sécurité, quiétude ou indifférence ? Merci de développer.
6. Avez-vous une connaissance de la chronologie du développement agricole ? En Péninsule acadienne ? / au Nouveau-Brunswick ?
7. Pouvez-vous définir le(s) type(s) de culture agricole ? Dans votre localité ? / en Péninsule acadienne ? / au Nouveau-Brunswick ?
8. Quels seraient selon vous les types de culture à prioriser ou à éviter pour un développement agricole en Péninsule acadienne ?
9. Pouvez-vous définir les zones plus susceptibles ou les moins susceptibles pour accueillir un développement agricole en Péninsule acadienne ?
10. Selon vous, existe-t-il des lacunes importantes dans la recherche ou les données liées au développement agricole en Péninsule acadienne? Quelles autres études ou initiatives de collecte de données recommanderiez-vous?

Répercussions associées au bleuets sauvage

1. Pouvez-vous décrire les effets que l'évolution du développement agricole du bleuets sauvage en Péninsule acadienne a eus ou pourrait avoir sur la province ? Aux niveaux social, économique, environnemental ? Quels sont les enjeux /défis actuels ou à venir pour ou en lien avec cette culture ?
2. Quelles seraient les opportunités manquées pour un développement de zone agricole durable en Péninsule acadienne ? Considérez-vous qu'elles seraient accessibles pour notre région et de quelle façon ?
3. Quelles seraient les conditions à considérer dans le cadre d'un plan de développement de zone agricole en Péninsule acadienne ? Quels seraient les axes d'orientation à privilégier ?

Autres

1. Quels éléments non abordés durant cette entrevue souhaiteriez-vous ajouter avant de conclure ?
2. Connaissez-vous une personne qui selon vous devrait être incluse dans cette ronde d'entrevues ? Si oui, merci de nous communiquer ses coordonnées.



PERSONNES RESSOURCES:



Mr. Benjamin Kocyla, Directeur de la planification.

Dr. Marion Tétégan Simon, Directrice de recherche.

